

Abbé F. POURRAT

L'Antique École

de

Leidrade

XI^e CENTENAIRE DE SA FONDATION



Son Éminence le Cardinal COULLIÉ, Archevêque de Lyon
Primat des Gaules

Pierre Contant, Contant, Contant & Co.



LYON

EMMANUEL VITTE, ÉDITEUR
Imprimeur de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon.

1899



L'histoire de « l'Ecole cathédrale de Lyon » a déjà été faite, et bien faite, par M. le chanoine Forest, supérieur des Missionnaires diocésains. Notre travail n'est qu'un résumé de son livre si documenté, sauf quelques emprunts faits à divers ouvrages que nous avons soin d'indiquer à leur place. Nous n'avons pas voulu faire une œuvre d'érudition, ni élucider aucun point controversé de notre histoire. Nous avons simplement saisi l'occasion des fêtes du XI^e Centenaire pour rattacher davantage encore à cette glorieuse Ecole ceux qui ont eu le bonheur d'y passer les années de leur jeunesse. Et pour rendre notre récit plus vivant, nous l'avons illustré de tous les souvenirs qui intéressent l'élève de Saint-Jean.

Ce but, d'ailleurs, n'est-il pas la seule raison qui puisse justifier le témoignage d'extrême bienveillance que Son Eminence le Cardinal nous a donné ?

Nous avons le plaisir de publier, en appendice, la lettre de Leidrade à Charlemagne relative à la restauration du culte et des églises de Lyon, d'après le manuscrit de la bibliothèque de cette ville (*vidimus* du 18 octobre 1447), que M. Félix Desvernay a

bien voulu nous communiquer ainsi qu'une liste des chanoines de Saint-Etienne sous Agobard (ix^e siècle) et une note de dédicace de Leidrade encore inédite. Nous donnons également la traduction de cette lettre si précieuse pour l'histoire religieuse de Lyon, par M. l'abbé H. Favier, et une bibliographie de Leidrade par M. l'abbé J.-B. Martin.



Frises de la Cathédrale de Lyon.

I

ix-xii^e siècle. — De la fondation de l'école, en 799, à la cessation de la vie commune des chanoines, vers la fin du xii^e siècle.

« *Antiqua Leidradi schola* », telle est la devise du Petit Séminaire Saint-Jean. Cette devise est gravée sur son portail de chêne, au-dessus d'un écusson portant : d'azur, à la croix archiépiscopale d'argent, avec l'écu timbré d'une couronne de comte. Ecusson et devise sont des symboles véridiques. Ils expriment la gratitude de la maison de Saint-Jean envers les Archevêques de Lyon et le Chapitre de la Primatiale; ils rappellent une longue suite de bienfaits, dont l'histoire remonte des Chanoines actuels aux anciens Chanoines-Comtes, et de notre Cardinal jusqu'à Leidrade.

I. — FONDATION DE L'ÉCOLE.

Leidrade (1), en effet, doit être regardé comme le vrai fondateur de notre Petit Séminaire, bien qu'il y ait eu, sans doute, dès le v^e siècle, une école de clercs près de la Cathédrale. Ce prélat était né en Bavière dans la province de Norique (2). Sa haute intelligence attira sur lui l'attention de Charlemagne qui le fit venir à la cour, où il aurait rempli l'office de bibliothécaire (3). Lorsqu'il

FIG. 1. fut élevé sur le siège primatial (4) de Sceau de Charlemagne. Lyon, en 798 (5), cette Eglise était dans un triste état. De 731 à 734, les Sarrasins d'Abdérane avaient occupé et saccagé notre ville. A leurs ravages s'étaient ajoutées les rigueurs du duc de France, Charles-Martel. En 737, il avait dompté une révolte des Burgondes, impatients du joug des Francs; et l'Eglise de Lyon, compromise, avait vu ses biens confisqués. Ces événements funestes firent que notre Eglise resta plusieurs années sans évêque.



Paléographie de Natalis de Wailly.

(1) D'après l'autographe que nous reproduisons plus loin (fig. 6) nous devrions écrire Leidrat, comme le fait remarquer M. l'abbé Martin. Cf. *Une manifestation théologique de l'Eglise de Lyon*, Lyon, 1898. Nous conservons néanmoins l'écriture traditionnelle.

(2) Cf. H. FAVIER : *Essai historique sur Leidrade*, 1898, p. 5.

(3) Cette charge de bibliothécaire était importante. Les bibliothécaires devaient rechercher et recueillir les meilleurs manuscrits des divers auteurs.

(4) La primatie de Lyon avait été reconnue déjà en 585, au concile de Mâcon.

(5) C'est la date la plus probable : M. Favier a suffisamment déterminé cette date en rapprochant un texte d'Adon et un texte d'Eginhard. Cf. p. 25.

Leidrade (798-814) possédait toutes les qualités requises pour guérir tant de maux. « Il avait, dit Théodulf d'Orléans, une rare habileté, un vigoureux bon sens, une vertu éminente : *arte cluit, sensuque viget, virtute redundat.* » De plus, il jouissait de la confiance de Charlemagne. L'année même de sa nomination à la primatie des Gaules, il avait été chargé d'une mission extraordinaire en Narbonnaise, comme « envoyé officiel » du Souverain, *missus dominicus*.

Ainsi l'élévation de Leidrade au siège de Lyon allait être un « bonheur pour la religion ». Il dépensa pour le bien de son Eglise, une activité prodigieuse. « Pendant 16 ans, il ne cessa de restaurer et les édifices et les mœurs, et la discipline et l'enseignement. » (1) Enfin, en 814, sa santé délabrée le condamna au repos. Il se retira au monastère de Saint-Médard, à Soissons, où il mourut trois ans après.

L'œuvre de restauration accomplie par Leidrade eut pour premier objet les édifices religieux. Il releva de ses ruines le monastère de l'Ile-Barbe, et y rétablit la discipline. Entre autres monuments il répara l'église cathédrale de Saint-Etienne. Cette église, qu'avait construite saint Albin; en 385, était cathédrale depuis le milieu du vi^e siècle environ. Elle avait remplacé, à ce titre, l'église des Saints-Apôtres. Au midi de Saint-Etienne était son baptistère, dédié naturellement à Saint-Jean-Baptiste. C'est dans l'abside de Saint-Jean que Leidrade, en 806, déposa les reliques des saints Spérat, Cyprien et Pantaléon, apportées de Carthage par les envoyés de Charlemagne. L'église Saint-Jean-Baptiste supplanta dans la suite Saint-Etienne et devint

(1) STEVERT : *Nouvelle histoire de Lyon*; II, p. 112.

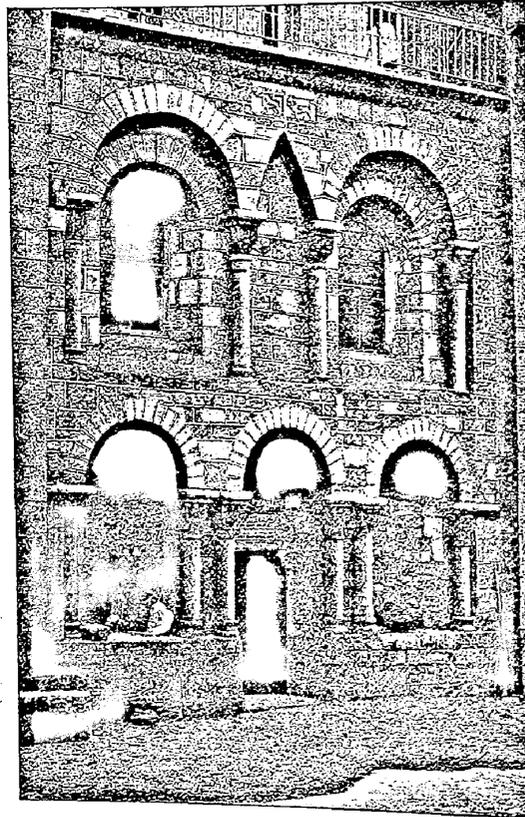


FIG. II. — Restes de l'église Saint-Martin, à l'île Barbe.

cathédrale à la fin du XI^e siècle. Quant à l'église Saint-Etienne, entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I^{er} (1084-1106), et Jossérand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Elle a subsisté, à côté de la cathédrale, jusqu'en 1796. Cette même année a disparu aussi l'église Sainte-Croix, qui était située au nord de Saint-Etienne.

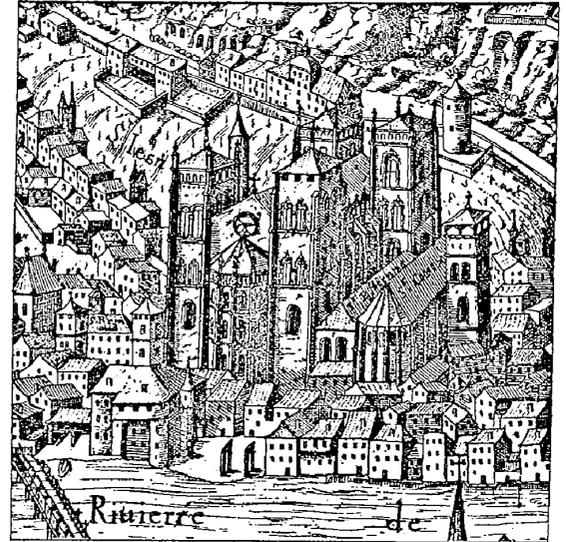


FIG. III. — Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix; d'après le plan de Lyon, de Simon Maupin (1625).

Mais le principal souci de Leidrade fut la réorganisation du culte et des études. C'est ce qui ressort de sa lettre à l'empereur, écrite vers l'an 810. « Il a plu à votre piété, lui disait-il, d'accorder à ma demande un clerc de l'Eglise de Metz. Grâce à lui, j'ai pu, avec l'aide de Dieu et l'appui de votre faveur, établir dans cette église

l'ordre de la Psalmodie selon le rite du sacré Palais... J'ai des écoles de chantres, et plusieurs d'entre eux en savent assez déjà pour instruire les autres. J'ai aussi des écoles de lecteurs, qui, non seulement récitent les leçons des offices, mais encore étudient les livres divins de façon à s'en assurer la pleine intelligence. En outre, j'ai construit un cloître pour les clercs où tous maintenant logent ensemble dans la même clôture » (1).

C'est là comme la charte de fondation du Petit Séminaire Saint-Jean. Il est né à la fin du VIII^e siècle, et en même temps que le Chapitre de la Primatiale. Dans le cloître qu'il avait bâti au midi du baptistère de Saint-Etienne, Leidrade avait institué un collège de chanoines (2), diacres et prêtres. Ces chanoines, appelés « frères de Saint-Etienne, *fratres Sancti Stephani* », habitaient le même toit, mangeaient à la même table. C'était le conseil de l'évêque, la famille épiscopale. Cette vie commune, que Leidrade avait imposée à nos Chanoines, à l'imitation de saint Chrodegang, évêque de Metz, dura, ce semble, jusque vers la fin du XII^e siècle. Or, près du logement des Chanoines, dans un bâtiment séparé, devaient être établis les jeunes clercs qui formaient l'Ecole cathédrale.

Il est difficile de dire ce qui a subsisté du cloître de Leidrade. Vers 1070, avant que l'église Saint-Jean fût rebâtie, on dut le reconstruire. L'édifice curieux qui fait suite à la façade de la cathédrale actuelle est un reste intéressant de la construction du XI^e siècle. C'est le mur extérieur de la galerie occidentale.

(1) Lettre de Leidrade à Charlemagne. Nous avons suivi le texte du manuscrit de la bibliothèque de Lyon qui date de 1447. Ce manuscrit doit faire autorité, ainsi que l'a expliqué M. H. Favier, pp. 57 et 98.

(2) Chanoine, *canonicus*, de *canon*, règle; veut dire prêtre régulier, soumis à une règle.

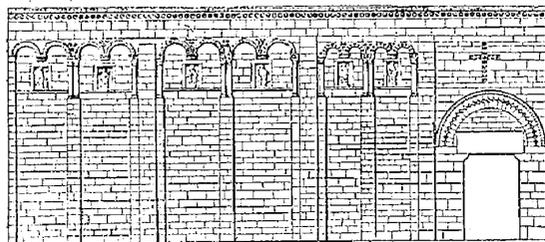


FIG. IV. — Ancienne Manécanterie restituée dans son état primitif (1).

Voici ce qu'en dit M. Lucien Bégule :

« En examinant la sculpture et certains détails d'architecture, nous serions tenté de reporter la construction de cet édifice à la période de 975 à 1050 ; on y reconnaît en effet plus d'une analogie avec les églises de Saint-Michel au Puy, de Saint-Paul d'Issoire, de Notre-Dame-du-Port de Clermont, et surtout d'Ainay à Lyon. Comme dans ces derniers monuments, l'emploi d'incrustations de briques colorées était appelé à jouer un grand rôle dans l'ensemble architectural de la Manécanterie. L'archivolte qui surmonte la porte d'entrée conserve encore ses briques incrustées, lesquelles se détachent en rouge sur le parement noirci de la muraille. Toutes celles de la corniche, de la croix placée au-dessus de la porte d'entrée et celles des intervalles entre les petits arcs, sont tombées en laissant vides leurs alvéoles. La principale décoration consiste en une série d'arcatures inégales de hauteur et de largeur, portées sur des colonnettes reposant sur de hauts pilastres.

« Dans l'intervalle de ces arcatures, quatre niches rec-

(1) Nous devons ce dessin à l'obligeance de M. Steyert et de ses éditeurs. Cf. STEYERT, II, pp. 294 et 295.

tangulaires renferment des statues tellement mutilées par le baron des Adrets qu'il est à peu près impossible de les déterminer. » (1)

La porte située à droite donnait autrefois issue sur

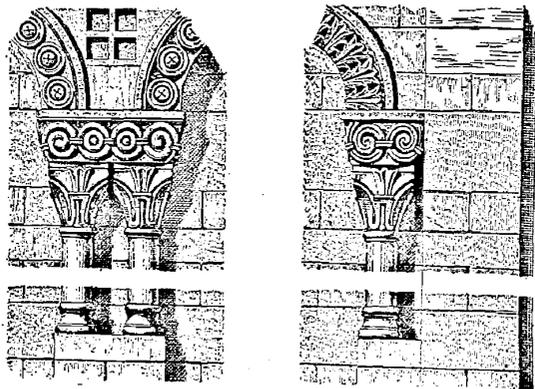


FIG. v. — Détails de l'ancienne Manécanterie.
(Monographie de la Cathédrale de Lyon, par L. Bégule.)

la galerie méridionale. Les fenêtres du premier étage n'ont été ouvertes qu'au xv^e siècle, et c'est seulement au xvii^e siècle que le second étage a été bâti.

II. — ÉTAT INTELLECTUEL DE L'ÉCOLE.

Grâce à divers documents de l'époque, on peut se faire une idée des leçons données aux clercs dans l'École de Leidrade. L'enseignement y avait déjà le double objectif qu'il se propose encore : le service des autels, la formation intellectuelle et morale de la jeunesse.

(1) Lucien BÉGULE. *Monographie de la Cathédrale de Lyon.*

Leidrade assura d'abord l'exécution irréprochable des cérémonies de l'Église de Lyon, qui, toujours, s'était signalée par son attachement à « l'ancienne discipline de ses pères dans la célébration des saints offices ». Mais surtout la question du chant lui tenait au cœur; comme on l'a vu dans sa lettre à l'empereur, il avait fait venir de Metz, ville célèbre alors par son École de chant grégorien, un clerc pour instruire les jeunes élèves de Lyon. Cette mesure eut un plein succès. Au bout de peu d'années, nos petits clercs étaient devenus si habiles et si savants qu'ils pouvaient enseigner à leur tour. Leurs jeunes frères d'aujourd'hui n'ont pas fait mentir de si belles promesses, et l'école de chants liturgiques de la Primatiale, la Maîtrise, comme on l'appelle, est loin d'avoir déchu.

Ce n'était point assez pour Leidrade d'avoir restauré le culte divin; le pontife allait encore imprimer une vigoureuse impulsion aux études. La piété qu'il désirait chez ces clercs était une piété éclairée, intelligente, fondée sur une large et sérieuse culture de l'esprit. C'est pourquoi il établit, dans son cloître, des écoles de lecteurs. Les lecteurs ne se bornaient pas à lire au chœur les leçons de l'office; ils étaient chargés d'expliquer les Écritures. C'était de vrais professeurs, ayant, comme le demandait Charlemagne, dans une lettre de 786, « la volonté et le pouvoir d'apprendre, ainsi que le désir d'instruire les autres. » (1)

Mais l'explication complète et détaillée de la Sainte Écriture suppose des connaissances approfondies et variées. L'enseignement des « lecteurs » dut donc, dès le début, se sectionner, « se spécialiser ». Chaque pro-

(1) Lettre de Charlemagne sur les études.

fesseur eut ses attributions propres. C'est ce dont témoignait une belle mosaïque de l'église Saint-Irénée, détruite il y a 80 ans (1). Elle représentait 18 lecteurs, avec le nom de la science que chacun enseignait. Or ces sciences étaient : la grammaire, la musique ou chant grégorien, la poésie, la géométrie, la physique, la rhétorique, la logique (2), bref, « les sept arts libéraux ». Et la culture de toutes ces sciences supposait évidemment l'étude approfondie du latin et du grec (3). Enfin ce vaste enseignement était complété ou couronné par l'étude du droit civil et ecclésiastique. Le clergé de Leidrade cultivait ainsi toutes les sciences alors en honneur, et c'est à juste titre que saint Bernard put louer ses « bonnes études », en même temps que son culte de l'antiquité (4).

III. — LES MAÎTRES.

L'histoire a conservé les noms de deux des maîtres qui ont illustré l'école du cloître durant la période qui nous occupe : « le diacre » Florus et Antoine.

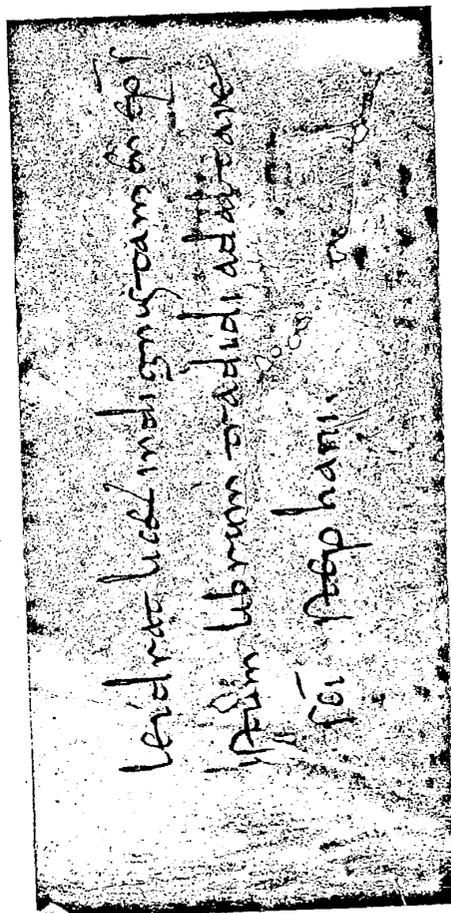
Florus († vers 860), surnommé « le diacre » ou « le ministre », sans doute parce qu'il a été le secrétaire de saint Agobard, dirigea sous ce prélat et sous ses deux successeurs, Amolon (840-852) et saint Remi (852-875) l'école cathédrale, après y avoir été élève. C'était un poète et un théologien. On lui doit un brillant poème sur les saints martyrs de Carthage, dont Leidrade avait fait transporter les reliques à Saint-Jean, et aussi l'épi-

(1) STEVERT, II, p. 390.

(2) FOREST : *L'école cathédrale*, p. 16.

(3) H. FAVIER, p. 87. STEVERT, II, p. 134.

(4) FOREST, p. 245 et p. 15. — Cf. Mgr DADOLLE : discours prononcé en l'Eglise primatiale de Saint-Jean, le 25 mai 1899 (*Université catholique*), T. XXI, 15 juin 1899.



LEIDRAT LICET INDIGNUS TAMEN EPISCOPUS ISTUM LIBRUM TRADIDI AD ALTARE SANCTI STEPHANI
Fig. vi. — Dédicace d'un volume offert par l'archevêque Leidrade à l'église de Lyon. Autographe conservé à la bibliothèque des Pères Maristes de Sainte-Foy-les-Lyon, signalé par M. l'abbé J.-B. Martin à M. Léopold Delisle, qui l'a publié dans : *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon au temps de Charlemagne*. (Paris, 1898, in-4°.)

taphe qu'on lisait autrefois à l'entrée de leur crypte. On a encore de Florus une touchante élogie qu'il adressa, en 835, à Moduin, évêque d'Autun, son ancien condisciple de l'école de Lyon.

Antoine eut un rôle plus modeste. L'histoire n'a pas même enregistré son nom patronymique ; elle n'a conservé que son prénom. Il dirigeait l'école au temps où saint Mayeul (906-994), le futur abbé de Cluny, y poursuivait ses études. C'était un homme instruit dans les arts libéraux, habile dans la philosophie, et jouissant d'une grande renommée de savoir et de vertu. « Mayeul, dit saint Odilon, son biographe, profita plus des leçons d'Antoine, disciple du Christ, que des leçons d'Antoine, appelé, dans le siècle, maître de philosophie. »

IV. — LES ÉLÈVES.

Nous venons de nommer saint Mayeul comme un des élèves de l'école de Leidrade au x^e siècle. Il est rapporté qu'après avoir commencé ses études à Mâcon, Mayeul, « désireux de s'avancer dans les sciences divines et de pénétrer les secrets des sciences humaines », visita l'école primatiale de Lyon (1). Au cours du ix^e et du x^e siècle, l'école compta encore, dit-on, d'autres élèves restés célèbres. Ce furent, du temps de saint Agobard, le « diacre Florus » et Moduin, qui devinrent, le premier, supérieur de l'école, le second, d'abord chorévêque (2) de Lyon, ensuite évêque d'Autun. Ce furent aussi saint Barnard († 842) et saint Adon († 870), plus tard,

(1) FOREST, p. 14.

(2) Les chorévêques, ou évêques de la campagne, *χωρη*, étaient des évêques auxiliaires chargés d'administrer les sacrements dans la campagne : STEYERT, II, p. 15.

évêque de Vienne ; puis Amolon (840-852) et saint Remy (852-875), deux de nos pontifes.

Saint Barnard reçut, « dès ses plus jeunes années, l'instruction littéraire » dans notre école. « Il s'enrôla ensuite dans les armées de Charlemagne. Après la mort de son père, disposant de ses biens en faveur des pauvres, il fonda l'abbaye d'Ambronay, où il devint simple religieux, puis abbé. Il fut ensuite élu, malgré sa résistance, évêque de Vienne, et dut, non sans inconvénient pour sa tranquillité personnelle, jouer un rôle actif dans la déposition de Louis le Débonnaire. Saint Barnard fonda aussi le monastère de Romans, dans son diocèse, et y mourut pieusement le 23 janvier 842. Son corps, déposé, un siècle plus tard, dans une magnifique chaise, fut profané par les huguenots. » (1) La fête de cet ancien élève ne passe point inaperçue à Saint-Jean. Le 23 janvier apporte avec lui, après la vénération de la relique de saint Barnard, un congé, et même, depuis cette année, grâce à une heureuse innovation, « le diner des dignitaires ».

Saint Adon était déjà moine de Ferrières, lorsque, au retour d'un voyage en Italie, il s'arrêta à Lyon pour s'instruire auprès des savants de notre école. Afin de le retenir plus longtemps, saint Remy lui confia même le soin de l'église de Saint-Romain, proche du cloître ; puis, à la mort de l'évêque de Vienne, Agilmar, notre pontife le proposa au choix du clergé et du peuple de cette ville (2). Saint Adon est connu par son *Martyrologe* et sa *Chronique*, livres si précieux pour l'histoire du ix^e siècle.

(1) S. BUY, *Semaine liturgique*. Cf. *Semaine religieuse*, 20 janvier 1899.

(2) FOREST, p. 14.

Mais la gloire de l'école de Leidrade, à cette époque, gloire qu'on ne peut guère lui contester, c'est d'avoir formé à la science et à la piété deux de nos prélats. « Amolon, successeur d'Agobard, semble l'avoir surpassé en érudition. » Saint Remy portait le titre de « premier chapelain du palais de Lothaire ». Tout son pontificat fut consacré à une lutte vigoureuse contre les erreurs du temps (1).

Ainsi, du ix^e au xii^e siècle, les élèves de l'Ecole cathédrale, qui ont laissé un nom, appartenaient à l'Eglise. Cependant, dès cette époque, nombre de jeunes gens venaient y apprendre les sciences qui devaient leur assurer une légitime influence dans la société.

Telle a été à peu près notre Ecole depuis sa fondation par Leidrade jusqu'aux dernières années du xii^e siècle. Etablie dans un cloître qui a été rebâti vers 1070, et tout près de la maison des chanoines, elle a eu, pendant cette période, une étonnante vitalité. Plusieurs des maîtres et des élèves d'alors ont été des hommes éminents. Et que dire de l'éclat et du charme que l'exécution savante des mélodies grégoriennes et l'art des cérémonies donnèrent aux solennités de Saint-Etienne, puis de Saint-Jean ! Notre grand pontife Leidrade avait pleinement réalisé ses desseins ; la réforme scolaire surtout, à laquelle il s'était le plus appliqué, avait eu un succès immense. « Ce succès fut tel que, deux siècles plus tard, alors que cette brillante et passagère renaissance des lettres s'était évanouie dans les luttes brutales, on se rappelait encore que la ville de Lyon avait été la mère et la nourrice de la sagesse et de la science : *Lugdunum quondam philosophiæ mater et nutrix.* » (2)

(1) STEYERT, II, pp. 134 et 148.

(2) La citation est de saint Odilon : *Vita Sancti Maioli*. STEYERT, II, p. 115. FOREST, p. 14.

TABLEAU SYNCHRONIQUE des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Leidrade, en 798, à Jean de Bellesme, en 1181.

ARCHEVÊQUES

Leidrade.....	798-814	Geoffroy de Vergy..	1055-1069
Saint Agobard.....	814-840	Humbert I.....	1070-1077
Amolon.....	840-852	Saint Jubin.....	1076-1086
Saint Remy.....	852-875	Hugues.....	1084-1106
Aurélien.....	875-892	Jocerand.....	1107-1117
Alwalo.....	vers 895	Humbaud.....	1119-1123
Bernard.....	vers 906	Raynaud de Semur.	1123-1129
Austerius.....	906-915	Pierre I.....	1131-1139
Remy II.....	vers 922	Foulques de Bou-	
Auscheric.....	vers 926	théon.....	1139-1141
Guy.....	928-944	Amédée.....	1141-1148
Amblard I.....	944-954	Humbert de Baugé.	1149-1151
Burchard I.....	954-963	Héraclius de Mont-	
Amblard II.....	vers 976	boissier.....	1153-1163
Burchard II.....	979-1032	Drogon.....	1164-1165
Oldalric.....	1041-1046	Guichard.....	1165-1179
Halimard.....	1046-1052	Jean de Bellesme...	1181-1192

SOUS-MAÎTRES ou SUPÉRIEURS

Le « diacre » Florus	† 860	Pierre Aténulphe...	1174
Antoine.....	vers 940	Arnaud.....	
Pierre Roux.....	† 1170	Ponce.....	



Frises de la Cathédrale de Lyon.

II

xiii^e et xiv^e siècle. — De la cessation de la vie commune des Chanoines, vers la fin du xii^e siècle à l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1394.

De la fin du xii^e à la fin du xiv^e siècle, l'Ecole de Leidrade fut moins prospère que dans l'âge précédent. Aussi bien, les circonstances lui étaient-elles peu favorables. C'était l'époque des luttes de nos Archevêques contre les Comtes du Forez et les bourgeois de Lyon. Nous allons voir notre Ecole réduite à un nombre restreint de petits clercs ou clergeons, attachés au service de l'église. Et ils n'ont pas, avant 1352, de local qui leur soit propre. Ils habitent chez les Chanoines et Chapelains. Cependant, malgré ces épreuves et ces luttes, l'Eglise de Lyon tenait alors un rang honorable. Au xiii^e siècle, deux événements de première importance

avaient lieu à la Cathédrale : le concile de 1245, où Frédéric II fut excommunié par Innocent IV, et celui de 1274, où Grégoire X essaya de mettre fin au schisme d'Orient (1). C'est au premier de ces Conciles qu'Innocent IV a donné la pourpre aux Cardinaux, et l'on sait qu'après le second, les deux croix de procession des Grecs et des Latins furent déposées derrière le maître-autel. Les croix qu'on y voit actuellement rappellent ce souvenir.

I. — LE LOCAL DE L'ÉCOLE.

Le cloître du XI^e siècle, dans lequel l'École de la Cathédrale s'était plus confortablement installée que dans le cloître de Leidrade, avait été en partie détruit vers la fin du XIII^e siècle.

En 1162, quatre ans après la bataille d'Yzeron, le comte du Forez, Guy II, alors en guerre avec l'Archevêque Héraclius de Montboisier, avait pris Lyon en entrant par le quartier Saint-Paul, et saccagé la ville. Le cloître des Chanoines et l'Eglise Cathédrale eurent particulièrement à souffrir (2).

Le cloître ne fut réparé que quelques années après, sous l'Archevêque Guichard I (1165-1179). Alors, pour

(1) Grégoire X avait été Chanoine de la Primatiale. Dans une bulle aux Chanoines de Lyon, datée de Lyon (22 avril 1275), il exprime ses sentiments de particulière bienveillance pour l'Eglise de Lyon, dans laquelle il a fait un séjour prolongé, alors qu'investi de moins hautes fonctions, il faisait partie du Chapitre de cette Eglise : « Lugdunensem Ecclesiam, in qua nos olim, dum minori officio fungeremur, de canonicorum ipsius Ecclesie collegio existentes, diutinam fecimus residentiam personalem, affectu specialis benevolentie prosequentes... » Archives du Vatican, *Registr.* vol. xxxvii, année iv, fol. 226 verso, n° 24.

(2) Cf., STEVERT, II, p. 336.

le protéger, on construisit tout autour une solide enceinte de murailles. Cette enceinte, qu'on appela le « Grand Cloître », « fit du cloître de Saint-Jean une véritable petite ville forte, comprenant l'espace entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Pierre-le-Vieux d'une part, la rue Tramassac et la Saône de l'autre (1). » Le « Grand Cloître » avait six portes : la plus célèbre était la porte « Frau » ou « porte des Frères », ainsi nommée de ce que, « anciennement, les chanoi-



FIG. VII. — La porte Frau. (Entrée du cloître par la rue Saint-Jean).

nes habitaient sous le même toit » comme des frères (2). Chaque soir, après le *grand séral*, ou couvre-feu, qui était sonné par la cloche de Fourvière, toutes ces portes étaient soigneusement fermées (3).

Une telle enceinte fortifiée semblait mettre la résidence des Chanoines à l'abri des coups de mains. Il n'en fut rien. En 1268, sous l'Archevêque Philippe de Savoie (1246-1268), les bourgeois de Lyon, en révolte contre le Chapitre, firent envahir par le peuple le cloître de Saint-Jean. Tout fut pillé et saccagé. Trois siècles plus tard, en 1562, le baron des Adrets pénétra à son tour dans le Grand Cloître en renversant le mur d'enceinte à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui

(1) STEVERT, II, p. 261.

(2) LE LABOUREUR, *Mesures de l'île Barbe*.

(3) Le grand séral était le tintement de la cloche du soir, *sero*, cf. FOREST, p. 67.

la rue de la Brèche. De cet ancien mur de clôture il ne reste actuellement qu'un seul vestige : c'est un pan de muraille de 20 mètres de longueur, 6 mètres de hauteur et 1^m65 d'épaisseur, situé rue Tramasac. Ce fut peu après la construction du grand Cloître que les chanoines cessèrent de mener la vie commune. Ils devaient seulement habiter dans l'enceinte du cloître. Dès lors s'élevèrent diverses maisons canoniales. Outre la Manécanterie, les bâtiments de l'archevêché et les quatre églises



FIG. VIII. — Mur du cloître de St-Jean, rue Tramasac.

Saint-Jean, Saint-Etienne, Sainte-Croix, Saint-Romain, on y vit bientôt l'hôtel du Doyenné, la maison de l'Archidiaconé, la Chamarerie, la Chanterie, la maison de la Prévôté, la Précenterie, la maison de la Sous-Maîtrise (1), les maisons de Talaru, de Chevières, de Coligny.

Les Chanoines de Lyon étaient devenus Comtes depuis le traité de 1173 par lequel Guy II de Forez avait concédé à l'Eglise la souveraineté du Lyonnais (2). Ils devaient être nobles d'au moins quatre quartiers, paternels et maternels (3).

(1) La maison de la Sous-Maîtrise était à l'entrée de la rue des Prêtres actuelle. FOREST, p. 366.

(2) STEYENT, II, p. 341.

(3) FOREST, p. 28.

Le nombre des Chanoines-Comtes a varié, selon les circonstances, de 72 à 32. C'est à ce dernier chiffre qu'un statut de 1321 le fixa définitivement. Parmi ces 32 chanoines, il y avait 8 dignités, savoir : le Doyen, l'Archidiaque, le Prévôt, le Chantre, le Chamarié, le

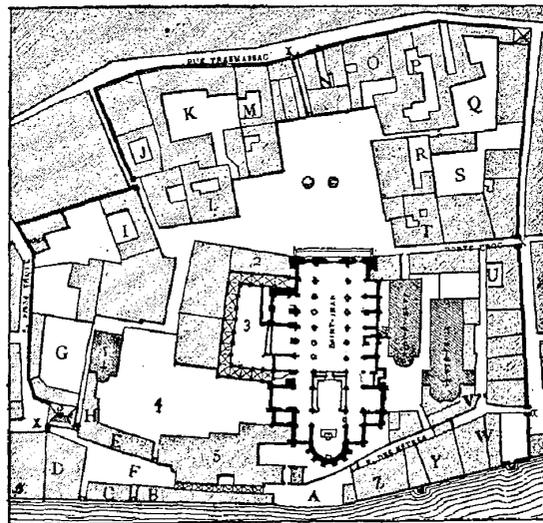


FIG. IX. — Le cloître Saint-Jean au XVI^e siècle (tiré du *Grand Jubilé de Saint-Jean* par M. l'abbé A. Sachet.)

- 1 Saint-Romain. — 2 Manécanterie. — 3 Petit cloître. — 4 Cour de l'Archevêché. — 5 Palais de l'Archevêché — A Port Saint-Jean ou des Estres. — B Prisons. — C Maison d'Ars. — D Trésorerie. — E Auditoire de la Justice. — F Porte de l'Archevêché. — G Archidiaconé. — g Tour de l'archidiaconé. — H Porterie. — I Doyenné. — J Hôtel d'Albon. — K Hôtel de Chevières. — L Sacristie. — M Chanterie. — N Maison de Gaste. — O Maison de Fougères. — P Précenterie. — Q Tènement de Talaru. — R Maison de Nagu. — S Autre maison d'Ars. — T Prévôté. — U Chamarerie. — V Petite custoderie. — W Hôtel de Savoie. — X Portes du cloître. — Y Custoderie. — Z Sacristie.

Grand Sacristain, le Grand Custode, le Prévôt de Fourvière et un personnel qui était la Maîtrise du chœur. De plus le Chapitre comptait, comme Chanoines de second ordre, quatre Custodes et sept Chevaliers.

Au-dessous des Chanoines venaient les douze *Perpétuels ou Chapelains*, représentant, selon les statuts de 1337, « le vénérable collège apostolique », sans compter nombre de prêtres habitués. Au xv^e siècle, le chiffre des Chapelains fut élevé à vingt, mais on continua de les appeler « les douze », et leurs prébendes furent toujours « les douzenies ». C'est sur eux, autrefois comme aujourd'hui, que reposait surtout le poids des offices (1).

Chanoines et Chapelains, habitant çà et là dans le grand Cloître, étaient astreints à une obligation rigoureuse : ils devaient « tenir hôtel, *tenere hospitium* », c'est-à-dire loger, nourrir et surveiller, non seulement les clercs supérieurs, mais aussi les clergeons. « Aucun clerc ni prêtre, *ni qui que ce soit*, n'est reçu dans le chœur s'il ne demeure chez un maître qui lui donne l'hospitalité et réponde de lui ». Telle est la règle formelle. L'intention du Chapitre était évidemment d'assurer à la jeunesse de l'Eglise, outre le vivre et le couvert, une protection et une direction morales (2).

Logés chez les Chanoines et chez les Perpétuels, les petits clercs se réunissaient pour l'enseignement et certains exercices communs dans une même maison près de la Cathédrale. Cependant, l'année 1352 semble inaugurer une période nouvelle dans la vie de l'Ecole. Les statuts de cette année 1352, promulgués dans une bulle du pape Innocent VI, datée d'Avignon, le prouvent.

Voici le passage qui concerne nos clergeons : « Comme il est difficile et presque impossible à qui que ce soit d'apprendre l'office et les cérémonies de notre Eglise,

(1) FOREST, p. 40.

(2) FOREST, p. 64.

s'il n'y a pas été formé dès ses jeunes années, nous statuons et ordonnons que douze enfants soient entretenus aux dépens de ladite Eglise, pour y être petits clercs, ce qui d'ailleurs est établi depuis quelque temps... Nous voulons qu'ils soient sous la conduite d'un prêtre ou d'un clerc recommandable ; qu'ils mangent et dorment dans la même maison et qu'on leur assigne deux maîtres pour leur apprendre la grammaire et l'art du chant ; de telle façon que, lorsqu'ils arriveront à l'âge adulte, un chapelain perpétuel venant à mourir, le plus capable d'entre eux soit élu pour lui succéder.



FIG. X. — Sceau du Chapitre en 1307.

Nous voulons et ordonnons que l'on prenne des enfants qui soient capables et jolis (1), et nous statuons que, si la mort ou toute autre cause produit une vacance dans leur nombre, ce soit dans un Chapitre général et à la majorité des *capitulants* que se fasse le choix de son remplaçant. »

De cette importante décision, un détail surtout est à noter ici, c'est que les petits clercs furent désormais réunis, et formèrent une sorte de Séminaire. Le Chapitre s'entendit avec un Econome, qui fut chargé de leur entretien et de leur logement. Ainsi, le 17 novembre 1362, « messire Guillaume Foreys » acceptait de « tenir les clergeons ». (2)

(1) *Ut apti et formosi assumantur.*

(2) FOREST, pp. 43 et 207.

Vingt ans plus tard, on décida que ces enfants habiteraient chez Guillaume Buy, Perpétuel, qui devait les nourrir, ainsi que leurs maîtres, dans sa maison située dans le petit cloître (1).

En 1394, cette modeste communauté était définitivement installée dans la Manécanterie.

II. — LES ÉLÈVES.

Comme nous venons de le voir, le nombre des petits clercs de l'Ecole était de douze. Entretien complètement aux frais du chapitre, ils étaient « incorporés » à l'Eglise. Selon la teneur des règlements, la capacité des enfants, qu'on admettait au nombre des douze, devait être examinée en séance capitulaire. Mais souvent les chanoines s'en rapportaient à l'attestation du Manécantant. De plus, outre les douze « incorporés », il y avait douze externes, qui fréquentaient l'Ecole et assistaient au chœur, en attendant de devenir clergeons titulaires. Nul n'était reçu externe avant d'avoir fréquenté au moins un mois l'Ecole des clergeons. Ces élèves externes étaient logés chez les Chanoines et les Perpétuels.

Le principal objectif de ces deux catégories d'élèves, internes et externes, était de devenir un jour Chapelains. Le droit des anciens élèves de l'Ecole à remplacer les chapelains perpétuels, déjà proclamé par la bulle d'Innocent VI (1352), fut confirmé par une autre bulle du 13 mars 1426 émanée de Martin V. « Les perpétuités, dit formellement cette dernière bulle, sont réservées aux enfants élevés dans l'Eglise. » (2)

(1) FOREST, p. 198.

(2) FOREST, p. 119.

Les documents nous renseignent un peu sur les élèves qui ont fréquenté notre Ecole aux XIII^e et XIV^e siècles. Ils appartiennent à toutes les classes de la Société. Nobles, bourgeois, magistrats, commerçants, cultivateurs appréciaient également, alors, l'honneur de donner leurs fils à l'Eglise. Pierre de Soucieu, en 1361, Albert du Bois, en 1381, Jean de Saint-Cyr, en 1382, tels sont les noms cités dans les actes capitulaires.

Mais le clergeon le plus connu de cette époque est le petit Ogier, dont la touchante histoire a été mise en vers par M. Auguste Bleton. Le petit Ogier, fils de « maistre Jehan de Vaucouleurs, masson », était un élève externe. En 1378, sa mère l'avait mis en pension chez M. Humbert d'Ars, Chanoine Sacristain, « pour être clergeon en l'esglise et apprendre à l'escole ». Mais l'enfant trompa l'attente du cœur maternel. Au bout de trois semaines, il était congédié, « parce qu'il ne voulait rien apprendre et n'avait point le cœur à l'esglise ». La mère du petit Ogier ne vit point son fils prêtre, mais elle dut remercier le Chapitre de lui avoir procuré une situation avantageuse : on l'avait mis « à mestier d'orfèvre à Vienne » (1).

III. — LES MAITRES.

En quoi consistait alors l'enseignement de notre Ecole? — C'était une école *professionnelle* où, sous la haute intendance du Précenteur, les élèves étaient formés à leurs fonctions futures. Pour cela, ils devaient non seulement acquérir la connaissance des cérémonies

(1) FOREST, p. 49.

et du chant liturgique, mais encore recevoir une culture générale, embrassant toutes les sciences « utiles à un clerc ».

Trois professeurs étaient spécialement chargés de l'instruction et de la direction des enfants : le Sous-Maître, le Manécantant et le Maître de grammaire.

Le Sous-Maître ou Vice-Maître (1) était, à vrai dire, le supérieur immédiat de l'Ecole. Il portait le titre de « maître des enfants ». C'était le premier des douze Perpétuels. Ses fonctions correspondaient, à peu près, à celles du Supérieur et du Maître des cérémonies d'aujourd'hui. Il était chargé de faire exécuter à la perfection, *ad unguem*, les cérémonies de l'Eglise de Lyon, de veiller à la bonne tenue des offices, et de dresser chaque semaine le tableau des officiants. De plus, il avait la surveillance générale de l'Ecole des clergeons, au point de vue de la tenue matérielle, de l'esprit, de la discipline et des études. Les leçons de chant, surtout, étaient l'objet de ses soins : il les contrôlait dans des répétitions générales appelées « recordations » *recordationes* (2).

A la charge du Sous-Maître était attaché un important privilège, celui de suppléer les Chanoines au grand auel de Saint-Jean.

Au-dessous du Sous-Maître venait le Manécantant ou Maître de chant, qui est mentionné déjà dans les statuts de 1175. Il devait entonner toutes les messes *matinières* : de là son nom « de manécantant » (« *mane cantare*,

(1) On l'appelait Sous-Maître ou Vice-Maître parce qu'il remplaçait le Maître du chœur, chef officiel de l'Ecole. Le Sous-Maître ne logeait pas à l'Ecole; il habitait la maison de la « Sous-Maîtrise ».

(2) FOREST, pp. 99-104.

chanter le matin »); de là aussi le nom de « Manécantanterie », donné à la maison qu'il habitait. Au reste, une de ses fonctions principales était d'enseigner le chant aux élèves. Et c'était là une tâche assez rude. N'oublions pas que, jusqu'en 1780, l'Eglise de Lyon a maintenu la coutume ancienne de chanter l'office de mémoire (1)! Le Manécantant représentait donc notre Maître de chapelle actuel. Il avait en outre certaines attributions du directeur et du préfet des récréations d'aujourd'hui. Ainsi, un règlement prescrivait au Manécantant « de traiter les clercs avec douceur, *clericulos dulciter tractare*, et de les instruire avec soin tant aux bonnes mœurs et honnêteté de vie qu'au chant et à la lecture ». Le Manécantant jouissait, lui aussi, de certains privilèges : s'il était diacre, il prenait au chœur la première place parmi les clercs de son ordre; s'il était prêtre, il avait le droit, après sept ans d'exercice, de passer Perpétuel avant ses concurrents. (2)

Le troisième professeur des clergeons était le « Maître de grammaire » C'est lui qui, sous ce titre général, était chargé de tout ce que comportait l'instruction des enfants : langues, littérature, histoire et même calcul. Dès 1362, le Chapitre institua ce « précepteur de grammaire » et, à partir de 1374, il tint à choisir lui-même les titulaires de cette charge, qu'il confia, cette année-là, à Pierre Prévôt. Ajoutons que cet enseignement ne s'achevait pas à l'Ecole cathédrale. Après avoir terminé leur stage comme clergeons, nos enfants pou-

(1) « C'est la loi, disent les statuts de 1337, que les matines et les autres heures se chantent de mémoire, et que personne, dans le chœur, ne tienne ni livre, ni chandelle allumée, si ce n'est pour lire les leçons dans la Bible, dans les Vies et les Actes des Saints, et dans les Expositions des Evangiles. » (FOREST, p. 90).

(2) FOREST, p. 108.

vaient aller aux écoles de la Ville pour compléter et perfectionner leur instruction.

Voilà quelle a été la situation de l'Ecole de Leidrade au ^{xiii}^e et au ^{xiv}^e siècles. Après les fâcheux événements qui avaient obligé les Chanoines à quitter leur cloître et à se séparer, l'Ecole put se reconstituer dans le grand cloître. D'abord logés isolément chez les Chanoines et les Perpétuels, les élèves furent ensuite réunis dans une maison de louage, et enfin établis dans la Manécanterie. Désormais sous la direction du Sous-Maitre, du Manécantant et du Maître de grammaire, ils vont vivre d'une vie plus personnelle et plus intense.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maitres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Raynaud de Forez, en 1193, à Jean de Talaru, en 1375.

ARCHEVÊQUES

Raynaud de Forez..	1193-1226	Jean III.....	vers 1289
Robert d'Auvergne..	1227-1234	Béraud de Goth....	1289-1296
Guy de la Tour d'Au-		Henri de Villars....	1296-1301
vergne.....	1231-1235	Louis de Villars....	1301-1308
Raoul de la Roche-		Pierre de Savoie...	1308-1329
Aymon.....	1235-1236	Guillaume de Sure.	1333
Aymeric de Rives...	1236-1246	Gui d'Auvergne....	1340
Philippe de Savoie.	1246-1268	Henri de Villars...	1343
Pierre de Tarentaise.	1272-1274	Raymond Saquet...	1346
Aymar de Roussil-		Guillaume de Thu-	
lon.....	1274-1282	réy.....	1358
Raoul de Torote...	1284-1287	Charles d'Alençon..	1365
Pierre d'Aoste.....	vers 1287	Jean de Talaru.....	1375

SOUS-MAITRES ou SUPÉRIEURS

Bornon de Pluyves.	1191	Humbert Delocuvre.	1308
Ponce de Pierre-		Pierre Fraret.....	† 1334
Late.....	1208	Guichard Aroud....	1340
Girin de St-Priest..	† 1209	Guillaume de Gex..	1343
Guillaume de Ste-		Pierre de Gravelles (2)	† 1348
Colombe (1).....	1218-1239	Giraud de Belleville.	1351-1381
Bernard de Beynost.	† 1280	Guillaume Buy.....	1381

(1) Il est à remarquer que Guillaume de Sainte-Colombe est en même temps le premier Maître de chœur connu. On peut se demander si jusqu'alors cet office ne se confondait pas avec les fonctions de Maître des enfants.

(2) Nous avons ajouté à la liste déjà connue plusieurs noms, entr'autres Pierre de Gravelles, mort le 20 septembre 1348, lequel fonde un anniversaire dans l'Eglise de Lyon, dû sur les deux maisons qui sont entre la sous-maitrise et la maison de la prébende de la Croix, en la rue du Sablet.

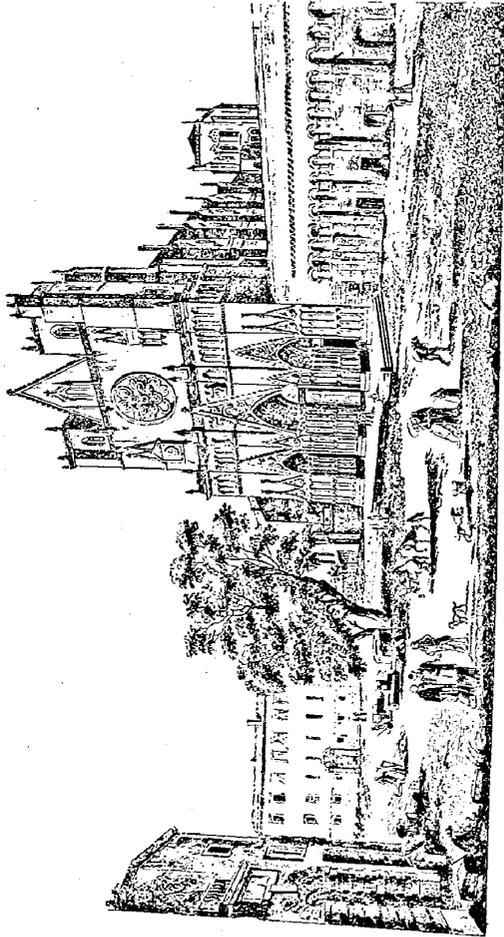


FIG. XI. — La Cathédrale, l'ancienne Manécanterie et l'hôtel de Chevrières (aujourd'hui Petit Séminaire), d'après Lallemant, xviii^e siècle (1784).



Frises de la Cathédrale de Lyon.

III

xv^e et xvi^e siècles. De l'installation de l'École à la Manécanterie, en 1394, à l'union de cette école au Séminaire des clercs, en 1617.

Pendant la période qui s'étend de 1394, année de son installation dans la Manécanterie, à 1617, année de la fondation du Séminaire des clercs, l'École des clergeons recouvra, partiellement du moins, son ancienne prospérité. Elle participa largement alors à la grande vie religieuse de l'Eglise de Lyon. Malheureusement un accident grave, l'invasion des protestants, vint en 1562, arrêter son essor.

I. — LE LOCAL.

La maison de la Dapiférie, dans laquelle, le 23 juillet 1394, une décision capitulaire installa l'École des clergeons est la Manécanterie actuelle. Ce bâtiment était

bien plus grand qu'aujourd'hui. Le mur extérieur, prenant près de la façade de la cathédrale, s'étendait jusqu'à l'alignement de la maison de la poste, et là, tournant à angle droit, allait rejoindre l'abside de l'église. La partie méridionale de cette muraille de clôture, a été démolie en 1758, pour faire place à la maison des Comtes, dite Nouvelle Manécanterie. (1)

Des modifications importantes furent faites dans le petit cloître au xv^e siècle. C'est alors qu'on ouvrit sur le mur extérieur, du côté de la place Saint-Jean, les fenêtres du premier étage. Il reste encore de ces constructions du xv^e siècle ce qu'on appelle le chœur dit d'hiver ou bas-chœur (2). Au milieu de la place de la cathédrale s'élevait une fontaine, et, à gauche, un orme.

Dans ce petit cloître, à l'entrée du bas-chœur actuel, se trouvait la chapelle de l'Enfant Jésus : elle se rattachait à la chapelle Sainte-Anne par la voûte qui est précisément aujourd'hui le bas-chœur. C'est dans ces deux chapelles qu'étaient les tombes des clergeons, morts pendant leur service. Alors, comme de nos jours, ils étaient enterrés solennellement « aux dépens du chapitre » (3). En 1758, au moment de la construction de la « Nouvelle Manécanterie », plusieurs de ces tombes furent transportées ailleurs.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans le cloître, c'est la maison de la Manécanterie, ou Dapiférie, adossée au mur occidental. Au premier étage se trouvaient la grande salle des clergeons, la chambre du Manécantant et des autres maîtres, la cuisine, un gre-

(1) MEYNYS, *Grands souvenirs*, p. 149.

(2) STEYERT, II, p. 661.

(3) FOREST, p. 126.

nier à denrées « ou dapiférie » ; au-dessous, c'est-à-dire au niveau du sol, était une cave, un four ou « pannetierie », une « fusterie » (1), et enfin les prisons du cloître (2). Dans le grenier du premier étage, on entassait les provisions de blé provenant des redevances. Ces provisions servaient soit pour les « livraisons » faites chaque jour aux Chanoines, Perpétuels et clergeons,

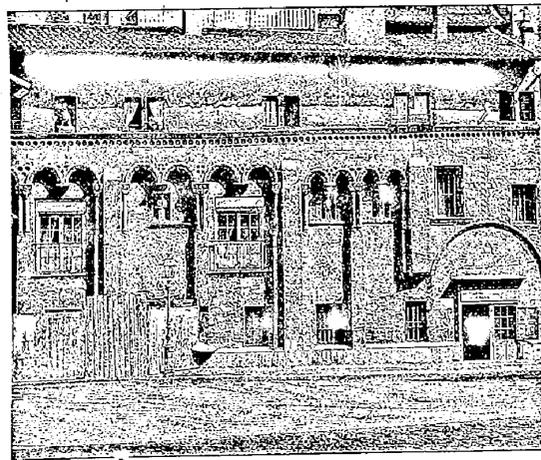


FIG. XII. — L'ancienne Manécanterie.

ayant assisté aux offices, soit pour la « petite aumône », distribution faite chaque semaine aux pauvres, soit pour la « grande aumône », distribution qu'on faisait chaque année au moment de la plus grande cherté du blé et du pain, *tempore magis caro*. (3) Cette grande

(1) Endroit où étaient les fûts.

(2) FOREST, p. 200.

(3) FOREST, p. 217.

aumône avait été établie vers 1122, à l'occasion d'une famine.

En 1394, avant de recevoir les clergeons, la maison de la Manécanterie fut sérieusement réparée. Depuis, elle a été restaurée vers 1460, et élevée d'un étage au xvii^e siècle; mais, en somme, elle n'a pas changé. « Modestement appuyée aux assises de la Primatiale, a écrit Mgr Thibaudier, mort archevêque de Cambrai, l'antique école présente encore ses murs noircis et mutilés, non sans élégance ni jeunesse, comme d'irrécusables garants du zèle que l'Eglise aura toujours pour les bonnes études. » (1) Tel était le local qui, pendant plus de quatre siècles à part quelques intervalles de peu de durée, allait abriter l'Ecole de Leidrade.

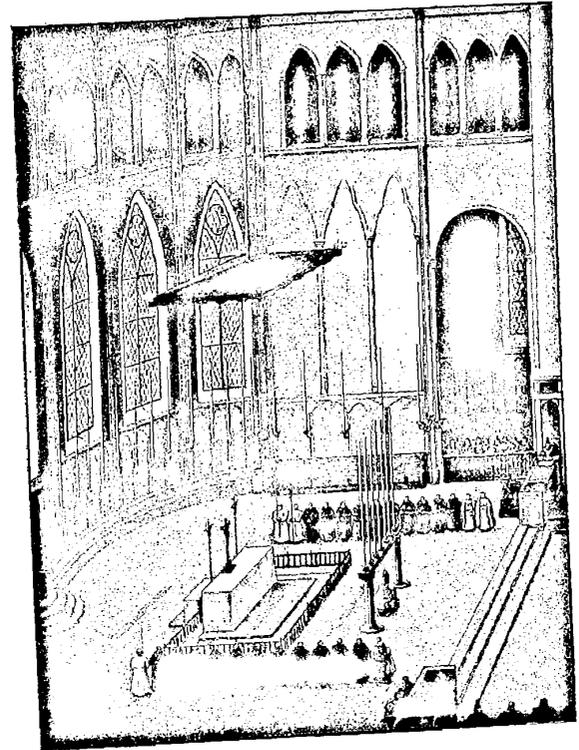
II. — LA VIE DE L'ÉCOLE.

Nous sommes à l'époque de l'épanouissement du culte religieux sous les voûtes de la cathédrale et dans les deux églises annexes. C'est aux offices et aux fêtes d'alors qu'il faudrait maintenant assister avec nos aînés.

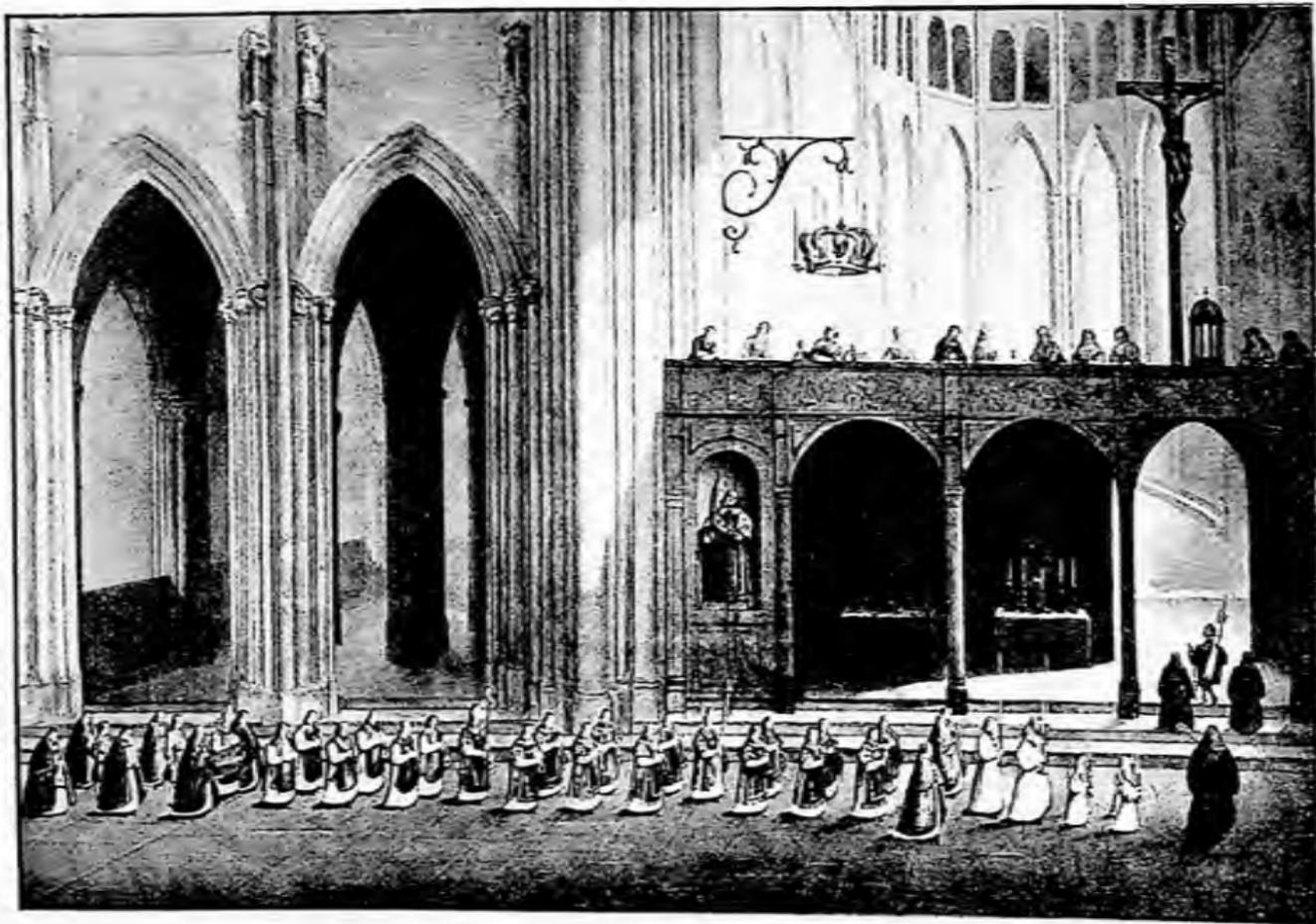
La physionomie de notre vieille cathédrale, enfin terminée, était assez différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Le chœur, réservé au clergé, était clos de trois côtés : du côté de la grande nef, par un jubé, qui s'élevait entre la sixième et septième travée, et, le long des petites nefs, par deux clôtures de marbre qui fermaient aussi la croisée du transept et allaient jusqu'à la naissance de l'abside.

Un escalier de trois marches faisait communiquer le chœur avec le presbytère.

(1) FOREST, p. 199.



Ancien autel et ratelier.



Jubé après les protestants et entrée solennelle des officiants à la Messe pontificale.

Dans le sanctuaire entouré d'une balustrade s'élevait l'autel. Suivant l'ancienne discipline de notre Eglise, c'était une simple table, sans croix ni chandeliers, sinon pendant le saint sacrifice. C'est seulement depuis 1749, qu'il a été définitivement pourvu d'une croix et de six chandeliers (1). Derrière le maître autel de Saint-Jean, il y eut toujours, depuis Leidrade, un autel dédié à Saint Spérat; il existe encore équivalement : c'est la crédence du maître autel, lequel n'est pas ancien, puisqu'il date des premières années du siècle.

Entre la balustrade du sanctuaire et l'escalier du chœur était un meuble appelé « râtelier » ou râteau, *rastellarium*. Il était fait d'une simple traverse de cuivre reposant sur deux supports et muni de pointes assez semblables à celle d'un râteau. Il portait sept cierges égaux qui figuraient les sept chandeliers de l'Apocalypse, spécialement celui de l'église de Smyrne : c'était une délicate allusion à saint Polycarpe, le maître de Saint Pothin. Le « râtelier » disparut lorsque le chapitre plaça sur l'autel des cierges à demeure.

Le jubé ou tribune, qui séparait le chœur de la nef principale, a été supprimé pendant la Révolution. L'ancien jubé, antérieur à l'invasion des protestants de 1562, était une œuvre d'art splendide. Un grand crucifix d'argent s'élevait au-dessus de l'autel placé sur ce jubé. Après les ravages de 1562, on rebâtit un jubé moins beau que le précédent. La façade qui regardait la nef présentait sept arcades; celle du milieu servait d'entrée au chœur, celles des deux extrémités encadraient les statues de Saint Jean et de Saint Etienne, dont on voit encore deux reproductions aux entrées latérales du

(1) FOREST, p. 74.

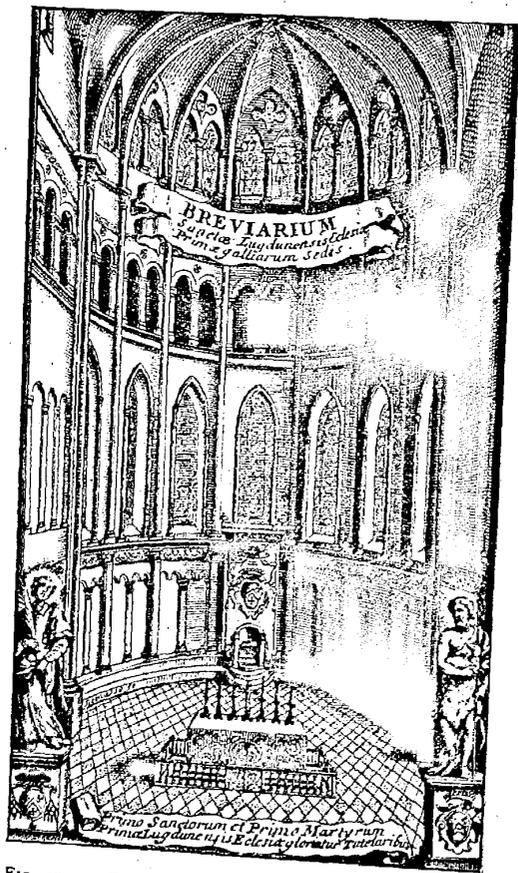


FIG. XIII. — Frontispice d'un breviary du XVII^e siècle, par de Masso. Abside, sanctuaire et presbytere de la Primatiale avec les statues de saint Jean-Baptiste et saint Etienne.

choeur. Deux escaliers pratiqués dans l'épaisseur du jubé conduisaient sur la plate-forme, où était un autel dédié à la Croix et où se faisait, à certaines fêtes, l'exposition du saint Sacrement (1).

Dans l'intérieur du choeur étaient disposées sur deux rangs les stalles du clergé. Le siège du Doyen était du côté de l'épître, le plus près de l'autel. A sa gauche venaient d'abord l'Archidiacre, puis le Maître du choeur; à l'autre bout et à droite de la porte d'entrée du jubé, dans deux stalles adossées au jubé lui-même, se plaçaient le Prévôt, le Chamarier et le Prévôt de Fourvière. De l'autre côté de la porte et sur la même ligne étaient le Chantre et le Grand Custode. En face du Doyen, du côté de l'Évangile, prenait place le Grand Sacristain. Les sièges intermédiaires, en allant de l'autel vers le jubé, étaient réservés aux Perpétuels, aux Habitues, aux Chevaliers et aux Custodes. Les stalles du second rang étaient occupées par les diacres, les sous-diacres et les autres clercs. Enfin, au troisième rang, debout, se tenaient les clergeons. Quant à l'Archevêque, lorsqu'il n'officiait pas, il prenait la stalle du Doyen, et, lorsqu'il officiait, il occupait, à la grand'messe, le trône de marbre au fond de l'abside, et à vêpres la stalle du Prévôt (2).

Chacun avait son costume spécial. Les Chanoines, Custodes et Chevaliers, portaient en été, c'est-à-dire de Pâques à la Toussaint, un surplis ou « froche », une aumusse fourrée de bandes d'hermine, et un capuchon; en hiver, ils avaient la chape, manteau noir bordé par devant d'une bande rouge, et un bonnet de fourrure.

(1) FOREST, p. 74.

(2) FOREST, p. 78.

Les Perpétuels portaient une aumusse plus courte, avec un rang d'hermine en moins. Enfin les clercs et les clergeons revêtaient le surplis en été, et la « chape » en



FIG. XIV. — Habit de chœur d'été et d'hiver, des anciens Chanoings-Comtes, d'après un manuscrit du XVIII^e siècle, tiré du *Grand Jubilé de Saint-Jean*, par l'abbé A. Sachet.

hiver. En 1748, ce costume de chœur fut modifié, et devint ce qu'il est actuellement (1).

On sait avec quelle attentive et profonde religion notre Eglise s'est constamment appliquée au service divin, « à l'œuvre de Dieu ». Depuis Leidrade, ce zèle si surnaturel ne s'est jamais démenti.

L'office quotidien comprenait, au moyen âge, Matines et Laudes, les Petites Heures, trois Messes chantées,

(1) FOREST, pp. 80 et 295.

Vêpres et Complies, et enfin l'Office des morts. Les Matines, suivies des Laudes, étaient véritablement un « office de nuit ». Elles se chantaient à trois ou quatre



FIG. XV. — Clergeons en habit de chœur d'hiver.

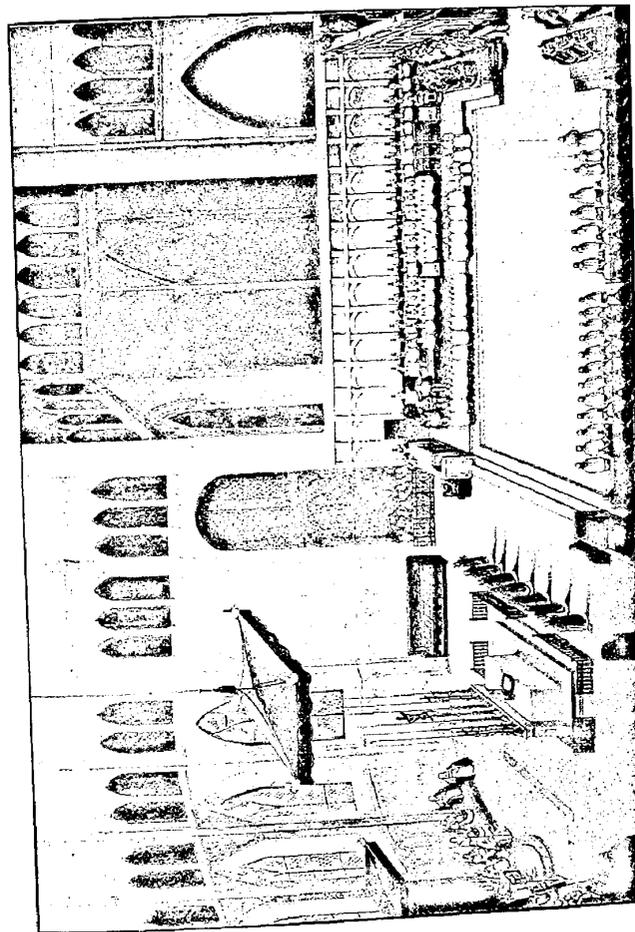
heures, selon que l'office comportait neuf ou trois leçons. Aux grandes fêtes, tous les clergeons y assistaient et cet usage existe encore. Détail fort intéressant : les Matines commençaient d'abord à Saint-Jean; lorsqu'on arrivait au mot de l'Invitatoire : *Hodie si vocem ejus audieritis*, le clergé de Saint-Etienne entonnait à son tour l'office; le même mot d'ordre se transmettait ensuite de Saint-Etienne à Sainte-Croix (1).

Après Laudes, il y avait « trois messes à nottes ». La messe matinière, à laquelle les seuls clergeons de se-

(1) FOREST, p. 89.

maine assistaient, se disait à l'autel Saint-Spérat. Le chant de Prime venait ensuite. Puis, la messe de la Croix sur le jubé. C'était, à vrai dire, « la messe de communauté » des petits clercs. Ils y assistaient tous et devaient s'y exercer à réciter l'Épître. Ces deux messes ne furent plus chantées après 1761. Enfin la messe capitulaire, « la messe de Messieurs », précédée de tierce et suivie de sexte, était célébrée à l'issue de la messe de la Croix. Le clergé des trois églises y assistait au complet. Les trois officiants principaux, le célébrant, le diacre, le sous-diacre portaient la mitre. Les clergeons y faisaient la fonction d'acolytes ou de « candélabres », fonction qui comportait le chant du graduel et de l'*alleluia*. Seulement, aux grandes fêtes, les acolytes ne chantaient pas eux-mêmes ces Répons. Ils allaient prendre sur l'autel des tablettes d'argent où étaient encadrées des feuilles de vélin contenant le graduel et l'*alleluia* du jour. Ils les portaient aux Chanoines et aux Perpétuels, qui chantaient successivement l'une et l'autre pièce. C'est ce qu'on appelait chanter « par les rouleaux, *per rotulos* », parce que les feuilles de vélin formaient des rouleaux avant d'être insérées dans les rainures des tablettes. De là le nom de « *rollet, porteur de rouleaux* », donné au petit clerc qui présentait la tablette. Aujourd'hui encore il y a des « *rollets* » les trois jours des Rogations. Comme autrefois, ils apportent aux Chanoines et aux Perpétuels les indications dont ils ont besoin pour chanter congrûment. Mais, au lieu de tenir devant eux la tablette garnie d'un rouleau de vélin, ils leur indiquent, aux stations des processions, les noms des saints à invoquer.

Enfin l'office se terminait le soir par le chant des Nones, Vêpres et Complies. Les clergeons de semaine



Chœur de la Cathédrale avant 1789.



Procession des Rogations.

y faisaient chantres et thuriféraires ; ils continuent cette louable tradition. Aux grandes solennités, les Chanoines remplissaient les fonctions de thuriféraires ; cela encore n'a pas changé. Ce qui a disparu, c'est la récitation quotidienne de l'office des morts.

Les clerics avaient aussi leurs fêtes particulières. Les dimanches, une cérémonie d'une familiarité touchante se faisait. Après la bénédiction de l'eau qui précédait la grand'messe, la procession se rendait dans le petit cloître. Le puits situé au milieu du préau était béni tout d'abord. Ensuite, pendant que le clergé attendait, rangé le long du côté méridional du cloître, le célébrant allait bénir le réfectoire, la cuisine, le grenier, le cellier. C'était un souvenir de l'ancienne vie commune des « frères de Saint-Etienne » (1).

Les principales fêtes de l'année avaient pour nos clergeons d'autant plus de charmes, qu'après avoir commencé au chœur, elles se continuaient au réfectoire, « *in choro et refectorio* ». Plusieurs fondations avaient été faites à cette intention : ainsi, le 1^{er} janvier et le 2 février, l'Econome recevait pour « améliorer le desjeuné des enfans de cœur, cinq sols. « *Hodie clerici Sancti Joannis dijunabunt de pane blanco et de joanne bono* » (2), dit une naïve formule d'autrefois. Le régal aujourd'hui offert par les « rollets » des Rogations aux autres chantres rappelle ces anciennes gâteries.

Les splendeurs de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint ne présentaient guère de particularités dont nos fêtes actuelles ne donnent une idée.

(1) FOREST, p. 94.

(2) FOREST, p. 331.

Mais plusieurs solennités avaient un cachet original. Les deux plus curieuses étaient la fête des Innocents (28 déc.) et la fête des Merveilles (2 juin). La fête des Innocents était la fête propre de nos clergeons. Ce jour-là, les enfants de chœur revêtus de riches costumes occupaient les stalles des chanoines, et l'un d'entre eux, qui avait été nommé le jour de la fête de saint Nicolas (6 déc.), était « l'évêque des Innocents ». La grand'

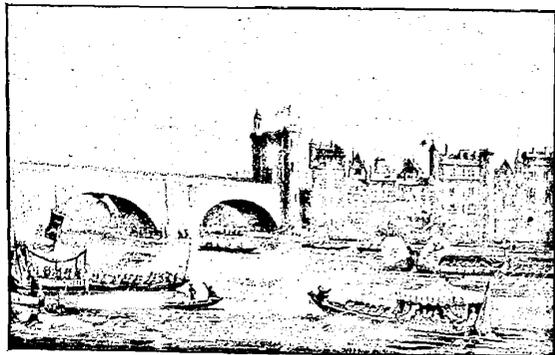


FIG. XVI. — Scène pittoresque de la fête des Merveilles à Lyon.
(Pont de pierre).

messe devait être chantée par le Maître du chœur, et l'Archevêque lui-même venait entonner les vêpres. A l'issue des vêpres, les clergeons, ayant à leur tête leur petit évêque en mitre et en chape, allaient à cheval à Saint-Just révéler la relique d'un des saints Innocents, donnée en 1399 par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. Des abus s'étant glissés dans cette cavalcade, on la réduisit, en 1609, à un simple pèlerinage à la chapelle des Innocents, à Saint-Just, pour gagner le « pardon ». Mais jusqu'à 1740 environ, nos petits clercs

continuèrent à avoir, le jour des Innocents, les premières places au chœur, et les premiers rôles dans les offices.

La fête des Merveilles avait un intérêt moins spécial pour nos clergeons. C'était la fête de tout le peuple de Lyon, la vraie « fête des fous » lyonnaise. L'Eglise l'avait trouvée établie ; et elle se contenta de la transformer en rattachant les réjouissances consacrées par l'usage au culte de saint Pothin et des autres martyrs de l'an 177. D'après une tradition enregistrée, non par Eusèbe, mais par Grégoire de Tours, les restes de nos martyrs jetés dans le Rhône par les païens, avaient été retrouvés à Ainay. Cette circonstance donna lieu à la fête religieuse des Merveilles, qui, au témoignage d'Adon, évêque de Vienne, était déjà célèbre au IX^e siècle. A cette occasion, le chapitre organisait une brillante fête sur la Saône. Après la messe matinière, le clergé de Saint-Jean, accompagné de ceux de Saint-Just et de Saint-Paul, « se rendait par terre » à Saint-Pierre de Vaise. Là, on trouvait les moines d'Ainay et ceux de l'Ile-Barbe. Tous ensemble allaient vers la Saône et s'embarquaient dans une flotille composée de cinq grands bateaux richement décorés. En descendant la rivière on chantait les Laudes. On arrivait à Ainay où l'on priait en silence. Puis la procession se dirigeait vers l'église Saint-Nizier. A la porte de l'église Saint-Michel commençait une litanie formée des noms de nos martyrs. Enfin, à l'église de Saint-Nizier, les chanoines de Saint-Jean chantaient la grand'messe. Cette fête, si pittoresque, dura jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Les élèves de notre Ecole participaient encore à d'autres solennités pour eux intéressantes. Le mercredi des Cendres, cette poignée de verges, que l'on met encore

tous les ans sur un prie-Dieu de la grande nef, devait leur suggérer des réflexions salutaires. Le Jeudi saint, le « Jeudi absolu », comme on disait, c'étaient la consécration des Saintes Huiles, le *mandatum*, le lavement des pieds, et la distribution des « cènes » en forme de trèfles que les élèves d'aujourd'hui connaissent et apprécient encore. Puis, venaient les longues litanies du Samedi Saint avec la monacale cérémonie de la bénédiction de l'eau ; et les clergeons pensaient sans doute à la communauté « des frères de Saint-Etienne », quand ils buvaient, comme les Chanoines, à la vénérable coupe de bois remplie d'eau nouvellement bénite. Le lundi de Pâques, avec quel entrain ils prenaient part au

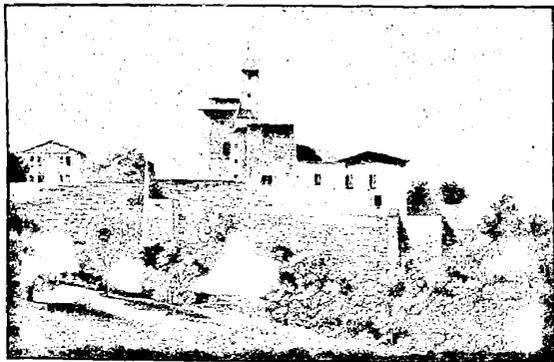


FIG. xvii. — Ancienne vue de Fourvière.

chant de *O filii et filiae* ! Ce jour-là, le clergé des trois églises de Saint-Jean, de Sainte-Croix et de Saint-Etienne montait sur les galeries de la cathédrale et entonnait l'hymne si populaire. Bientôt la collégiale de Fourvière répondait de sa terrasse. Et la vallée et la colline se renvoyaient tour à tour les naïves strophes.

C'était d'un grand effet. Malheureusement, un élève de l'Ecole étant tombé des galeries, cet usage fut supprimé en 1740 (1).

La fête de saint Jean-Baptiste était la patronale de l'Eglise primatiale et de son Ecole. On la célébrait avec beaucoup de solennité. Il y avait « pardon », c'est-à-dire indulgence, à Saint-Jean. De plus les marchands forains, « merciers, tapissiers, chandeliers », et, surtout, « copponiers », étalaient leurs marchandises dans de pittoresques loges de feuilles et de ramée (2). Mais ce qui rehaussait infiniment l'éclat de la patronale, c'était « le grand jubilé de saint Jean », si rare et si apprécié des foules. Trois fois avant 1886, les élèves de Leidrade ont joui de cette insigne faveur, en 1546, 1666 et 1734.



FIG. xviii. — Bannière du Lion.

Les processions étaient encore des manifestations religieuses auxquelles les clergeons participaient avec allégresse. La bannière de Saint-Jean, le traditionnel lion de Juda, ouvrait toujours la marche. Les principales processions étaient : celle des Rogations, celles du Jeudi de la Fête-Dieu, qui existait dès 1470, et du Jeudi de

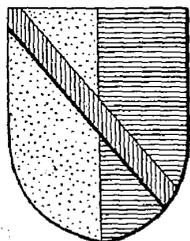
(1) FOREST, p. 148. Pailieu : *Règles et cérémonies de l'Eglise primatiale*, explique que l'accident est arrivé, non à un élève de l'Ecole, mais à un Perpétuel, M. Berger.

(2) FOREST, p. 161.

l'Octave, établie en 1632, et celle du 20 Janvier à la chapelle de Saint-Sébastien, à la Croix-Rousse. Enfin, outre les processions qui se faisaient chaque jour, après Laudes et après Vêpres, à Saint-Etienne et à Sainte-Croix, nos petits clercs allaient, tous les ans, visiter diverses églises. Partout la table était mise et garnie de fruits et de gâteaux (1). Pour achever de comprendre la vie de ces heureux Clergeons, il ne faut pas oublier les réjouissances publiques auxquelles il leur était donné d'assister. En particulier, les réceptions de nos rois et de nos Archevêques présentaient à leurs yeux ébahis de pompeuses merveilles.

III. — LES ÉLÈVES.

L'histoire nous a transmis les noms de quelques-uns : ceux de Barthélemy de Joux (1400); André Perrin (1413); Bellièvre (1459); de la Grange (1526); Benoît Dupont, de Givors (1589). Arrêtons-nous seulement à ceux qui furent la gloire de l'Ecole : Amédée de Talaru qui fut archevêque de Lyon (1415 à 1444); le cardinal Girard (1330-1415), et le cardinal de Rochetaillée († 1497).



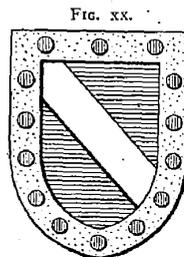
Armes des de Talaru.

L'archevêque Amédée ou Amée de Talaru, neveu de Jean de Talaru, autre archevêque, était né à Lyon. Il avait été nourri dès l'enfance dans ladite église « *a puero in dictâ ecclesiâ nutritus* », disaient les évê-

(1) FOREST, pp. 153 et 155.

ques de la province en confirmant son élection (1), ce qui ne peut guère s'entendre d'une autre école que de la nôtre. Ce fut « un prélat sage et prudent quoique ferme, et de plus habile jurisconsulte, pieux, charitable, sévère pour les méchants par intérêt pour les bons. Il laissa une mémoire longtemps conservée dans son diocèse (2). » Sous son règne, Charles VII, grâce à Jeanne d'Arc, put chasser les Anglais. En 1419, n'étant encore que dauphin, Charles avait accordé à Lyon deux foires franches. Très frappé des dangers qu'avaient fait courir à l'Etat les luttes des grands seigneurs, ce prince résolut de s'appuyer sur les classes laborieuses et bourgeoises. L'archevêque de Talaru, fort populaire à Lyon, l'aida beaucoup à réaliser son plan de gouvernement.

Le cardinal Girard était né à Saint-Symphorien-le-Château. Il fut une des grandes figures de cette époque si troublée. La pourpre lui fut donnée par Robert de Genève, devenu Clément VII, en 1378, au début du grand schisme d'Occident. Clément VII avait été chanoine de Saint-Jean, et même archidiaacre. Bien qu'il n'ait guère résidé à Lyon, il peut se faire qu'il ait, dans un de ses courts séjours au cloître, connu Girard devenu clergeon de Lyon grâce à la protection du chanoine obéancier (3) de Saint-Symphorien. Créé cardinal, il fit



Cardinal Girard.

(1) FOREST, p. 58.

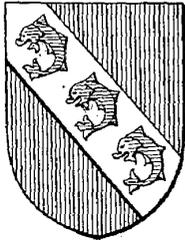
(2) STEVERT, II, p. 610.

(3) Les obéanciers, depuis Renaud de Forez, étaient les chanoines qui jouissaient des droits de dîmes dans les diverses parties des terres de l'Eglise.

l'impossible pour décider Pierre de Lune, Benoit XIII, successeur de Clément VII, à donner sa démission. N'ayant pas réussi, il concourut à l'élection d'Alexandre V et de Jean XXIII. Il mourut à Avignon, léguant à l'église de Lyon une belle chapelle et sa mitre d'or enrichie de pierres précieuses. Tous les ans, le jeudi saint, il lavait les pieds à douze pauvres, et l'histoire rapporte qu'il « élargissait sa grande aumône aux nécessiteux. » Il avait fondé une chapelle dans l'église Saint-Symphorien où ses armes se voient encore (1).

Jean de Pont, *Johannès de Ponte*, était le fils d'un pêcheur de Rochetaillée. Plus tard il prit le nom de son village, et devint le cardinal de Rochetaillée. Après avoir « débuté dans la carrière ecclésiastique comme enfant

FIG. XXI.



Card. de Rochetaillée.

de chœur à Saint-Jean », il occupa les plus hauts emplois. Il fut archevêque de Rouen, de Besançon et vice-chancelier de l'Eglise romaine. En 1413, l'ancien élève de la Manécanterie était légat, et eut à prononcer comme arbitre dans une contestation survenue entre Saint-Just et Saint-Irénée, sur le fait de la possession des reliques des

Saints Irénée, Epipoy et Alexandre. La même année, il demanda, comme une faveur insigne, de dormir son dernier sommeil à la Cathédrale Saint-Jean. Le chapitre lui accorda cette grâce, « parce qu'il avait été instruit dans cette Eglise, durant de longues années. » Du concile de Bâle en 1433, il réitéra sa demande. Quatre ans après, il mourut à Genève. Son corps fut provisoirement

(1) FOREST, pp. 193-195.

déposé dans l'église des Frères Augustins et deux ans plus tard seulement son désir put être accompli. « Le



FIG. XXII. — Cardinal de Rochetaillée.

lendemain du dimanche *Lætare* de l'année 1439 eurent lieu, à Saint-Jean, les funérailles très solennelles du cardinal Jean de Rochetaillée de vénérée mémoire. » Il avait légué au Chapitre sa croix archiepiscopale d'argent doré, divers ornements et 800 ducats pour fonder quatre anniversaires. Sur sa tombe, le cardinal avait voulu

qu'on figurât son « ombre », son effigie au trait, avec, tout autour, douze enfants de chœur à genoux (1).

IV. — LES MAITRES.

Disons un mot des maîtres à qui revient la gloire d'avoir guidé et formé de tels élèves. Ces maîtres étaient,

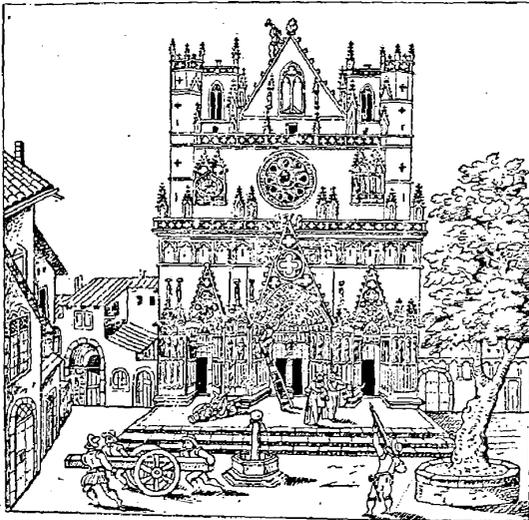


FIG. XXIII. — Les églises Saint-Jean et Saint-Etienne dévastées par les calvinistes, xvi^e siècle.

comme on l'a vu déjà, au nombre de trois : le Sous-Maître, le Manécantant et le Précepteur de grammaire avec l'assistance de l'Econome, chargé du matériel de l'Ecole.

(1) FOREST, pp. 189 à 193.

La plupart des Professeurs de grammaire étaient des prêtres habitués de l'église qui acceptaient de se charger de l'instruction générale des petits clercs.

Le Manécantant, personnage plus important, n'était accepté du chapitre qu'après un mûr examen. Nous voyons, en effet, que le 8 novembre 1414, Pierre Sorel, diacre de l'Eglise, plus tard Sous-Maître, fut nommé Maître de chant, grâce aux nombreux témoignages recueillis en sa faveur.

Au-dessus du Précepteur de grammaire et du Maître de chant, comme supérieur du séminaire des clergeons, était le Sous-Maître. Beaucoup d'hommes de mérite remplirent cette charge.

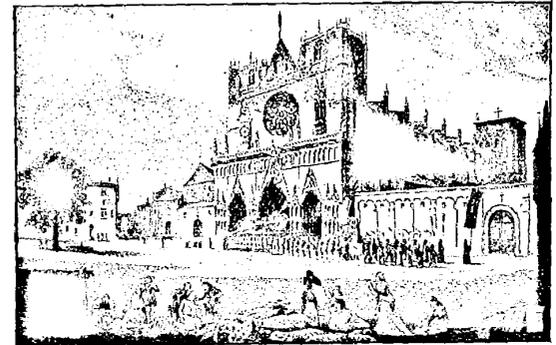


FIG. XXIV. — La peste à Lyon (place Saint-Jean).

Ainsi, dans la période qui comprend les xiv^e et xv^e siècles, l'Ecole de Leidrade a été florissante. Bien installée dans le petit cloître, à la Manécanterie, elle a vécu sinon d'une vie intellectuelle extraordinaire, du moins d'une vie religieuse intense et magnifique. Mais les fâcheux événements de 1562, ont jeté un voile de deuil sur Lyon.

Aux dévastations commises par les Calvinistes, la peste succède bientôt. A plusieurs reprises à la fin du xvi^e siècle et pendant la première période du xvii^e, le fléau apparaîtra. Il ne cessera qu'après le vœu solennel des consuls mettant la ville de Lyon sous le patronage de Notre-Dame de Fourvière.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Philippe de Thurey, en 1389, à Denis-Simon de Marquemont, en 1612.

ARCHEVÊQUES

Philippe de Thurey..	1389-1415	François de Tour-	
Amédée de Talaru.	1415-1443	non.....	1551-1562
Geoffroy Vassali...	1444-1446	Hippolyte d'Este...	1562-1572
Charles de Bourbon.	1446-1488	Antoine d'Albon...	1572-1574
Hugues de Talaru...	1488-1499	Pierre d'Epinac...	1574-1599
André d'Epinay...	1499-1500	Albert de Bellièvre.	1600-1604
François de Rohan.	1501-1536	Claude de Bellièvre.	1604-1612
Jean de Lorraine..	1537-1539	Denis-Simon de	
Hippolyte d'Este...	1539-1551	Marquemont.....	1612-1626

SOUS-MAÎTRES ou SUPÉRIEURS

Etienne de Molis..	1401	Roland de Vaux...	1500
Pierre Brochet.....	1404-1418	Jacques Maraud...	† 1508
Jean de Fontevelle..	1418-1425	François Brunnier..	1508-1522
Pierre Sorel.....	1425	Mathieu Solasson...	1522-1563
Laurent Curtil.....	1432	Etienne Charpin....	1563-1587
Louis Prévôt... ..	1438-1444	François Petit... ..	1587-1586
Cornéille Contes...	1444-1454	Philibert du Soleil..	1586-1603
Pierre Germain.....	1454-1458	Pierre Pinet.....	1603
Léonard Bachelier..	1458-1471	André Mosnier.....	1606
Jean Barrier.....	1471-1486	Jean Masse.....	1613
Sébastien Régnier..	1486-1497		

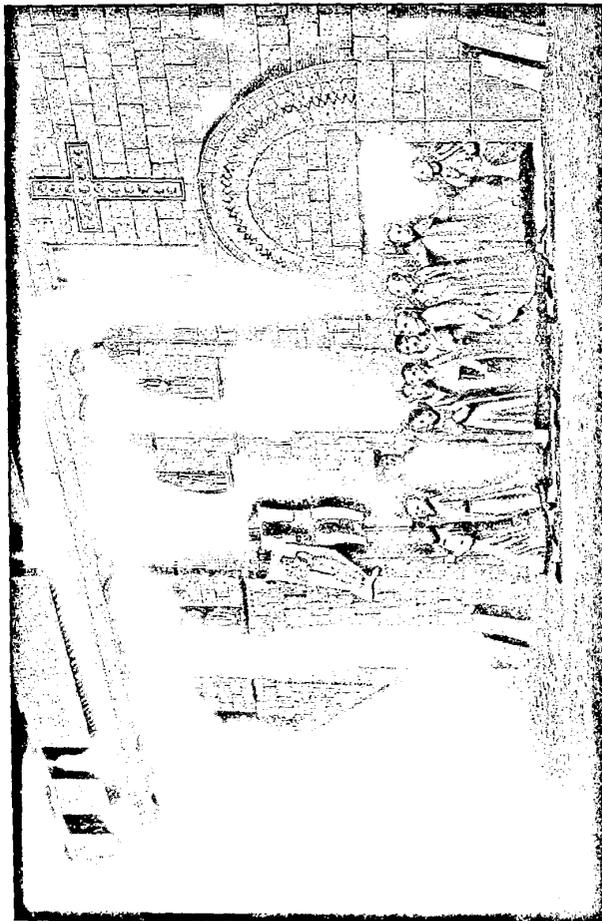


Fig. xxv. — Ancienne Manécanterie et Clergeons de Saint-Jean, par Fleury Richard.



Frises de la Cathédrale de Lyon.

IV

xvii^e et xviii^e siècles. — De l'union de l'Ecole au Séminaire des clercs, en 1617, à la Révolution de 1789.

Durant les xvii^e et xviii^e siècles, nous allons voir notre Ecole des clergeons unie au Séminaire des clercs proprement dits, Séminaire que fonda le chapitre en 1617. Le concile de Trente avait recommandé l'institution des séminaires diocésains pour la préparation prochaine aux Saints Ordres. C'est la gloire de nos Chanoines d'avoir, dès le début du xvii^e siècle, essayé de créer cette institution dans leur cloître. Toutefois, ils n'ont eu garde pour cela, de négliger leur école de clergeons.

I. — LE LOCAL.

C'est toujours dans le petit cloître, au premier étage de la manécanterie, qu'est logée l'Ecole. Mais le bâti-

ment qu'elle occupe va subir une importante modification. L'an 1617, le chapitre installe, à l'étage qu'il a fait construire au-dessus de la grande salle des clergeons, les clerks de l'Eglise, qui devront désormais mener la vie commune. A vrai dire, le Chapitre pensait depuis longtemps à cette réforme. Dès 1552, il avait réuni en

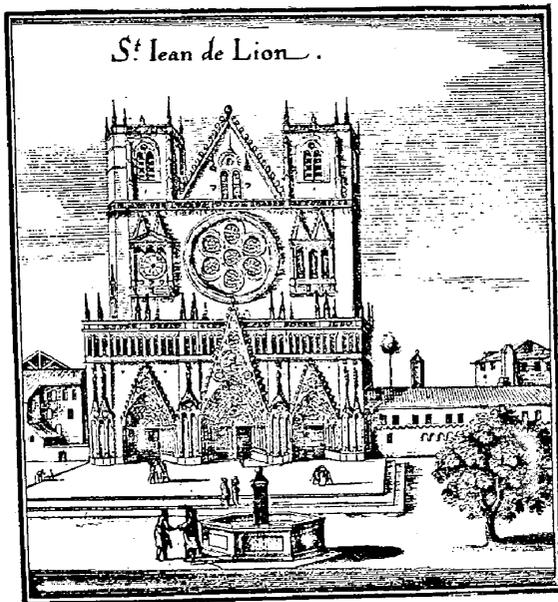


FIG. xxvi. — Façade de Saint-Jean et la fontaine, d'après la *Topographia Galliae* de Mérian, 1657.

un séminaire les petits clerks, initiés seulement à la tonsure. La même mesure aurait encore présenté des avantages plus réels pour les diacres et les sous-diacres, presque tous anciens élèves de l'Ecole, qui logeaient par petits groupes chez les Perpétuels et les Chanoines.

Après les prescriptions formelles du concile de Trente, la chose parut encore plus urgente. Mais il fallut consacrer les dernières années du xvi^e siècle à relever les ruines amoncelées par les protestants. En 1617, après avoir fait les réparations nécessaires, les Chanoines furent à même de réunir leurs clerks. « Lesdits sieurs, contient une délibération d'alors, ont résolu et arrêté que doresnavant les clerks et les diacres tant de ladite esglise que de saint Estienne, seront nourris et couchés aux dépens des nominateurs (1), et que, à cet effet, sera accommodé le lieu au-dessus de la salle des clergeons pour l'habitation desdits clerks ». Ainsi, c'est le Chapitre qui a créé le premier grand séminaire du diocèse. Celui de Saint-Irénée, confié aux prêtres de Saint-Sulpice, est de 1659 seulement (2).

Le séminaire des clergeons est dès lors uni au séminaire des clerks. Les « *pasches* » et contrats, faits avec les Pères de l'Oratoire en 1618, spécifiaient que ces religieux fourniraient cinq personnes : un supérieur, un régent de grammaire, un portier et deux frères servants, et que le Chapitre, après avoir acheté tout l'ameublement nécessaire, paierait une certaine somme pour les enfants de chœur et les clerks. Les clerks firent quelques difficultés avant de se plier à ce nouveau genre de vie. Aussi, en 1619, un règlement très détaillé et très pratique fut-il imposé par le Chapitre. Après la peste de 1628, les Oratoriens ne furent pas rappelés au séminaire des clerks. Le soin matériel des deux séminaires réunis fut confié, en 1629, à un Perpétuel, Gaspard Vincent. Dès lors le Séminaire des clerks eut pour su-

(1) Les nominateurs étaient les chanoines qui choisissaient les clerks.

(2) FOREST, p. 264.

périeur le théologal de l'Eglise (1). En 1633, après certains actes d'insubordination assez graves, le Chapitre crut devoir licencier son Séminaire. Les clercs logèrent de nouveau chez les Chanoines et Chapelains, « hôteliers », et les clergeons restèrent seuls à la Manécanterie avec l'Econome et le Manécantant. Toutefois, en 1688, les Chanoines essayèrent d'un régime intermédiaire entre l'internat et l'externat des clercs. Ils

FIG. XXVII.



Armes des Chanoines-Comtes de l'Eglise de Lyon avec la croix (1745).

leur donnèrent le logement, sans l'entretien, dans les chambres précédemment occupées par eux. Les clercs s'y prêtèrent, tout en continuant à suivre les cours, soit au Collège de la Trinité, fondé depuis 1567, soit au Collège de Notre-Dame, ou Petit-Collège, qui fut créé en 1682 (2).

Le Séminaire des clercs fut pourtant rétabli en 1708, et maintenu, avec quelques modifications de détail, jusqu'en 1780. En décidant de le rétablir, les Chanoines prirent le parti de faire construire plusieurs chambres nouvelles au-dessus des galeries du cloître. Ce projet ne fut réalisé qu'en 1738. De plus l'internat, imposé en 1708 aux clercs, était très mitigé. Ils ne prenaient à la Manécanterie que leur déjeuner, et, deux fois par jour, pour le

(1) FOREST, pp. 265-268.

(2) FOREST, p. 274.

diner et le souper, ils allaient chez leurs nominateurs. En 1718, l'enseignement théologique cessa d'être donné dans la Manécanterie. Les clercs devaient aller, de nouveau, au Collège de la Trinité. Enfin, après toutes sortes d'alternatives, le Séminaire fut définitivement supprimé, à partir du 1^{er} janvier 1780.

Pendant ce temps-là, l'Ecole des enfants de chœur simples tonsurés, continuait à rendre ses modestes services à la-Cathédrale. Elle conserva son local traditionnel, et assista, sans en être trop émue, aux transformations que les Comtes firent subir au petit cloître dans le cours du XVIII^e siècle. Heureusement qu'après avoir construit « leur Nouvelle Manécanterie » les chanoines n'eurent pas le temps de démolir le bâtiment de notre vieille Ecole. L'Ecole des petits clers recueillit d'ailleurs un avantage de son union transitoire avec le Séminaire du Chapitre. De 1763 à 1778, elle jouit, à certains jours de la semaine, de la maison de campagne que les Chanoines avaient louée pour les clercs. Cette maison s'appelait maison Duvernay; elle était située près de Fourvière. Un grand clos s'étendait tout autour (1).

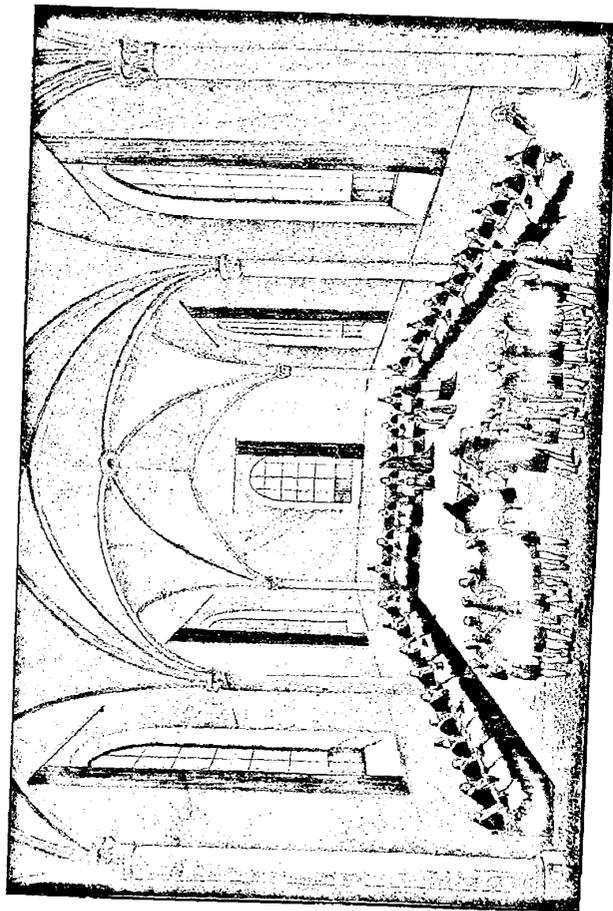
II. — LES ÉLÈVES.

Le nombre des élèves, pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles, resta le même qu'aux époques précédentes. Il y eut donc à l'Ecole du petit cloître, outre les douze internes, ou « entretenus », douze externes, au moins depuis 1652, et quelques « postulants ». Cependant en 1779, on modifia ce nombre traditionnel. Il n'y eut plus

(1) FOREST, p. 287. Déjà vers 1444, un Sous-Maitre, Corneille Contis, avait loué, pour les élèves, un jardin, situé à Saint-Just, territoire de la Jarrebottière.

que douze petits clercs, dont dix seulement logés et nourris à la Manécanterie. Il est vrai qu'en 1786, le Chapitre augmentait de huit le nombre des « entretenus », mais il décidait qu'on ne leur fournirait désormais qu'une simple pension alimentaire. Enfin, en janvier 1790, en raison de l'inquiétude causée par les événements, il n'y avait plus dans l'Ecole que six enfants de chœur, entretenus par le Chapitre. Le sieur Rand, Perpétuel, s'était chargé de les nourrir avec leurs deux maîtres (1).

Au reste, l'honneur de faire partie de l'Ecole du Chapitre, était, depuis Leidrade, extrêmement recherché. Les chanoines n'avaient garde de le prodiguer. Nous avons vu que, d'après le règlement de 1352, les enfants de chœur ne devaient être admis qu'après une délibération capitulaire. On s'était relâché un peu de ce sage règlement. En 1652, on revint à la rigueur des statuts, et la réception des clergeons fut une des affaires importantes du chapitre général de la Toussaint. Une cérémonie imposante avait lieu pour l'investiture de cette dignité, avec toutes « ses prérogatives et ses prééminences ». Au sortir de l'Office les Chanoines se rendaient dans la salle capitulaire. Sur l'ordre du Doyen, le bâtonnier introduisait les clergeons externes qui aspiraient à devenir internes, et à compter, un jour, parmi les incorporés de l'illustre Eglise de Lyon. « Outre les attestations réclamées des maîtres, un examen fait par les Chanoines servait à asseoir leur jugement. Une voix juste et suffisamment timbrée, une grande sûreté de mémoire, dès ce moment prouvée par la correction mise à chanter, sans livre, les morceaux de chant les plus



Réception des clergeons.

(1) FOREST, pp. 280-310.

usuels, voilà ce qui était l'objet d'une *mûre délibération* ». Les élus remplaçaient les internes congédiés ou élevés au rang des clercs, et des aspirants étaient admis à la place des externes ainsi « incorporés » (1). Parmi les élèves reçus alors, on peut citer François-Marie Primat, qui est mort archevêque de Toulouse. La dernière réception de clergeons se fit le 27 juin 1789.

III. — LES MAITRES.

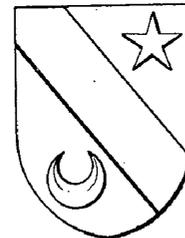
Le souvenir de deux des maîtres de notre Ecole à cette époque, Alexandre Desgouttes et Charles Caillet est gravé sur le pavé de la chapelle de l'Annonciade (2), où nous lisons les inscriptions suivantes :

D. O. M.
MESSIRE. ALEXANDRE.
DESGOUTTES. VIVANT
SOUS. MAISTRE. EN. L'E
GLISE. DE. LYON. EST
ENTERRÉ. ICV. ESTANT
DECEDE. LE. XIII DE. NO
VEMBRE 1628

D. O. M.
HIC IACET
CAROLUS CAILLET
PRESBYTER PERPETUUS
ET. VICE MAGISTER
ECCLESIE LUGDUNI
QUI VIXIT IN HOC SÆCULO
AD TEMPUS
UT VIVAT IN DOMINO
AD ÆTERNITATEM

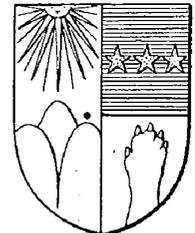
Au-dessous sont leurs armes.

FIG. XXVIII.



M. Desgouttes.

FIG. XXIX.



M. Caillet.

(1) FOREST, p. 53.

(2) Chapelle actuelle par où on monte au clocher.

Alexandre Desgouttes mourut victime de la peste. Maurice Pailleu, un des prêtres les plus édifiants de l'Eglise de Lyon, a laissé un *Cérémonial* et un *Recueil des choses qui arrivèrent extraordinairement dans l'Eglise de Lyon* et exerça ses fonctions de Sous-Maître de 1726 à 1758. Il eut pour suppléant et successeur Hugues Dondain dont nous reproduisons un *ex libris*.

Les maîtres qui dirigeaient le Séminaire des clergeons au XVIII^e siècle, virent la réforme opérée par l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet (1758-1788) dans le chant et les cérémonies de l'Eglise de Lyon. Malgré la résistance du Chapitre, attaché à ses traditions si respectables, il fallut céder. Cependant le cérémonial ne subit que des modifications secondaires. Par exemple, on supprima l'Office à Saint-Etienne et à Sainte-Croix, et l'on ne chanta plus qu'une messe chaque jour à Saint-Jean. Mais le missel et le Bréviaire furent autrement maltraités. L'usage antique de chanter de mémoire fut aboli; de nouveaux livres de chœur furent imprimés. Les Manécantants durent faire apprendre aux enfants le chant nouveau. C'était en 1779. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de ces Manécantants. Lorsque la Révolution arriva, Charles Merlin, ancien clergeon de l'école, exerçait les fonctions de Sous-Maître depuis 1772. Il fut fidèle à son devoir, refusa le serment à la constitution civile du clergé, et fut exécuté le 10 janvier 1794. Il avait 57 ans (1).

(1) FOREST, p. 367.

FIG. xxx.



Ex bibliotheca D. Jacobi Hugonis
Dondain sacerdotis et vice-
magistri Ecol. Prim. Lugd.

Les jours sombres de la Terreur étaient arrivés. Dès 1787, des symptômes sinistres avaient annoncé ces malheurs. A l'occasion d'un mandement fait au nom de Mgr de Marbœuf (1789-1799) par M. Bonnaud, vicaire général, une mascarade impie se porta le mardi-gras de l'année 1789 sur la place Croix-Pâquet, et l'on brûla ce mandement. Le 29 juin 1789, on chantait à

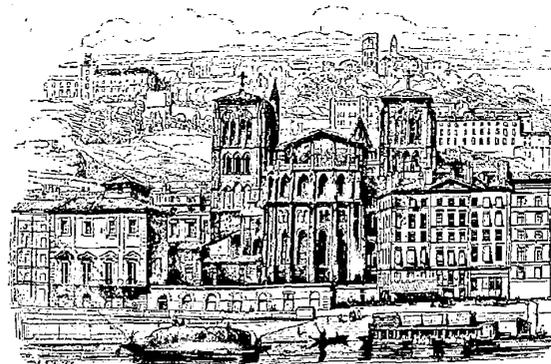


FIG. xxxi. — Vue de la Primatiale et de la colline de Fourvière, vers 1840, par Leymarie.

Saint-Jean le *Te Deum* et l'*Exaudiat*, à cause de la réunion des Trois Ordres. Au verset du psaume « *Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem surreximus et erecti sumus* », les citoyens du tiers-état firent éclater leurs applaudissements. Ils faisaient l'application de ce verset aux Chanoines-Comtes et à eux-mêmes : « Eux, ils sont près de leur chute, et nous, nous allons grandir ». Au mois de juillet 1790, parut la constitution civile du clergé; en vertu de cette loi, l'abbé Lamourette, ami de Mirabeau, fut nommé évêque constitutionnel du département de Rhône-et-Loire. La dernière

ordination régulière du diocèse fut faite en février 1792, à Saint-Germain au Mont-d'Or, par l'évêque de Sarepte, suffragant de l'archevêque, Mgr de Marbœuf. L'horrible siège de Lyon (6 août-9 octobre 1793) et ensuite les atroces exécutions de la place des Terreaux et des Brotteaux furent la récompense du zèle de notre ville pour la *vraie* liberté! En 1793, on inaugura à Saint-Jean le culte de la déesse Raison. Une statue en plâtre, tenant une pique surmontée d'un bonnet phrygien, fut mise dans le sanctuaire, à la place de l'autel. La religion catholique semblait condamnée en France (1).

(1) FOREST, p. 310, et MEYNIS, pp. 338-395.

TABLEAU SYNCHRONIQUE des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

De Charles Miron, en 1626, au cardinal Fesch, en 1802.

ARCHEVÊQUES

Charles Miron....	1626-1628	Charles-Fr. de Rochebonne.....	1731-1740
Alph. de Richelieu.	1629-1653	Pierre de Tencin...	1740-1757
Camille de Neuville.	1653-1692	Malvin de Montazet.	1758-1788
Claude de St-Georges.....	1693-1714	Alexandre de Marbœuf.....	1789-1799
Fr. Paul de Neuville.	1714-1731		

SOUS-MAÎTRES ou SUPÉRIEURS

Alexand. Desgouttes	1624-1628	François Ollier....	1726
Guillaume Chapuys.	1629-1666	Maurice Pailleu....	1726-1758
Charles Caillet....	1666-1681	Jacq.-Hugues Don-dain.....	1758-1772
Antoine Rebeud....	1681-1698	Charles Merlin.....	1772-1794
Jacques Parvier....	1698		

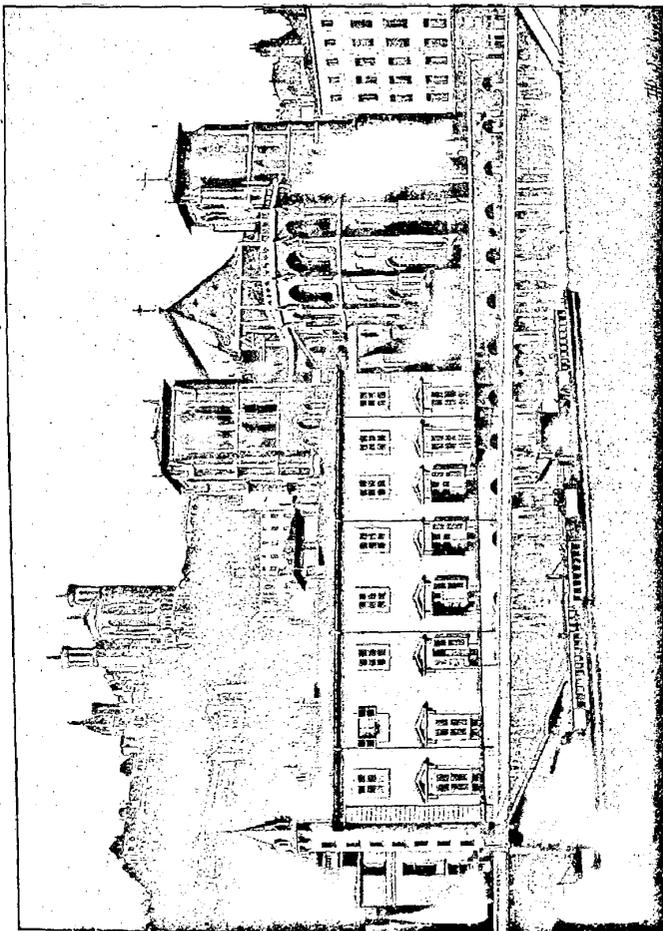


Fig. xxvii — Vue moderne de l'Archevêché, la Cathédrale et Fourvière.



Epitaphe du 4^e siècle à Saint-Iréné.

V

xix^e siècle. — De la résurrection de l'École en 1803 jusqu'à nos jours.

I. — LE SÉMINAIRE RUE TRAMASSAC (1803-1809).

Cependant la tourmente révolutionnaire n'avait fait que raffermir et enraciner la foi des vrais croyants. Deux vicaires généraux intrépides, MM. Linsolas et de Castillon (ce dernier, d'ailleurs, est mort sur l'échafaud en 1793), avaient divisé le diocèse en cercles de mission. Grâce aux missionnaires envoyés par la Métropole, les populations rurales purent continuer à jouir des secours religieux.

Enfin, le 15 juillet 1801, le Concordat était signé. Le

cardinal Fesch (1802-1839), sacré le 15 août 1802 à Notre-Dame de Paris par le cardinal légat Caprara, prit possession de son siège dans l'Eglise Cathédrale Saint-Jean, le dimanche, 2 janvier 1803 (1).

Quatre jours après, le 6 janvier, le Chapitre primatial était rétabli par le Cardinal. Deux des anciens Comtes, M. de Rully et M. de Saint-Georges, y rentrèrent. D'autres réparurent quelquefois dans les stalles de la Primatiale. Le dernier des Chanoines-Comtes, M. de Turpin de Joué, est mort à Versailles en avril 1843. Il avait été promu en 1783 (2).

Le cardinal Fesch choisit comme vicaire

général M. Courbon, qui a tant fait pour la réorganisation du diocèse.

M. Courbon avait été nommé supérieur du Séminaire des clercs, le 3 novembre 1773. En 1779, il fut promu Chevalier, et, quelque temps après, devint Custode de Sainte-Croix. Le Petit Séminaire de Saint-Jean doit à M. Courbon une reconnaissance toute spéciale. C'est lui qui nous a donné la vaste et ombreuse campagne du Bas-de-Loyasse.

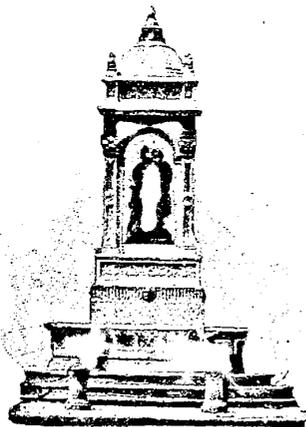


FIG. XXXIII.
Fontaine de la place Saint-Jean,
par Dardel et Bonnassieux.

(1) MEYNIS, pp. 410-414-418.

(2) FOREST, p. 316.

Le Chapitre était reconstitué. L'Ecole de Leidrade allait renaitre : leurs destinées n'avaient-elles pas toujours été pareilles ?

Dès 1803, sur la demande de M. Courbon, un respectable prêtre, M. Ducreux fonda, dans la rue Tramassac, un pensionnat. Reprenant la tradition des anciens Sous-Maitres, il s'adjoignit, comme auxiliaires chargés

spécialement des cérémonies, d'abord M. Cublat, ancien Perpétuel, puis M. Perret. Ses élèves assistaient aux offices de la Primatiale en habit de chœur. On les voyait défilier sur la place Saint-Jean, par la brèche du baron des Adrets.

Ils eurent la joie d'assister, le 4 juin 1802, à la première ordination faite à Saint-Jean, depuis la Terreur. Les 19 et 20 novembre 1804, ils furent témoins des fêtes organisées à la Cathédrale et à Bellecour pour la réception du pape Pie VII. L'année suivante, le pontife revint à Lyon et y passa trois jours, les 17, 18 et 19 avril. C'est le 17 avril qu'il dit cette mémorable parole aux élèves du Grand Séminaire : « *Crescite et multiplicamini et replete universam terram.* » C'est le lendemain qu'il bénit la ville de la terrasse de la maison Caille à Fourvière (1).

« Parmi les enfants de ces premières années de résurrection » étaient Dufêtre et Callot. Après avoir fourni une brillante carrière de missionnaire diocésain, Dufêtre

FIG. XXXIV.



M. Courbon, vic. gén. (1803-1824.)

(1) MEYNIS, pp. 438-440, et FOREST, p. 314.

devint évêque de Nevers. Callot fut aussi un missionnaire célèbre de la maison des Chartreux. Après avoir été curé du Bon-Pasteur à Lyon, il est mort évêque d'Oran, le 1^{er} novembre 1875.

D'autres élèves devinrent pareillement illustres. Tels les deux frères Peillon, qui étaient, en 1855, l'un général



FIG. xxxv. — Maison de campagne du Petit Séminaire.

de division, l'autre contre-amiral et préfet maritime de Cherbourg. Tel surtout Audin, bien connu par ses solides ouvrages sur *Luther*, *Calvin* et la *Réforme*. Audin, après quelques jours d'oubli, revint à la robuste foi de son enfance. Il est mort le 21 février 1851.

II. — LE SÉMINAIRE A LA MANÉCANTERIE (1809-1844).

Cependant le désir du cardinal Fesch était de réinstaller l'École cathédrale dans son ancien local. Mais la vieille Manécanterie, dont la partie méridionale a été

démolie en 1868, avait été vendue le 26 janvier 1798, comme bien national. Elle appartenait alors à M. Coquard, conseiller de préfecture. Un décret impérial du 1^{er} juillet 1809 autorisa le cardinal à acheter, « au nom de la fabrique métropolitaine et paroissiale de Saint-Jean, la portion de l'édifice de la vieille Manécanterie depuis le gros mur qui la partage jusqu'à l'église, moyennant le prix de vingt mille francs, pour l'établissement de la Maîtrise ou logement des enfants de chœur de ladite église. » Le 10 août suivant fut passé le contrat d'achat. Le cardinal Fesch put voir réunis près de son palais ses chers petits clercs. Il les recevait avec amitié et se plaisait à les gratifier d'un jour de congé après les examens et les messes pontificales. Au reste, nos Archevêques ont tous continué cette tradition d'affectueux intérêt. Mgr Gaston de Pins, administrateur du diocèse de 1823 à 1840, aimait à venir au milieu de son « petit monde. » Le cardinal de Bonald (1840-1870) et Mgr Ginoulhiac (1870-1875), leur prodiguaient les gâteries. Le cardinal Caverot (1876-1882), et le cardinal Foulon (1887-1893), leur témoignaient les marques d'une bonté toute paternelle (1). Enfin les élèves actuels savent combien leur cardinal aime ses « petits Saint-Jean. »

En 1810, M. Bétemps succéda, comme supérieur, à M. Ducreux. Vers 1815, l'école fut confiée à M. Pichat. Parmi les élèves d'alors, nommons Pavy et les deux frères Cœur. Le jeune Pavy, après avoir été vicaire à Saint-Bonaventure et professeur à la faculté de Théologie, est mort évêque d'Alger, en 1866. Un des frères Cœur est devenu évêque de Troyes. A la même époque,

(1) FOREST, p. 316.

la Manécanterie était illustrée par un professeur éminent, M. Linossier.

M. Détard prit la direction de l'École après M. Pichat et la garda jusqu'en 1826. Il a laissé une réputation de grande sévérité contre les paresseux : tous les samedis, les noms des plus « illustres » étaient lus en public, et parfois, la « *congrua verberum castigatio* » du temps de Leidrade était remise en honneur.

Vers 1820, au rapport du chanoine Bonnevie, « l'École de chant et de cérémonies » de la Manécanterie comptait environ 50 élèves. En 1826, elle avait dépassé la

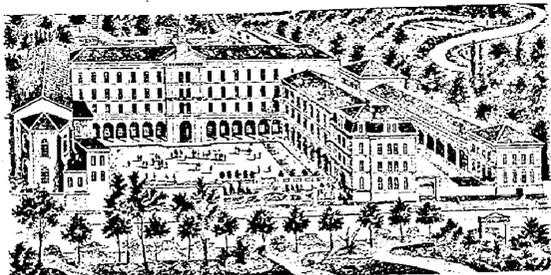


FIG. xxxvi. — Institution des Minimes.

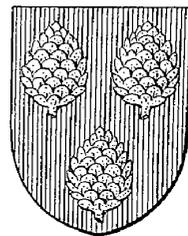
centaine. Elle manquait d'air dans son étroit local : appartements du premier étage, chambres construites, en 1740, par le Chanoine de Fargues sur les galeries du cloître, dortoirs aménagés dans les combles de l'église, au-dessus de la nef actuelle de Sainte-Croix, terrasses établies dans l'espace du cloître, tout était devenu manifestement insuffisant. C'est alors que M. Détard fonda la maison des Minimes : un essaim se détacha de la ruche de Saint-Jean, et s'envola sur la colline. Deux ans après, en 1828, Mgr l'Archevêque d'Amasie obtint une ordonnance royale qui érigeait l'École

des Minimes en succursale du Séminaire de l'Argentière (1).

L'année même où fut fondée la maison des Minimes, M. Cussonnet succéda à M. Détard, comme supérieur de la Manécanterie. Il y resta deux ans. En 1828 fut nommé M. Lyonnet, qui devint ensuite Chanoine titulaire, évêque de Saint-Flour, puis de Valence, et enfin archevêque d'Albi. Le temps de son supériorat fut, pour la maison, une ère de prospérité. Un de ses plus brillants élèves fut le jeune David. Après avoir été un merveilleux *soprano* à l'École, cet élève exceptionnel y revint passer deux ans comme professeur ; il fut ensuite un orateur éminent, et devint évêque de Saint-Brieuc. Il est mort en 1882, après trente années d'un fécond ministère pastoral (2).

C'est pendant l'administration de Mgr Lyonnet que les évêques de France, spécialement Mgr de Pins, eurent à soutenir une lutte fameuse contre les deux ordonnances du 16 juin 1828. L'une, signée du comte Portalis, visait les jésuites et les congrégations non autorisées. La seconde signée de Mgr Feutrier, évêque de Beauvais et ministre des affaires ecclésiastiques, était dirigée contre les séminaires. Elle limitait à 20.000 le nombre des élèves qui pouvaient y être reçus, interdisait d'y admettre des externes, enfin soumettait la nomination des supérieurs à l'agrément du roi. L'Archevêque d'Amasie

FIG. xxxvii.



Mgr de Pins.

(1) FOREST, p. 318.

(2) FOREST, p. 318.

résista d'abord. Puis un bref du pape Léon XII lui ayant prescrit de faire la déclaration demandée, il suivit ce conseil. Aussi obtint-il, en quelques mois, l'autorisation officielle du gouvernement pour ses quatre petits séminaires : l'Argentière et les Minimes ne formant qu'un seul établissement furent autorisés le 16 novembre 1828 ; Saint-Jodard et Verrières, le 14 décembre suivant ; enfin Montbrison, le 1^{er} février 1829 (1).

L'Ecole de la Manécanterie restait sous le coup de la loi. De fait, en 1831, M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, mit l'administration diocésaine en demeure d'opter entre les Minimes et Saint-Jean. D'après l'ordonnance du 14 décembre 1828, une seule école secondaire ecclésiastique avait été autorisée pour la ville de Lyon. C'est alors, le 29 avril 1831, que l'Archevêque écrivit au ministère une noble lettre pour plaider la cause de son Ecole. « Ma Manécanterie, disait l'Archevêque, c'est-à-dire ma Maîtrise, n'est ni un collège, ni une école secondaire ecclésiastique, mais une école d'enfants de chœur, où ils apprennent, comme au temps de Charlemagne, les cérémonies et un peu de latin qui leur est indispensable pour le chant journalier et la récitation des prophéties aux Quatre-Temps et aux fêtes de l'année. C'est de cette maison que Leidrade écrivait à Charlemagne : « *Habeo scholas cantorum, ut ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut alios erudire possint.* » Ces écoles cathédrales sont les plus anciennes de toutes ; il convient de les conserver pour l'honneur de la religion chrétienne et comme monuments historiques... Le nombre des élèves est nécessairement limité par le local même ; il l'est encore par la destination de l'établisse-

(1) FOREST, p. 318.

FIG. XXXVIII.



Mgr Lyonnet.

FIG. XXXIX.



Mgr Dufêtre.

FIG. XL.



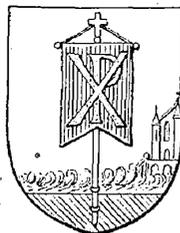
Mgr Callot.

FIG. XLI.



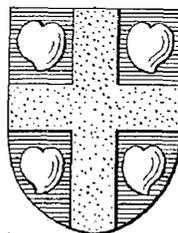
Sceau du Chapitre.

FIG. XLII.



Mgr Pavy.

FIG. XLIII.



Mgr Cœur.

FIG. XLIV.



Mgr David.

FIG. XLV.



Cardinal Fesch.

FIG. XLVI.



Cardinal de Bonald.

FIG. XLVII.



Ngr Ginoulhiac.

FIG. XLVIII.



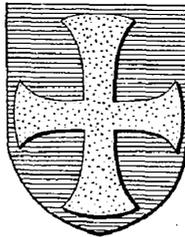
Pie VII.

FIG. XLIX.



Cardinal Caverot.

FIG. L.



Cardinal Foulon.

FIG. LI.



Cardinal Coullié.

ment qui comporte le nombre strictement nécessaire pour le chant et les cérémonies du chœur. Il est évident que pour mon église primatiale, je ne puis me passer de soixante-dix élèves, dont quarante enfants de chœur et trente clercs. Aux grandes fêtes, la moitié de ces élèves officient. »

Dès le 30 avril, avant d'avoir reçu cette lettre, le ministre, faisant droit aux observations des députés de Lyon, écrivait à l'Archevêque que son Ecole était tolérée. Elle avait alors soixante-seize élèves et quatre maîtres. Les choses en restèrent là. En vain, en 1836, l'Administrateur du diocèse demanda-t-il pour sa Manécanterie le titre de Petit-Séminaire ; le préfet de Lyon fit ajourner la requête. C'est seulement le 19 juin 1868 que le titre de Petit-Séminaire a été transféré de la maison des Minimes à celle de Saint-Jean (1).

Cependant, vers 1835, M. Pinay avait succédé, comme supérieur, à M. Lyonnet. En 1842, M. Ville-magne le remplaça, mais bientôt, à cause de sa santé délabrée, il dut être suppléé par M. Lachat, directeur.

Pendant la période qui s'étend de 1820 à 1850 environ, les élèves de la Manécanterie furent témoins de plusieurs événements extraordinaires. En 1826, ils s'assistèrent à la grande procession du 29 octobre pour l'ouverture du Jubilé accordé par le Pape à l'occasion du quart de siècle. En 1832, ils virent les manifestations de foi que provoqua à Fourvière la menace du choléra. Le 8 septembre 1843, ce fut le second anniversaire de l'ancien vœu des échevins et l'inauguration de la bénédiction de la Ville, du haut de la colline de Fourvière. Enfin, en

(1) FOREST, pp. 322-335.

1852, c'était la première des belles illuminations du 8 décembre (1).

Il y eut, pendant toute cette période, un « maître de cérémonies », éminent, digne successeur des anciens « Sous-Maîtres », M. Chapot. Dans les années de sa cléricature, il avait été l'aide de M. Percet. Il le remplaça et demeura chargé des cérémonies jusqu'en l'année 1852, où il fut nommé Chanoine titulaire. Il est mort le 18 mai 1884. Esprit méthodique et net, âme douce et pieuse, il avait un vrai culte pour les cérémonies de la Primatiale. Il *nous* charmait et *nous* subjuguait par la dignité de son attitude et de sa démarche. Plusieurs des anecdotes qu'il aimait à répéter ont été retenues. En 1829, Chateaubriand avait assisté à une de nos solennités. « C'est ici, dit-il en sortant, que j'ai vu des *hommes* servir un *Dieu* ». Un autre jour, ce sont des Chanoines étrangers qui assistent à une fête de la Cathédrale; bientôt des larmes coulent de leurs yeux : « Pourquoi, s'écrient-ils, ne faisons-nous pas ainsi chez nous ! » (2).

III. — LE SÉMINAIRE DANS L'HOTEL DE CHEVRIÈRES (1844-1899).

Nous voici arrivés à la période actuelle. L'antique Ecole de Leidrade, pleine de jeunesse et de vie, va s'installer dans le local où elle se trouve, et ouvrir toutes grandes « ses voiles à l'espérance ».

C'est en 1844 qu'elle quitta définitivement la Mané-

(1) MEYNIS, p. 488.

(2) FOREST, p. 330.

canterie et les dortoirs des « tiercelets », ou « crécelles ». Le cardinal de Bonald acheta, pour elle, la maison dite « hôtel de Chevrères ». « Cette demeure a sa glorieuse histoire ». Elle occupe l'emplacement de celle que le Chapitre avait donnée à Thomas Becket, en même temps qu'une ferme à Quincieu. L'Archevêque de Cantorbéry était alors proscrit, et il passa cinq années, de 1165 à 1170, auprès des Chanoines de Lyon. C'était sous l'Archevêque Guichard I^{er} (1165-1179). Une



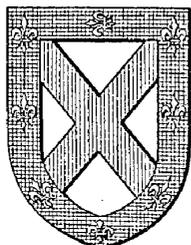
FIG. LII. — S. E. le cardinal de Bonald.

tradition nous a conservé la conversation touchante qu'eut un jour l'illustre exilé avec le doyen Olivier, sur le porche de la Cathédrale, en regardant le sanctuaire qu'on élevait à Fourvière. Le doyen déclara que ce sanctuaire serait dédié au premier martyr qu'aurait l'Eglise. Et ce martyr fut Thomas Becket.

Plus tard, en 1411, l'Archevêque, Philippe de Thurey, et le Chapitre écrivirent au Chapitre de Cantorbéry pour qu'on leur remit les titres des deux propriétés concédées au saint martyr. Il s'agissait de faire valoir

les droits des vrais propriétaires contre un laïque qui s'était emparé de la ferme de Quincieu. Or, heureuse coïncidence, ce fut un clerc de Saint-Jean, qui alla en

FIG. LIII.



Armes
des Mitte de Chevrières.

Angleterre chercher les titres de propriété de la future maison de Saint-Jean. On appelait alors cette demeure « maison de Cantorbie ».

La construction de l'Hôtel de Chevrières fut commencée, vers 1530, par Jean Mitte de Chevrières, Chanoine-Comte de Lyon, et achevée quelques années plus tard, par son neveu, Gaspard de Chevrières, également Chanoine de Lyon. Dans la suite, en 1654, la veuve de Just-Henry Mitte de Chevrières vendit la maison au sieur Perrachon (1).

Elle passa en 1753, au sieur Chanorrier, receveur des tailles. Enfin, par contrat d'achat du 4 février 1764, elle revint au Chapitre. Comme elle était alors occupée par le fermier des portes, les Chanoines n'en purent jouir qu'à partir de 1770. On la partagea en trois maisons canoniales. Le 6 juin 1791, l'immeuble qui avait environ seize mille pieds carrés de superficie, fut vendu comme bien national. Lorsque l'archevêché en fit l'acquisition, le tribunal de Première Instance y était établi. Les classes de musique se font dans la salle même des audiences.

(1) Détail intéressant : le Chanoine-Comte Gaspard de Chevrières fut chargé en 1555 d'acheter du métal pour la refonte de la grosse cloche, ou bourdon de Saint-Jean, déjà refondue en 1305 et 1508. Elle eut alors pour marraine Marie de Chevrières qui lui donna son nom. Elle fut refondue une quatrième fois en 1622, et eut pour marraine Anne d'Autriche. — J. CONDAMIN, « Histoire de Saint-Chamond », pp. 247, 251, 404.

Et voilà comment le séminaire actuel est installé dans l'ancienne maison de Thomas de Cantorbéry. Le nom donné à un des dortoirs — « dortoir Saint-Thomas » — consacre ce souvenir. De même celui de — « dortoir Saint-Maurice » — rappelle le patron du cardinal de Bonald qui a établi l'Ecole cathédrale dans cette maison. D'ailleurs le Séminaire n'a pas rompu tous liens avec l'antique Manécanterie. D'une part, le vestiaire des habits de chœur y est resté; et d'autre part, les petits clercs de l'Ecole apostolique, qui l'habitent, viennent suivre les mêmes cours que leurs frères de Saint-Jean (1).

L'Ecole de Leidrade s'est, sans doute, bien développée depuis sa fondation. Mais elle est restée et reste encore fidèle aux deux buts essentiels indiqués par le conseiller de Charlemagne : le culte de Dieu, le soin des bonnes études.

Plus que jamais, aujourd'hui, elle contribue à l'éclat de nos fêtes religieuses par la perfection avec laquelle elle exécute le chant et les cérémonies. La Maîtrise de Saint-Jean jouit d'une réputation méritée. Grâce aux maîtres qui l'ont dirigée et la dirigent, elle accomplit des merveilles; elle chante des messes et des oratorios de Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelsohn, Gounod, Frank; et les artistes les plus éminents viennent à Saint-Jean, entendre les « Sept Paroles », le soir du Jeudi Saint. Les petits chantres et les Manécantants d'autrefois sont bien distancés! C'est donc à bon droit que les élèves du Séminaire ont un congé pour la Sainte-Cécile.

Et les cérémonies ne sont pas moins belles que le chant. Comme le plain-chant et la musique religieuse, elles

(1) FOREST, pp. 324-328.

ont le rare mérite d'exercer sur les fidèles qui assistent à nos fêtes, une influence profonde, souvent décisive. Les maîtres des cérémonies ont tenu à honneur de conserver aux offices solennels leur régularité et leur splendeur. M. Jutet, successeur de M. Chapot, y a dépensé, pendant trente-deux ans, de 1852 à 1883, toute son intelligente ardeur. Il avait été préfet de discipline, avant d'entrer dans ces fonctions. Sa fermeté, son coup d'œil sûr, son imperturbable sang-froid, en faisaient un maître de cérémonies accompli. Ses successeurs ont fidèlement marché sur ses traces.

Quant aux études, il n'est pas besoin de signaler avec quel zèle elles sont cultivées à Saint-Jean. Les maîtres actuels n'ont qu'à suivre les traditions de leurs aînés

FIG. LIV.



Mgr Geay.

pour opérer des merveilles. Parmi les élèves des Dazincourt, des Durieux, des Coste, citons Mgr Geay, évêque de Laval.

Il est juste de faire remarquer que, sa prospérité présente, le Petit Séminaire Saint-Jean la doit, en grande partie, aux supérieurs qu'il a eus à sa tête, depuis qu'il est à l'hôtel de Chevières. En

1845, ce fut à M. Surieux que l'Administration confia cette charge. Esprit logique et droit, âme ardente et généreuse, M. Surieux se dévoua, sans compter, à l'œuvre que la Providence avait mise entre ses mains, jusqu'au jour où, pour assouvir sa soif de sacrifice, il prit le chemin de la Trappe. Vers le milieu de 1864, M. Coupat, qui était depuis dix ans directeur, fut choisi pour le remplacer. Jusqu'en 1879, il s'est consacré au bien de sa chère famille. Il est aujourd'hui curé de

Saint-Genis-Laval. C'est à lui qu'on doit le beau portail de chêne qui orne l'entrée de la maison. C'est encore grâce à son initiative que fut créée, en 1872, l'Association des Anciens Maîtres et Élèves, qui resserre les liens d'affection de la grande famille de Saint-Jean. De 1879 à 1893, le séminaire a été dirigé par M. Bonnardet, maintenant vicaire général. Beaucoup d'améliorations lui sont dues : c'est lui qui a créé le beau vignoble et fait construire le préau de la campagne.

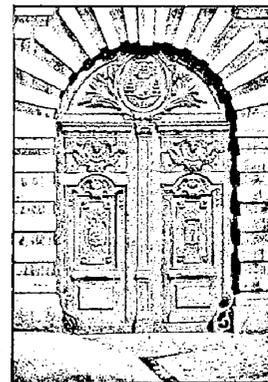


FIG. LV. — Portail en bois sculpté du Petit Séminaire, avec les armes du cardinal de Bonald, du Chapitre et du Séminaire (1867).

Depuis 1893, la direction de l'Ecole a été confiée à M. Guitton. Daigne le Ciel exaucer le plus ardent de ses vœux !

Voilà un aperçu rapide de la vie du Petit Séminaire Saint-Jean, depuis onze siècles. Le Petit Séminaire est aujourd'hui ce qu'il a été toujours : l'Ecole de l'Archevêque et du Chapitre, l'Ecole de Leidrade et des anciens Chanoines-Comtes. Nous avons essayé de ressusciter nos traditions et nos gloires, de réveiller, en quelque sorte, l'âme ensevelie des choses du passé. Nos modestes efforts ont été, d'ailleurs, soutenus par le substantiel travail, qu'un des plus savants des anciens élèves de Saint-Jean a consacré à l'histoire de notre vieille Ecole. Dans l'ouvrage de M. le Chanoine Forest, supérieur des Chartreux, nous avons trouvé une abon-

dante « liasse » de papiers de famille (1). Nous les avons lus avec amour. Aussi comprenons-nous mieux, aujourd'hui, pourquoi notre âme est attachée aux vieux murs de Saint-Jean, de la Manécanterie, de la Cathédrale. « Il est une douce et chère accoutumance qui attache l'homme à la maison où il a grandi, aux pierres, aux arbres, aux horizons contemplés chaque jour (2). « C'est là seulement que les choses sont réellement amicales, et qu'elles nous regardent avec des yeux bienveillants » (3). Et voilà pourquoi :

L'Elève de Saint-Jean semblable à l'hirondelle,
Qui va sous d'autres cieus chercher d'autres séjours,
Au toit de son printemps demeurera fidèle,
Son cœur, comme son aile, y reviendra toujours.

(1) FOREST, Introduction.

(2) André THEURIET, *Fraternité*, p. 5.

(3) Henri BORNIER, *Sentiments et Idées de ce temps*, p. 168.

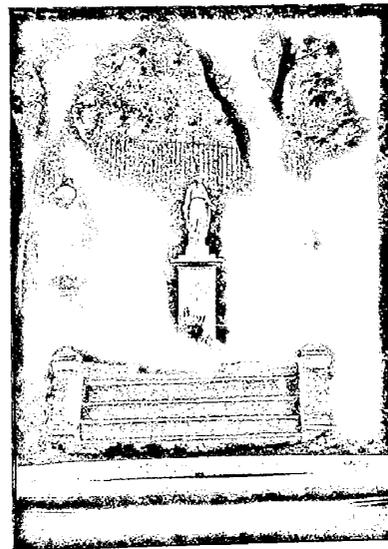


FIG. LVI. — Statue de la Sainte Vierge
à la maison de campagne.

TABLEAU SYNCHRONIQUE

DES

Archevêques de Lyon, Supérieurs, Maîtres
des cérémonies et Maîtres de chapelle

DE L'ÉCOLE CATHÉDRALE

Du cardinal Fesch, en 1802, au cardinal Coullié, en 1893.

ARCHEVÊQUES

Le cardinal Fesch..	1802-1839	Le cardinal Caverot.	1876-1887
Le card. de Bonald	1840-1870	Le cardinal Foulon.	1881-1883
Mgr Ginoulhiac....	1870-1875	Le cardinal Coullié.	1893.....

SUPÉRIEURS

M. Ducreux.....	1803-1810	M. Pinay.....	1835-1842
M. Bétemps.....	1810-1845	M. Villemagne.....	1842-1845
M. Pichat.....	1815-1818	M. Surieux.....	1845-1864
M. Détard.....	1818-1826	M. Coupat.....	1864-1879
M. Cussonnet.....	1826-1828	M. Bonnardet.....	1879-1893
M. Lyonnet.....	1828-1835	M. Guittou.....	1893.....

MAÎTRES DES CÉRÉMONIES

M. Cublat.....	1803-1811	M. Revol.....	1883-1891
M. Percet.....	1811	M. Desbulois.....	1891-1899
M. Chapot.....	1812-1852	M. Cheminal.....	1899.....
M. Jutet.....	1852-1883		

MAÎTRES DE CHAPELLE

M. Fichet.....	1842-1861	M. Trillat.....	1884.....
M. Neyrat.....	1861-1884		

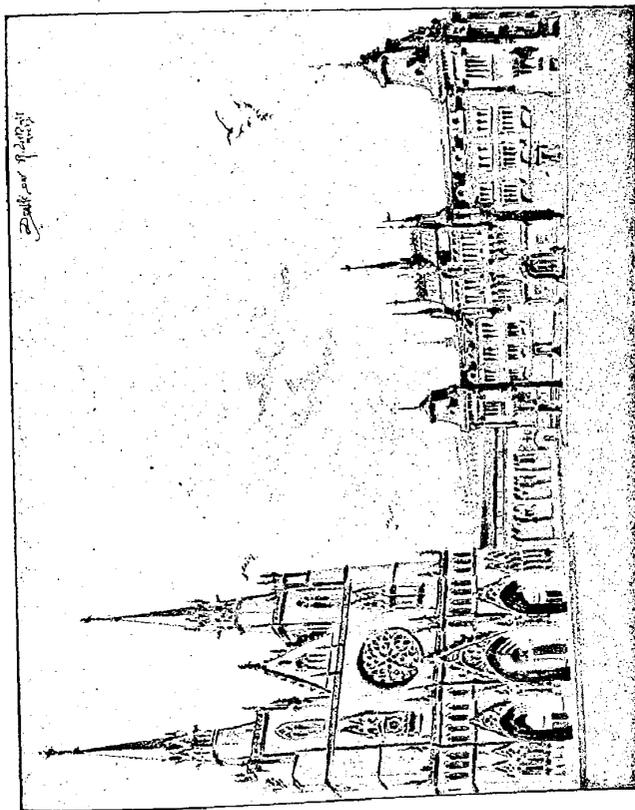


FIG. LVII. — L'École de Leitrade au xx^e siècle.

LETTRE DE LEIDRADE

ÉVÊQUE DE LYON

à Charlemagne, sur la réorganisation du clergé et la
restauration des églises de cette ville (vers 813-814.)

publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Lyon (1)

(VIDIMUS DU 18 OCTOBRE 1447)

Par Félix DESVERNAY

Nos, custos sigilli communis regii in Mastiscosenensi baillivia et Lugdunensi senescallia constituti, notum facimus universis presentes licteras inspecturis, quod nos vidimus, tenuimus, legimus, palpavimus et inspeximus seu per duos notarios regios teneri, palpari, legi et inspici fecimus quasdam patentes licteras in pargameno descriptas, non viciatas, non cancellatas, non rasas, non abolitas, nec in aliqua sui parte suspectas, sed omni vitio et suspicione carentes; quarum licterarum tenor de verbo ad verbum sequitur, et sunt tales :

Summo Karolo imperatori Leydradus archiepiscopus Lugdunensis. Domine mi, gloriosissime, constans et sacer imperator, supplico clemencie celsitudinis vestre, ut hanc brevem suggestiunculam meam serenissimo vultu audiatis; quatenus que

(1) Nous reproduisons cette copie telle quelle, avec ses fautes et ses incorrections.

hic inserta sunt, piissime prudencie vestre nota fieri queant, et intencio mee postulacionis ab ingenua clemencia vestra (1) reminiscatur.

Olim me, exiguiissimum famulorum vestrorum, ad regimen (2) ecclesie Lugdunensis destinare voluistis, cum ego huic officio impar existerem, et indignus. Sed vos qui non attenditis hominum merita, sed vestram solitam clemenciam, egistis de me sicut ineffabili pietati vestre placuit, nullo existente merito meo; quo tempore ad prefatam ecclesiam regendam micteretis, nec nominare michi dignati estis quasdam negligencias que in supradicta ecclesia perpetrare noscebantur; pro qua re ammonere me dignati estis ut ego solitudinis curam gererem, ut et perpetrare negligencie emendarentur et perpetrande vitarentur. Erat enim tunc sepedicta ecclesia in multis rebus destituta interius exteriusque, tam in officiis quam in eddifficiis vel in ceteris ecclesiasticis ministeriis.

Ego, quoque, humilis servulus vester, postquam ibidem perveni, que, cum Dei adjutorio et vestro peregi, dignemini audire. Quoniam, ut inspector consenciarum Dominus omnipotens michi testis est, non tali intencione ea vobis patefacio que dicturus sum, ut propterea in rebus augeri merear; neque aliquid tale in cogitatione mea composui, ut acquisitionis michi occasio sit; sed idcirco hec suggero (3), quoniam cotidie eximi a rebus humanis suspicor, propter infirmitatem meam, et incessanter de morte

(1) Ms. *nostra*.

(2) Ms. *regnum*.

(3) On a barré les mots *infirmitatem meam*.

suspectus sum. Et ideo hec suggero, ut, cum benignissimis aurebus vestris presentata fuerint, et clementer inspecta, ipsum divina vestra mansuetudo provideat; ut si qua bene, et secundum voluntatem vestram gessi, post meum discessum non deficiant aut pereant, sed potius proficiant et permaneant.

Denique postquam, secundum jussionem vestram, sepedictam ecclesiam suscepi, juxta vires parvitatatis mee, omni industria egi, ut clericos officiales habere potuisset, sicut jam, Deo favente, ex magna parte nunc habere videtur. Et ideo officio quidam vestre pietatis placuit, ut, ad petitionem meam, michi concederetis unum de Metensi ecclesia clericum, per quem, Deo juvante, et mercede vestra annuente, ita in Lugdunensi ecclesia restauratus est ordo psallendi, ut, juxta vires nostras, secundum ritum sacri pallacii, nunc ex parte agi videatur quidquid ad divinum persolvendum officium ordo exposcit. Nam habeo scholas cantorum, ex quibus plerique ita sunt eruditi, ut etiam alios erudire possint. Preter hec, vero, habeo scholas lectorum, non solum qui officiorum lectionibus exerceantur, sed etiam qui in divinatorum librorum meditatione, spiritalis intelligencie fructum consequantur. Ex quibus nonnulli de libro evangeliorum sensum spiritalem jam ex parte proferre possunt. Alii, adjuncto libro etiam apostolorum, plerique vero librum prophetarum, secundum spiritalem intelligenciam ex parte adepti sunt; similiter libros Salomonis, vel libros psalmodiarum seu Job. In libris quoque conscribendis in eadem ecclesia, inquantum

potui, laboravi. Similiter vestimenta sacerdotum vel misteria procuravi.

De restauracione quoque ecclesiarum, in quantum valui, non cessavi; ita ut ejusdem civitatis maximam ecclesiam, que est in honore sancti Johannis Baptiste, a novo operuerim et macherias ex parte erexerim. Similiter ecclesie sancti Stephani tegumentum de novo reparavi. Ecclesiam quoque sancti Nicecii de novo texi; similiter ecclesiam sancte Marie. Preter monasteriorum restauraciones, domus quoque episcopales, unam restauravi, que jam pene destructa erat, quam operui. Aliam quoque domum cum solario (1) de novo edificavi et duplavi, et hanc propter vos (2) paravi, ut, si in illis partibus vester esset adventus, in ea suscipi possetis. Claustrum (3) quoque clericorum ita construxi, in quo (4) nunc omnes, sub uno conclavi, manere noscuntur.

In eadem civitate alias restauravi ecclesias. Unam quidem in honorem sancte Eulalie, ubi fuit monasterium puellarum in honore sancti Georgii, quam de novo operui et ex parte macherias ejus de fundamentis erexi. Alia quoque domus in honorem sancti Pauli de novo operata est. Monasterium quoque puellarum in honorem sancti Petri dedicatum — ubi corpus sancti Annemundi martiris humatum est, quod ipse sanctus martyr et episcopus instituit — ego, a fundamentis, tam ecclesias quam domum restauravi;

(1) Ms. *solerio*.

(2) Ms. *perpetuos*.

(3) Ms. *claustram*.

(4) Ms. *qua*.

ubi nunc sancti moniales, numero triginta duae (1), secundum institutionem regularem viventes, habitare videntur. Quibus etiam corroboravimus quod sanctus antistes atque martyr Annemundus illis concessit, dum viveret, scilicet paratas cunctarum illarum ecclesiarum et decimaciones omnium vinearum, que Athenus possederunt vel deinceps, Deo juvante, possessure sunt; similiter etiam oblaciones vivorum necnon cumulaciones defunctorum omnium in rure ad beatum Petrum jure pertinente (2) degencium. Monasterium regale insule Barbare, scitum in medio Araris flumine (3), quod antiquitus est dedicatum in honore sancti Andree apostoli et omnium apostolorum, nunc autem in honore sancti Martini recens videtur esse fundatum, jussu domini K. imperatoris, qui ibidem prefecit Dominum Benedictum abbatem, cum quo simul direxit ibi suos codices, ita restauravi, ut tecta de novo fuerint et aliqua ex materiis a fundamentis erigerentur; ubi nunc monachi secundum regularem disciplinam numero XC habitare videntur. Cui etiam prefato abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi, uti habuerunt antecessores sui, scilicet Maximus, Ambrosius, Licinus clarissimi viri, qui ipsum locum rexerunt: quos Euchirius, Lupus acque Genesis et ceteri archiepiscopi Lugdunenses, ubi ipsi deerant aut non poterant adesse, mictabantur (4), hii utrum chatolica fides recte crederetur, ne

(1) Ms. *duarum*.

(2) Ms. *pertinens*.

(3) Ms. *fluvium*.

(4) Texte altéré; il faut sans doute lire: *mittabant cognituros utrum...*

fraus heretica pullularet. Quibus illis in tantum erat comissa cura, ut si ecclesia Lugdunensis viduaretur proprio patrono, ipsi in cunctis adessent rectores et consolatores, quousque ecclesia a domino dignissimo illustraretur pastore. Similiter et posteris (1) illorum hanc potestatem tradidimus. Insuper jussimus fieri decreta priscorum regum Francie, ut, quemadmodum illi statuerunt monumenta emendi (2) et augendi (3) locum in omnibus rebus, que ad presens habere videntur vel in futuro, Deo auxiliante, acquirere poterint, sine ulla querimonia per secula possideant.

Aliud monasterium in honore sancti Regneberti edificatum, ubi ejusdem sancti requiescit corpus, de novo totum reparatum est sive in parietibus, sive in tectis vel eciam in ecclesiis, ubi nunc monachi numero LVI, secundum regularem custodiam habitabant. In quibus monasteriis, unum puellarum et duo monachorum, nemo antea erat, qui regularem vitam imitari (4) nosset aut vellet; propter quod plurimum laborem et studium impendi ut ad hanc regularem vite observanciam pervenire potuissent, quo nunc pervenisse, Deo auxiliante, videntur. Aliam quoque ecclesiam in eadem pariocha, que est in honore sancti Umbaldi, ubi ejusdem sancti corpus requiescit, restauravi.

Habet Leydradus episcopus ad suum opus, inter totum, colonicas (5) vestitas D et XXVII, absas

(1) Ms. poteris.

(2) Ms. ejusdem.

(3) Ms. augendum.

(4) Ms. imitari.

(5) Ms. calonicas.

XXXIII. Habet Amalbertus episcopus colonicas vestitas XXX, absas XVII. Habet Agobaldus episcopus colonicas vestitas XLIII, absas III. Sunt in domo sancti Stephani canonici numero LII; habent colonicas vestitas LXXXIII, absas L. Habet in sancto Paulo canonicos XXIII; habent in beneficio colonicas vestitas XXII, absas XXI, et sunt pauperes numero XII, qui de superscriptis rebus accipiunt terciam porcionem. Ad hospitale quoque sancti Romani habet colonicas vestitas XXII, absas X; et ad hospitale sancti Genesii habet colonicas vestitas VI, absas II. In monasterio vero predicto sancti Petri puellarum habet colonicas vestitas CLXXXVIII, absas XLVII; et in cenobio Insulano sunt colonice CV, abse LIII; et in monasterio sancti Regneberti habet colonicas vestitas XL.

In cujus rei testimonium, cum nobis, prefato custodi sigilli communis regii predicti, constet de licteris premencionatis ipsarumque licterarum visione ac transumpto, per notarios regios subscriptos facto et sumpto a thesauro seu archivis vel armatriis monasterii regalis insule barbare, videlicet in licteris et libro infra designatis, qui notarii regii nobis custodi retulerunt in eisdem thesauro et archivis reperisse, videlicet, primam licteram superius insertam incipientem: *In nomine Dei eterni et salvatoris nostri Jhesu Christi, Clodoveus*, etc., in pargameno lictera veteri et antiqua scriptam, pluribusque signis et subscripcionibus superius, post ipsius lictere insercionem, designatis subscriptam et signatam. Item eciam secundam licteram, superius

insertam, incipientem : *In nomine domini nostri Jhesu Christi Dei eterni, Karolus, divina ordinante providencia, rex,*, etc., in eisdem armatriis, in pargameno descriptam ac signis in ipsius lictere finem subscriptis signatam, in eisdem armatriis repertam fuisse. Item in quodam libro veteri, in pargameno descripto, videlicet, circa medium ipsius libri, per predictos regios notarios reperta fuit lictera sive epistola superius descripta, incipiens : *Summo Karolo imperatori*. Ulterius vero reperta fuit per eosdem regios notarios quedam lictera, quodam sigillo cere crosee eidem lictere affixo, signataque signis in fine ipsius descriptis, prout superius in fine ipsius continetur, incipiens : *In nomine Dei et salvatoris nostri domini Jesu Christi, Ludovicus, divina ordinante providencia, imperator augustus*. Item alia lictera incipiens : *In nomine omnipotentis Dei et salvatoris nostri Jhesu Christi, Conradus* (1), *divina preveniente clemencia, rex,*, etc., scripta erat in pargameno, signisque et carateribus in fine ipsius lictere descriptis signata erat. Ulterius vero lictera apostolica incipiens : *Lucius episcopus, servus servorum Dei,*, etc., cujus tenor superius et ultimo est insertus, in pargameno scripta veraque bulla plumbea, more romane curie bullata et sigillata, per eosdem notarios regios in dictis thesauro et armatriis reperta fuit, prout per ipsos regios notarios relatum nobis extitit, quibus super hiis et aliis majoribus fidem adhibemus. Nos

(1) Ms. *Currandus*.

idem custos sigilli communis regii predicti, ipsum sigillum presentibus licteris duximus apponendum. Actum et datum quo ad hujusmodi visionem et extractum in dicto thesauro et archivis monasterii predicti insule barbare; factum die XVIII mensis octobris, anno domini millesimo quatercentesimo quadragesimo septimo, presentibus in hujusmodi visione fienda, venerabilibus et religiosis viris fratribus Arthaudo de Bastida, priore sancti Andree, Anthonio Servaigii, priore Suriaci comitalis, Anthonio Martineti, Anthonio de Grandimonte, Jacob Yssoardi, monachis claustralibus dicti monasterii insule barbare, necnon viro discreto magistro Philippo Bonnelli, in artibus baccallario, et Georgio Sornin *alias* Clusset, habitatore ipsius loci insule barbare, testibus ad premissa astantibus et vocatis.

Collacio licterarum superius descriptarum facta fuit ad originalia superius designata per magistrum Guillelmum Garboti, notarium regium, presente meo Gregorio Pagani, clerico notario regio, G. Pagani. Facta fuit hujusmodi collacio per me dominum Guillelmum Garboti, unacum predicto Gregorio, teste signo meo hic apposito. G. Garboti.

Datum per copiam, collacione facta cum propriis originalibus licteris de vidimus nuncupatis, per me Anthonium Meyresii, clericum, auctoritatibus apostolica et imperiali notarium publicum curieque domini officialis Lugdunensis juratum, teste signo meo manuali sequenti. Meyresii.

LETTRE DE LEIDRADE

TRADUCTION

de M. l'abbé H. FAVIER

Nous, constitué gardien du sceau royal public dans le baillage de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon, faisons savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres, que nous avons vu, tenu en mains, lu, touché et examiné, et aussi que nous avons fait tenir, toucher, lire et examiner par deux notaires royaux, certaines lettres patentes écrites sur parchemin, non altérées, non ratu-rées, non grattées, non effacées, ni suspectes en aucune de leurs parties, dépourvues au contraire de tout défaut et soupçon. Voici la teneur mot à mot de ces lettres ainsi conçues.

Au Très Grand Charles, empereur, Leidrade, archevêque de Lyon,

Mon Seigneur, très glorieux, sage et auguste empereur, je supplie la clémence de votre Grandeur d'écouter d'un visage très bienveillant ce court rapport que je lui présente afin que les choses qui y sont contenues puissent être connues de votre sagesse si pleine de bonté et que le but de ma demande soit rappelé à votre naturelle clémence. Jadis vous avez voulu me choisir pour le gouvernement de l'Eglise de Lyon, moi le plus humble de vos serviteurs, bien que je fusse incapable

et indigne d'une telle charge. Mais vous qui, sans considérer les mérites des hommes, n'écoutez que les inspirations de votre clémence accoutumée, vous avez agi à mon égard comme il a plu à votre ineffable bienveillance, sans que j'eusse aucun titre à votre choix. A l'époque où vous m'envoyiez gouverner la susdite église, vous n'avez pas dédaigné de me signaler certaines négligences que l'on savait être commises dans cette église; c'est pourquoi vous avez daigné m'inviter à exercer une vigilance pleine de sollicitude afin que les fautes commises fussent réparées et que les fautes possibles à l'avenir, fussent évitées. C'est qu'en effet, l'église dont nous parlons était, à cette époque, dénuée de beaucoup de choses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tant dans ses offices que dans ses édifices ou dans les autres fonctions ecclésiastiques. Daignez donc entendre ce que moi, votre humble serviteur, j'ai accompli, avec le secours de Dieu et le vôtre, après être arrivé ici. Non pas, comme le Dieu qui sonde les consciences m'en est témoin, que je vous expose ce que je vais vous dire dans l'intention de mériter en échange un accroissement de biens; je n'ai pas non plus combiné dans ma pensée rien qui me puisse être une occasion d'avantage personnel; si je vous fais ce rapport, c'est que la faiblesse de ma santé m'inspire chaque jour le pressentiment d'une délivrance prochaine et que sans cesse je m'attends à la mort. J'écris donc ce rapport, afin que lorsqu'il aura été présenté à vos oreilles si bienveillantes et examiné avec clémence, votre divine bonté pourvoie à ce que, si j'ai fait quelque bien et si j'ai agi conformément à votre volonté, ce bien ne risque pas d'être abandonné après ma mort ou de périr, mais que plutôt il demeure et s'accroisse. Aussi bien lorsque,

sur votre ordre, je pris le gouvernement de l'église sus nommée, je fis tous mes efforts, dans la mesure des forcés de ma petitesse, pour qu'elle pût avoir des clercs pour la desservir, comme déjà par la grâce de Dieu on l'en voit maintenant pourvue en grande partie. C'est pourquoi votre piété s'est fait un devoir et un plaisir de m'accorder, sur ma demande, un clerc de l'Eglise de Metz. Grâce à lui, avec le secours de Dieu et l'appui de votre faveur, l'*Ordo psallendi* a été restauré de telle sorte que, dans la mesure de nos forces, tout ce que la règle exige pour la parfaite exécution de l'office divin se voit observé ici en partie selon le rite du sacré Palais. Car j'ai des écoles de chantres dont la plupart sont si bien formés qu'ils sont capables d'en former d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui sont capables non seulement de s'exercer aux leçons de l'office, mais encore de retirer de la méditation des livres divins les fruits de l'interprétation spirituelle. Parmi eux, quelques-uns peuvent déjà saisir en partie le sens spirituel du Livre des Evangiles. D'autres y ajoutent même le livre des Apôtres; la plupart comprennent en partie le Livre des Prophètes d'après l'interprétation spirituelle; de même les Livres de Salomon, le Livre des Psaumes ou le Livre de Job.

Dans cette même église j'ai travaillé autant qu'il a été en mon pouvoir à faire copier des manuscrits. Pareillement, je me suis occupé avec soin des vêtements sacerdotaux et des trésors des églises. De même, pour ce qui regarde la restauration des églises, autant que j'en ai eu la force je n'ai cessé de m'y employer. Ainsi j'ai couvert de nouveau la plus grande église, de cette cité qui est dédiée à saint Jean-Baptiste, et j'ai relevé en partie ses murs de clôture. De même j'ai réparé de nouveau la

toiture de l'église de Saint-Etienne. J'ai aussi recouvert à nouveau l'église de Saint-Nizier; également celle de Sainte-Marie. Outre les restaurations des monastères, je me suis occupé des maisons épiscopales; j'en ai restauré une qui était presque une ruine et l'ai fait recouvrir. J'en ai reconstruit une autre avec un « solier » (1) en l'agrandissant de moitié; je l'ai préparée pour vous, afin que si vous veniez dans ces contrées vous puissiez y être reçu. J'ai construit aussi, pour les clercs, un cloître dans lequel ils demeurent tous en une même maison. Dans la même ville, j'ai restauré encore d'autres églises: l'une dédiée à sainte Eulalie, où fut un monastère de jeunes filles sous le vocable de saint Georges, que j'ai fait recouvrir de nouveau et ses murs de clôture ont été repris depuis les fondements. Une autre église dédiée à saint Paul a été de nouveau recouverte. De même pour le monastère de religieuses dédié à saint Pierre, où est inhumé le corps de saint Ennemond, martyr, et que ce saint évêque et martyr a fondé lui-même; j'ai réparé depuis les fondements, tant l'église que le monastère. Des religieuses, au nombre de trente-deux, y habitent maintenant et mènent une vie conforme aux prescriptions de la Règle. Nous leur avons confirmé aussi tous les privilèges que le saint pontife et martyr Ennemond leur concéda de son vivant, à savoir: les parées de toutes les églises et les dîmes de toutes les vignes qu'elles ont possédées jusqu'ici et qu'avec la permission de Dieu elles posséderont dans la suite; de même les offrandes des vivants et les fondations pour les défunts, en toutes les campagnes appartenant de droit à saint Pierre. J'ai restauré le monastère

(1) Terrasse, balcon ou salle haute d'une maison.

royal de l'Île-Barbe situé au milieu du fleuve de la Saône, dédié autrefois à saint André et à tous les apôtres, tout récemment fondé en l'honneur de saint Martin par ordre du seigneur Charles, empereur, qui y a préposé l'abbé Benoit avec lequel il a fait transporter en ce lieu ses manuscrits; la toiture a été changée et quelques-uns des murs de clôture repris depuis les fondements. Quatre-vingt-dix moines y vivent maintenant dans une discipline régulière.

A l'abbé désigné ci-dessus, nous avons concédé le pouvoir de lier et de délier, comme l'avaient eu ses prédécesseurs Maxime, Ambroise et Licinius, hommes très illustres qui ont gouverné ce monastère. Eucher, Loup et Genès, ainsi que les autres évêques de Lyon, confiaient à ces abbés la mission de s'enquérir, à leur défaut et en leur absence, si la foi se conservait orthodoxe ou si les erreurs de l'hérésie ne se propageaient pas. Ces abbés étaient revêtus d'une telle confiance que si l'Eglise de Lyon devenait veuve de son propre défenseur, ils étaient eux-mêmes les administrateurs universels et les consolateurs de l'Eglise jusqu'à ce qu'elle fût pourvue par le Seigneur d'un très digne pasteur. Nous avons également conféré ce pouvoir à leurs successeurs. De plus, nous avons ordonné de recueillir les décrets des anciens rois de France afin que, conformément à leurs décisions relatives aux monuments de ce même monastère et à son développement sous tous les rapports, ils puissent posséder, à l'abri de tout grief pendant des siècles, ce qu'ils possèdent actuellement ou pourront acquérir à l'avenir avec l'aide de Dieu. De même un autre monastère élevé en l'honneur de saint Rambert et où repose le corps de ce saint, a été complètement réparé de nouveau, soit les murs, soit la toi-

ture, soit aussi les églises. Cinquante-six moines y vivent maintenant sous la protection de la Règle. Dans ces monastères, celui des religieuses et les deux de moines, personne, avant mon arrivée, ne savait ou ne voulait y pratiquer les règles de la vie religieuse ; c'est pourquoi j'ai dépensé beaucoup d'efforts et de zèle afin qu'ils pussent parvenir à cette observance des règles de la vie religieuse où, avec la grâce de Dieu, ils semblent être parvenus. Dans la même paroisse, j'ai restauré aussi une autre église dédiée à saint Umbald dont le corps y repose.

L'évêque Leydrade a pour sa part de revenus en tout, 127 fermes cultivées et 33 en friche. L'évêque Amalbert en a 30 cultivées, 17 en friche. L'évêque Agobard, 44 cultivées, 4 en friche. Il y a dans le cloître de Saint-Etienne des chanoines au nombre de 52 ; ils ont 83 fermes cultivées, 50 en friche. Il y a à Saint-Paul 24 chanoines ; leur bénéfice se compose de 22 fermes cultivées et 21 non cultivées ; il y a aussi des pauvres au nombre de 12 qui reçoivent le tiers des revenus ci-dessus. A l'hôpital de Saint-Romain, appartiennent aussi 22 fermes cultivées, 10 en friche, et à l'hôpital de Saint-Genis, 6 fermes cultivées, 2 non cultivées. Quant au monastère des jeunes filles ci-dessus nommé de Saint-Pierre, il y a 188 fermes cultivées, 47 en friche ; dans le monastère de l'île, 105 fermes cultivées, 53 en friche ; le monastère de Saint-Rambert a 40 fermes cultivées.

En foi de quoi, avec moi, gardien sus-nommé du sceau royal public désigné plus-haut, au sujet des lettres mentionnées ci-dessus et d'après leur examen et leur transcription fait par les notaires royaux soussignés qui

les ont prises dans le trésor, archives ou bibliothèques du monastère royal de l'île-Barbe, de plus au sujet des lettres et du livre désignés ci-dessous, lesquels notaires royaux nous ont affirmé, à nous, gardien du sceau, avoir trouvé dans les mêmes trésor et archives, à savoir : 1° la première lettre insérée plus haut commençant : Au nom du Dieu éternel et de notre Sauveur Jésus-Christ, Clovis, etc., écrite sur parchemin en lettres primitives et anciennes, souscrite et signée de plusieurs signes et signatures reproduits plus haut après l'insertion de la lettre elle-même. De même, une seconde lettre, insérée plus haut et commençant : Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu éternel, Charles, par la permission de la divine Providence, roi, etc.

Donné pour copie, après collation faite sur les propres lettres originales du *vidimus* précité, par moi Antoine Meyresi, clerc, notaire public par l'autorité apostolique et impériale et notaire juré de la curie de l'official de Lyon avec témoignage de ma signature apposée de ma main...

MEYRESI.

FUNÉRAILLES D'UN CLERC DE L'ÉGLISE DE LYON

AU XVIII^e SIÈCLE

Le sieur Denis Tronchet, clerc nommé à Saint-Estienne, âgé de dix-sept ans, mourut d'une pleurésie dans une des petites chambres de la Manécanterie le 9 mars 1740, sur les sept heures du matin, et fut enterré le 10^e après vespres sur les onze heures, aux despens du chapitre, dans la chapelle de l'Enfant-Jésus, dans laquelle il fut porté le soir dudit 9^e mars par ses confrères accompagnés de M. Dugaiby, leur supérieur, en psalmodiant le *Miserere* ; il reposa dans ladite chapelle la nuit et le lendemain matin jusqu'à l'enterrement avec deux cierges sur l'autel et deux clercs qui veillèrent.

Le jeudy 10^e dudit mois immédiatement après vespres sans dire celles des morts, *Placebo*, M. le Sous-Maitre fit sonner, et fit partir de la sacristie les deux croix ordinaires et les deux acolythes, sans canne, et passant par le milieu du chœur, on alla devant la porte de ladite chapelle de l'Enfant-Jésus, les croix s'avancant jusqu'à la porte de la chapelle de Notre-Dame de Haut-Don, où étant tout le long de l'aisle, on fit la distribution des cierges, lesquels étant allumés, M. le Sous-Maitre entonna le *Libera*, et l'on entra tout de suite dans la chapelle dudit Saint-Enfant-Jésus, sans aller à Sainte-Croix, où le seul verset *Requiem* dudit *Libera me* ayant été chanté, quatre clercs chantèrent les trois répons ordinaires avec leurs cierges à la main, sans flambeaux ; ensuite le *Salve regina* chanté et le *Benedictus* fini, M. le Comte de Roussillon, maître du chœur qui portoit l'étole ayant dit les oraisons de l'absoute, on enterra dans la cave de ladite chapelle ledit défunt pour lequel on dit une messe basse pendant que l'on chantoit les répons.

OUVRAGES AYANT APPARTENU A LEIDRADE

et portant

DES NOTES AUTOGRAPHES DE DÉDICACE

(Description par Félix Desvernay (1))

1. S. Augustin. Œuvres diverses. Manuscrit de la fin du VIII^e siècle avec, en tête, cette dédicace :

LEIDRAT LICET INDIGNUS TAMEN EPISCOPUS
ISTUM LIBRUM TRADIDI AD ALTARE SANCTI STEPHANI

Note autographe. — Bibliothèque de Lyon, ms. 608 (ancien n^o 524).

2. Commentaires de Saint Jérôme sur Isaïe. Manuscrit avec, à la fin du dernier cahier, la même dédicace (autographe). — Bibliothèque nationale, ms. latin 152, fol. 21-25.

3. Recueil de traités philosophiques de divers auteurs. Manuscrit du temps de Charlemagne, avec, au verso du premier feuillet, la même dédicace (autographe). — Bibliothèque des Pères Maristes (Sainte-Foy-lès-Lyon).

4. S. Grégoire de Nazianze. *Liber apologeticus*, traduction de Rufin. Manuscrit du IX^e siècle, avec, en tête, la même dédicace (autographe), des essais de plume (peut-être de la main de clercs de l'église Saint-Etienne) et le nom de l'un d'eux : HILPERICUS. — Bibliothèque de Lyon, ms. 599 (ancien n^o 515).

5. S. Augustin. *Liber contra Faustum hereticum*. Ce manuscrit du VIII^e ou IX^e siècle portait sans doute la même dédicace autographe ; celle-ci ayant été effacée par un voleur, un clerc y substitua, au IX^e ou au X^e siècle, la note suivante : « *Leidratus episcopus istum librum tradidit ad altare sancti Stephani. Qui furto exinde sublatus et inventus, alia manu novo titulo insignitus est, quia prior, sicut evidenter agnoscitur potest, a furti auctore abrasus fuerat.* » — Bibliothèque de Lyon, ms. 610 (ancien n^o 526).

(1) Les manuscrits 1, 2, 3 et 5 ont été décrits par M. Léopold Delisle dans *Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne* (Paris, 1898, in-8, 16 p.). Le manuscrit 3 avait été signalé par l'abbé J.-B. Martin, professeur à l'Université catholique de Lyon. La dédicace du manuscrit 4 est indiquée pour la première fois.

LISTE DES CHANOINES

DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE LYON

(vers l'an 830)

Nomina kanonicorum domus sancti Stephani protomartyris (1).

Agobardus archieps.	Rado.
Hilpericus.	Florus.
Leo.	Rodradus.
Stabilis.	Kerwentil.
Rodradus.	Ursus.
Marcellinus.	Autramnus.
Ingilvinus.	Eldulfus.
Grimoinus.	Abundus.
Hilpericus.	Adalmannus.
Gotbrandus.	Archinaldus.
Austoricus.	Castellanus.
Dominicus.	Hilpericus.
Silvester.	Flotarius.
Amaluinus.	Siebertus.
Romaldus.	Viventius.
Fredaldus.	Grimbretus.
Hélias.	Arcrimus.
Vitalis.	Ingilradus.
Rotlammus.	Ansaldus.
Alikarius.	Dodolinus.
Fredesindus.	Bertarius.
Lupus.	Witmares.
Ragnebertus.	Anshelmus.
Radbodus.	Autramnus.
Anselmus.	Celsebertus.
Hildikisus.	Amicus.
Autkarius.	Gontarius.
Gallienus.	Domarcus.
Theudericus.	Droctadus.
Benedictus.	Arruidus.
Electus.	Vitalis.
Wandelmares.	Ebracharus.
Airardus.	Sighart.
Wipil.	Freido.

BIBLIOGRAPHIE DE LEIDRAT

ÉVÊQUE DE LYON

Par l'Abbé J.-B. MARTIN

I. — BIOGRAPHIE

A. — AUTEURS ANCIENS.

ALCUIN *Epist. ad Aquilam episcopum* [c.-à-d. : *ad Arnonem episc. Salisburgensem*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 5; MIGNE C, 141 n° 2; JAFFÉ *Biblioth. Germanic.* VI, 175 n° 18; DUENMLER *Epist. Karolini avi* II, 36 n° 10. — ALCUIN *Epist. ad monachos Gothia sive Septimanie* [intitulée à tort : *ad fratres Lugdunenses*], dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1587 n° 69, (1777) I, 106 n° 75; CANISIUS *Lectiones antiquæ* (2^e édit.) II, 397 n° 8; MIGNE C, 287 n° 90; JAFFÉ l. c. VI, 384 n° 93; DUENMLER l. c. II, 210 n° 137. — ALCUIN *Epist. ad Leidradum pontificem*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1614-5 n° 86, (1777) I, 106 n° 74; MIGNE C, 286-7 n° 89; JAFFÉ l. c. VI, 396-7 n° 95; DUENMLER l. c. II, 222-3 n° 141. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam pontificem* [c.-à-d. : *ad Arnonem episc. Salisburgensem*], dans : PEZ *Thesaurus anecdot.* III, 7 n° 3; ALCUIN *Opera* (1777) I, 128 n° 87; MIGNE C, 317 n° 103; JAFFÉ l. c. VI, 522-3 n° 133; DUENMLER l. c. II, 267-8 n° 165. — ALCUIN *Epist. ad Davidem* [c.-à-d. : *ad Carolum Magnum*], dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 1511 n° 15, (1777) I, 125 n° 85; CANISIUS *Lectiones* (2^e édit.) II, 395 n° 6; MIGNE C, 314 n° 101; JAFFÉ l. c. VI, 458 n° 112; DUENMLER l. c. II, 284-5 n° 172. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam* [c.-à-d. : *ad Arnonem archiep. Salisb.*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 113 n° 77; MIGNE C, 297 n° 92; JAFFÉ l. c. VI, 528 n° 135; DUENMLER l. c. II, 322 n° 194. — ALCUIN *Epist. ad Laidradum episc. Lugd., Neffridium episc. Narbonensem et Benedictum abbatem* [Anianensem] *simulque Gothia episcopos*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 925-30, (1777) I, 860-1; MIGNE CI, 231-3; JAFFÉ l. c. VI, 538-41 n° 140; DUENMLER l. c. II, 330-3 n° 200. — ALCUIN *Epist. ad eosdem*, dans : ALCUIN *Opera* (1617) col. 993-4, (1777) I, 862-3; MIGNE CI, 234-5; JAFFÉ l. c. VI, 547-4 n° 141; DUENMLER l. c. II, 333-4 n° 201. — ALCUIN *Epist. ad Aquilam pontificem* [c.-à-d. : *ad Arnonem archiep. Salisb.*], dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, n° 176; MIGNE C, 350-1 n° 117; JAFFÉ l. c. VI, 560 n° 147; DUENMLER l. c. II, 344-5 n° 207. — ALCUIN *Epist. ad Arnonem archiep. Salisb.*, dans : ALCUIN *Opera* (1777) I, 136 n° 92 c; MIGNE C, 329 n° 108 c; JAFFÉ l. c. VI, 562 n° 148; DUENMLER l. c. II, 346 n° 208.

(1) Se trouve dans le manuscrit *Hist.* 27 de la bibliothèque cantonale de Zurich (provenant de Reichenau), fol. 94. Elle a été publiée incomplètement par MARBLON dans ses *Vetera analyticta* et correctement par PAUL PIPER dans *Libri confraternitatum sancti Galli Augiensis Pabariensis* (Berlin, 1884), p. 257. Félix DESVERNAV.

FÉLIX évêque d'Urgel *Epist. ad Emanum presbyterum*, ou *Confessio fidei*, dans : *ALCOIN Opera* (1617) p. 998, (1777) I, 917; *LABBE Concil.* VII, 1858; *HARDOUIN Acta concil.* IV, 929; *MIGNE* XCVI, 882; *JAFFÉ* l. c. VI, 535-6 n° 139; *DUEMMLER* l. c. II, 329 n° 199.

THÉODULPHE d'Orléans *Versus ad iudices*, ou *Parænesis ad iudices*, dans : [DESPONT] *Biblioth. patrum* XIV, 29-30; *SIRMOND Opera varia* II, 1030-3; *BOUQUET Recueil* V, 415-6; *MIGNE* CV, 285-9; *DUEMMLER Poetæ latini ævi Carolini* I, 496-501.

CLAUDE évêque de Turin *Epist. ad Dructerammum abbatem* (de Chamelières ?) dans : *DUEMMLER Epist. Karolini ævi* II, 592.

THÉODOMIR abbé (de Psalmodi) *Epist. ad Claudium Taurinensem episc.*, dans : *ZACHARIAS Biblioth. Pistoriensis* p. 60; *TROMBELLI Veter. patrum opuscula* II, 2 et 7; *MIGNE* CIV, 623; *DUEMMLER* l. c. II, 605 n° 8.

LOUIS LE DÉBONNAIRE *Diploma*, dans : *Mémoires de la Société des antiquaires de France* II^e série III, 258; *DUEMMLER* l. c. II, 544-5 note 1. — *Diploma* (21 oct. 837), dans : *MABILLON Acta SS. Bened.* IV¹, 223, 2^e édit. IV¹, 213; *BOUQUET Recueil* VI, 616.

ADON *Martyrol.* ad XVI kal. aug. et XVIII kal. oct., dans : *Martyrol. Roman.* ed. ROSWEYD (1613) II, 117 et 155-6; [DESPONT] *Biblioth. patrum* XVI, 865 et 883; *ADON Martyrol.* (1745) p. 339-40 et 469-70; *MIGNE* CXXIII, 503-4.

ADON *Chronic.*, dans : (édit. 1561) p. 226, 233 et 237-8, (1568) p. 215, 221-2 et 226; *LA BARRE Hist. christ. patrum* f. 506-7¹; *LA BIGNE Biblioth. patrum* (1618) IX², 293¹, 294¹ et 295¹, (1624 et 1644) VII, 376 et 379-80; [DESPONT] *Biblioth. patrum* XVI, 806¹, 807¹, 808¹ et 809; *BOUQUET Recueil* V, 322 et VI, 190; *PERTZ Monum. German. Scriptor.* II, 320; *MIGNE* CXXIII, 129, 132 et 134.

Narratio de origine et privilegiis monast. S. Antonii in dioc. Ruthenensis, dans : *Baluze Capitul.* (1670 et 1780) II append. p. 1434-6 n° 51, (1772) II append. p. 950-1 n° 51 (d'après les archives du monastère).

Fragmentum Ium Vitæ S. Barnardi, dans : *MABILLON Acta SS. Bened.* IV¹, 585, 2^e édit. IV¹, 554 (d'après un bréviaire de Grenoble).

Fragmentum IIum Vitæ S. Barnardi, dans : *MABILLON Acta SS. Bened.* IV², 564, 2^e édit. IV², 574 (d'après une copie faite, par Estiennot, sur un ms. d'Ambronay).

ARDON ou SMARAGDUS *Vita S. Benedicti abbatis Anianensis* n° 36, dans : *MABILLON Acta SS. Bened.* IV¹, 205, 2^e édit. IV¹, 196 (d'après un ms. d'Aniane); *BOUQUET Recueil* V, 457; *MIGNE* CIII, 369; *PERTZ Monum. German. Scriptor.* XV¹, 209.

NOTKER *Martyrol.* ad XVI kal. aug., dans : *MIGNE* CXXXI, 1121-2.

HUGUES DE FLAVIGNY *Chronic.* l. I, dans : *LABBE Biblioth. mss.*

I, 118-9; *BOUQUET Recueil* V, 374; *PERTZ* l. c. VIII, 352-3; *MIGNE* CLIV, 162-3.

Necrologium Lugdunense, dans : *MABILLON Annal. Bened.* II, 413.

B. — AUTEURS MODERNES.

BALUZE, dans : *S. AGOBARDI Opera* t. II (1665) append. p. 144-5. — *CAVE Scriptor. eccles. hist. literaria* (1741) I, 643. — *CEILLIER Hist. des auteurs ecclés.* XVIII, 419-23, 2^e édit. XII, 251-4. — *CHEVALIER Répertoire des sources historiq.* I, 1366-7. — *COLONIA Hist. littér. de Lyon* II, 71-92. — *CUPERUS Comment. hist.* § 3, dans : *Acta SS. Bolland.* ad 17 julii IV, 210-4. — *L. DELISLE Notice sur un manuscrit de l'égl. de Lyon du temps de Charlemagne.* Paris, 1898. In-8°. — *DUPIN Nouv. biblioth. des auteurs ecclés.* (1697) IX, 529. — *J.-A. FABRICIUS Biblioth. latina mediæ ætatis* (1754) IV, 253. — *GALLAND Biblioth. patrum* tome XIII p. XII. — *Histoire littér. de la France* IV, 433-8. — [LIRON] *Singularités historiques* II, 448-51. — *MABILLON Annal. ord. S. Benedicti* (1709) II, 333-7. — *MARTIN Notes sur qq. ouvrages lyonnais rares ou inconnus* p. 1-2. — *MARTIN Une manifestation théologique de l'égl. de Lyon*, Lyon, 1898. In-8°, 11 pp. — *MARTIN Conciles et bullaire du dioc. de Lyon* p. 28-30. — *MIGNE* XCIX, 853. — *PÉRICAUD*, dans : *Archives hist.-statist. du Rhône* I, 341-4. — *PÉRICAUD Notices sur Leidrade, Agobard et Amolon*, Lyon, 1825. In-8°, 20 pp. — *SEVERT Chronologia historica* I, 172-7. — *SUYSKENUS De S. Cypriano* append. n° 36-8, dans : *Acta SS. Bolland.* ad 14 sept. IV, 341.

II. — ŒUVRES DE LEIDRAT

A. — Traité sur le Baptême (vers 809-812).

« Leidradi, episcopi Lugdunensis, Liber de sacramento baptismi, ad Karolum Magnum imperatorem. [Lettre-préface à Charlemagne :] Domino christianissimo et gloriosissimo Carolo imperatori, felicissimo, augusto. Præcipere nobis dignati estis... — ... et sacerdotes. [Texte du Traité :] Caput I. De significationibus sacri baptismatis. Igitur rudis mundus... — ... dominus dominantium. »

MANUSCRITS : 1) — *BIBL. NAT.* latin 1008 (IX^e s., parchemin, provient de la Colbertine) f. 92^v-104; (incomplet, il attribue le traité à S. Jérôme).

2) — *BIBL. NAT.* latin 12262 (X^e s., ancien St-Germain 794, provient de St-Eloi de Noyon) fol. 136-143.

3) — *COLBERT.* Voir : *BIBL. NAT.* latin 1008.

4) — *St-Eloi de NOYON.* Voir : *BIBL. NAT.* latin 12262.

5) — ORLÉANS 116 (IX^e s., ancien n° 94) f. 20^r (Cf. DELISLE, dans : *Notices et extraits des mss.* XXXI¹, 366; *Catal. mss. départements* XII, 46).

6) — ST-GERMAIN 794. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

7) — St-André de VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, auj. perdu, utilisé par MABILLON (nos 8 et 9). Il y manquait le titre et la lettre-préface ; l'ouvrage y était divisé en 25 chapitres.

ÉDITIONS : — 8) *Veterum analectorum tomus I* (II, III, IV), complectens varia fragmenta et epistolia scriptorum ecclesiasticorum, tam prosa quam metro, hactenus inedita, cum adnotationibus et aliquot disquisitionibus domni Johannis MABILLONII, presbyteri ac monachi ord. S. Benedicti e Cong. S. Mauri. Luteciæ Parisiorum, apud Ludovicum Billaine, in Palatio regio, M DC LXXV-LXXXV. Cum privilegio regis et superiorum permissu. In-4^o, 4 vol. — T. III (1682) p. 1-28 (d'après 1, 2 et 7).

9) — *Vetera analecta sive collectio veterum aliquot operum & opusculorum omnis generis, carminum, epistolarum, diplomatum, epitaphiorum, etc. ; cum itinere germanico, adnotationibus et aliquot disquisitionibus R. P. D. Joannis MABILLONII, presbyteri ac monachi ord. sancti Benedicti e Congregatione S. Mauri. Nova editio, cui accessere Mabillonii vita et aliquot opuscula, scilicet : Dissertatio de pane eucharistico, azymo et fermentato, ad Eminentiiss. cardinalem Bona ; subjungitur opusculum Eldefonsi, Hispaniensis episcopi, de eodem argumento, et Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignotorum. Parisiis, apud Montalant, ad ripam PP. Augustinianorum, prope pontem S. Michaelis, M DCC XXIII. Cum privilegio regis. — Page 78-85 (d'après 1, 2 et 7).*

10) — *Bibliotheca veterum patrum antiquorumque scriptorum ecclesiasticorum, postrema Lugdunensi longe locupletior atque accuratior, cura et studio Andreae GALLANDII, presbyteri Congregationis Oratorii. Venetiis, M DCCLXV-LXXXI, ex typographia Joannis Baptistæ Albritii Hieron. fil. In-fol., 14 vol. — T. XIII (1779) p. 382-9^r (d'après 8).*

11) — *Patrologiæ cursus completus sive Bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, œconomica omnium SS. patrum, doctorum, scriptorumque ecclesiasticorum qui ab ævo apostolico ad usque Innocentii III tempora floruerunt ; rescusio chronologica omnium quæ exstiterunt monumentorum catholicæ traditionis per duodecim priora Ecclesiæ sæcula. Series prima, accurante J.-P. MIGNÉ. Parisiis, excudebat Migne, 1844. In-8^o, 221 vol. — T. XCIX (1851) col. 853-72 (d'après 10).*

12) — *Bibliotheca rerum Germanicarum*, edidit Philippus JAFFÉ. Berolini, apud Weidmannos, MDCCCLXIV-LXXXIII. In-8^o, 6 vol. — Tome IV (1867) p. 410-1 n° 36 (la lettre-préface et seulement la fin du traité ; d'après 8).

13) — *Epistolæ Karolini ævi*, tomvs II recensvit Ernestvs DUEMMLER. Berolini, apud Weidmannos, MDCCCXCV. In-4^o. — Tome II p. 539-40 n° 28 (la lettre-préface et seulement la fin du traité ; d'après 1, 2 et 5).

B. — Traité sur le renoncement au démon (vers 809-812).

[*Lettre-préface* :] « Epistola Leidradi archiepiscopi ad Karolum imperatorem. Domino gloriosissimo et vere piissimo imperatori et in Christo victori ac triumphatori invictissimo, semper augusto, Leidradus, licet indignus, divina tamen dispensatione et vestra miseratione, Lugdunensis ecclesiæ episcopus. Christianissima et admirabilis religio vestra... — in prioribus illis responsionibus.

[*Texte du traité* :] « Responso Leidradi archiepiscopi. Dominus noster Jesus Christus cujus egressio a summo cæli (sic)... — ... divinitatis suæ. »

MANUSCRITS : — 14) BIBL. NAT. latin 12262 (X^e s., ancien St-Germain 794, provient de St-Eloi de Noyon) f. 143-8.

15) — St-Eloi de NOYON. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

16) — ST-GERMAIN 794. Voir : BIBL. NAT. latin 12262.

17) — St-André de VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, auj. perdu, utilisé par Mabillon (nos 18-9).

ÉDITIONS : — 18) — MABILLON (n° 8) t. III (1682) p. 28-45 (d'après 14 et 17).

19) — MABILLON (n° 9) p. 85-9^r (d'après 14 et 17).

20) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 390-5^r (d'après 18).

21) — MIGNÉ (n° 11) t. XCIX (1851) col. 873-84 (d'après 20).

22) — JAFFÉ (n° 12) t. IV (1867) p. 411-3 n° 37 (seulement la lettre-préface ; d'après 18).

23) — DUEMMLER (n° 13) t. II (1895) p. 540-1 n° 29 (seulement la lettre ; d'après 14).

C. — Lettre à Charlemagne sur la réorganisation du clergé et la restauration des églises à Lyon (vers 813-814).

« Leidradi, archiepiscopi (sic) Lugdunensis, Epistola ad Karolum Magnum imperatorem. Summo Carolo imperatori Leidradus, archiepiscopus Lugdunensis, salutem. Domine mi, gloriosissime, constans et sacer imperator... — ... per secula possideant... [*Une addition finit* :] restauravi. »

MANUSCRITS : — 24) — AIX-EN-PROVENCE 295 (copie de DEVILLE sous-maitre de l'Eglise de Lyon, XVIII^e s., papier, 290 sur 200 millim., anciennes cotes 298, Rouard 637).

25) — Ms. appartenant aux BOLLANDISTES (copie par Chifflet de mss. provenant des archives de St-Pierre de Lyon et de St-Rambert-en-Forez).

- 26) — Ms. CHIFFLET. Voir : BOLLANDISTES.
- 27) — Ms. DEVILLE. Voir : AIX 295.
- 28) — Archives du Rhône à LYON, fonds de St-Pierre, copie du XIII^e s. (fragment non interpolé).
- 29) — Bibl. de LYON ms. 1488 (ancien n^o 1464), copie collationnée du 18 octobre 1447. (Texte interpolé).
- EDITIONS : — 30) — Mémoires de l'histoire de Lyon, par Guillaume PARADIN DE CUYSEAUX, doyen de Beaujeu. Avec une table des choses memorables contenues en ce présent liure. A Lyon, par Antoine Gryphius, 1573. In-fol. — P. 99-101 (sans indication de source).
- 31) — Sancti AGOBARDI, episcopi ecclesie Lygdvnensis, Opera, quæ octingentos annos in tenebris delituerant; nunc e Papirij Massoni, iuriconsulti bibliotheca proferuntur. Accesserunt binæ epistolæ LEIDRADI, non antea excusæ. Operum seriem pagella decima tertia indicabit. Parisiis, excudebat Dionysius Duvallius, sub Pegaso, in vico Bellovaco, M. DC. V. Cvm privilegio Regis. — P. 419-24 (sans source indiquée).
- 32) — Magna bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum : primo quidem a Margarino de LA BIGNE, Sorbonico, in Academia Parisiensi theologo, collecta, et tertio in lucem edita; nunc vero... locupletata..., opera et studio doctissimorum in alma universitate Colon. Agripp. theologorum ac profess. Coloniae Agrippinae, sumptibus Antonii Hierati, sub signo Gryphii. Anno M. DC. XVIII-XXII. In-fol., 15 vol. et 1 vol. de tables. — Tome IX (1618) p. 626 (d'après 31).
- 33) — Bibliotheca veterum patrum et avctorum ecclesiasticorum tomus novem, per Margarinum de LA BIGNE, ex alma Sorbonæ schola theologum doctorem Parisiensem, collecti. Editione quarta. Parisiis, M. DC. XXIV. In-fol. 9 vol. — Tome IX col. 1359-62 (d'après 31).
- 34) — Gallia christiana in qua regni Franciæ ditionumque vicinarum dioceses et in iis præsules describuntur, cura & labore Clavdij ROBERTI, Lingonensis presbyteri. Foelicibus auspicijs illustrissimi et reverendissimi D. D. Andreae Fremyot, archiepiscopi patriarchæ Bituricensis, Aquitaniarum primatis. Lvtetiæ Parisiorum, sumptibus Sebastiani Cramoisy, via Iacobæa, sub Ciconijs, M. DC. XXVI. Cvm privilegio regis christianissimi. In-fol. — Page 79-81 (sans indication de source).
- 35) — Bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino de LA BIGNE, ex alma Sorbonæ schola celeberrimo theologo doctore Parisiensi, composita, postea studio doctissimorum Coloniensium theologorum ac professorum aucta, nunc vero additione dvcentorum circiter avthorum tam græcorum qui in editione Coloniensi, quam latinorum qui in Parisiensibus desiderabantur, locupletata, accu-

- ratissime emendata, et in XVII. tomos, partes vero XXIV. distributa. Parisiis, sumptibus Ægidij Morelli, architypographi regis, M. DC. XXXXIV. In-fol., 17 vol. avec un vol. de tables. — Tome IX col. 1359-62 (d'après 31).
- 36) — LA BIGNE Bibliotheca patrum. Parisiis, 1654. In-fol. 17 vol. et 1 vol. de tables. (Je n'ai pas vu moi-même cette édition.) — Tome IX col. 1359-62.
- 37) — Gallia christiana qua series omnium archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ, vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora, per quatuor tomos deducitur, et probatur ex antiquæ fidei manuscriptis, Vaticanis, regum, principum tabulariis omnium Galliæ cathedralium et abbatiarum. Opus fratrum gemellorum Scævola et Lvdoici SAMMARTHANORVM, auctum & primo in lucem editum a Petro Abelio et Nicolao SAMMARTHANIS, Scævola filijs, Lvdoici nepotibus. Lvtetiæ Parisiorum, apud Ioannem Gvgnard patrem, in prima columna majoris aulae palatii, iuxta consultationes. M. DC. LVI. Cum privilegio regis et mandato cleri gallicani. — Tome I p. 300-1^r (d'après 30 et 31).
- 38) — [LE LABOUREUR] Les Masvres de l'abbaye royale de l'Isle Barbe les Lyon; ou recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus memorable en cette eglise depuis sa fondation jusques a present : avec le catalogue de tous ses abbez, tant reguliers que seculiers. A Lyon, de l'imprimerie de Clavde Galbit, imprimeur en ruë de la Belle-Cordière, M. DC. LXV-LXXXI. In-8^o, 2 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).
- 39) — Sancti AGOBARDI, archiepiscopi Lygdvnensis, Opera, item epistolæ et opuscula LEIDRADI et AMVLONIS, archiepiscoporum Lugdunensium. Stephanvs Balzivs Tutelensis in unum collegit, emendavit notisque illustravit. Parisiis, apud Franciscvm Mvgvet, regis ac illustriss. archiep. Paris. typogr., via Citharæ, ad Adorationem trium regum, M. DC. LXVI (le t. 2^o : LXV). In-8^o, 2 vol. — Tome II (1665) p. 125-9 (sans indication de source).
- 40) — Conciliorum antiquorum Galliæ a Jac. Sirmondo S. I. editorum supplementa nunc prodeunt, opera & studio Petri DELALANDE, Ricomagensis in Arverna Lemane, thesaurarii ecclesie regalis sancti Frambaldi Silvanectensis. Lvtetiæ Parisiorum, apud Societatem typographicam librorum officii ecclesiastici, jussu regis constitutam, M. DC. LXVI. Cum privilegio regis et approbatione cleri Gallicani. In-fol. — Page 102-3 (sans indication de source).
- 41) — Maxima bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum, primo quidem a Margarino de La Bigne, in Academia Parisiensi doctore Sorbonico, in lucem edita, deinde celeberrimorum in Universitate Coloniensi doctorum studio aucta, hac tandem editione Lygdvnensi ad eandem Coloniensi exacta, hac tandem editione Lygdvnensi ad eandem Coloniensi exacta, novis supra centum authoribus et opusculis locupletata et in tomos

xxvii. distributa. Lvgdvi, apud Anissonios, M. DC. LXXVII. [Par le soins de Philippe DESPONT, prêtre de Paris et docteur en théologie.] In-fol. 3o vol. — Tome XIV p. 233-4 (d'après 39).

42) — Annales ecclesiastici Francorum, auctore Carolo LE COINTE. Trecenti, Congreg. Oratorij D. N. Iesu-Christi presbytero. Parisiis, e typographia regia, M. DC. LXV-LXXXIII. In-fol., 8 vol. — Tome VII (1678) p. 87-8 (d'après 30, 34, 37-9).

43) — [LE LABOUREUR] Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe lez Lyon, ou recueil historique de tout ce qui s'est fait de plus memorable en cette eglise, depuis sa fondation jusques à present : avec le catalogue de tous ses abbés, tant reguliers que seculiers. A Paris, chez Jean Couterot, rué Saint Jacques, à l'image Saint Pierre, M. DC. LXXXI. Avec privilege du roy. In-8o, 2 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).

44) — Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa, qua series & historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciæ vicinarumque ditionum, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis, opera et studio domini Dionysii SAMMARTHANI, presbyteri et monachi ordinis sancti Benedicti e Congregatione sancti Mauri. Parisiis, ex typographia regia, M. DCCXVI-M DCCCLXV. In-fol., 16 vol. — Tome IV (1728) instr. col. 1-3 n° 2 (sans indication de source).

45) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 389-90 (d'après 39).

46) — Archives saintes de Belley ou Recueil de toutes les pièces servant à prouver l'authenticité des corps saints que possède le diocèse de Belley, réunies et mises en ordre par M. DE PÉRY, vicaire général ; ouvrage faisant suite à l'histoire hagiologique du diocèse de Belley publiée par le même auteur. Belley, imprimerie de J.-B. Verpillon, 1835. In-8o. — Page 3-6 (d'après 29).

47) — Supplément aux Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lez-Lyon de C. LE LABOUREUR. RIVOIRE, libraire à Lyon, M. DCCC XLVI. In-8o, 3 parties. — Partie III, p. 1-4 et 4-5 (d'après 29, mais fautivement).

48) — MIGNÉ (n° 11) t. XCIX (1851) col. 871-3 (d'après 45).

49) — [J.-B. MONFALCON] Lugdunensis historiae monumenta, sive diplomata, chartæ, leges, epistolæ, testamenta, aliaque instrumenta ad res Lugdunenses spectantia. Lugduni, excudebat Aimé Vingtrinier, M. D. CCC. LV. In-fol. 2 parties. — Pages 259-60 (d'après 29, mais fautivement).

50) — [Abbé ROUX] La Liturgie de la sainte église de Lyon d'après les monuments. Lyon, Vingtrinier, 1864. In-8o. — Page 8 (fragment).

51) — [J.-B. MONFALCON] Histoire monumentale de la ville de Lyon. Lugdunensis historiae monumenta; pars secunda. Paris,

typographie de Firmin Didot; Lyon, à la Bibliothèque de la ville, M DCCC LXVI. In-fol. — Page 259-60 (d'après 29, mais fautivement).

52) — JAFFÉ (n° 12) t. IV (1867) p. 419-22 n° 42 (d'après 31 et 39).

53) — [J.-B. MONFALCON] Histoire monumentale de la ville de Lyon. Lugdunensis historiae monumenta; pars secunda. Paris, typographie de Firmin Didot; Lyon, Scheuring, libraire-éditeur, M DCCC LXIX. In-fol. — Page 71-3 (d'après 29, mais fautivement).

54) — Gallia christiana (comme n° 44, sauf :) Editio altera, labore et curis domni Pauli PLOUÏ, presbyteri et monachi ejusdem ordinis S. Benedicti e Congregatione Gallica, recensita et aucta. Parisiis, apud Victorem Palmé, bibliopolam; Romæ, libraria S. Congregationis de Propaganda Fide, M DCCC LXX. — In-fol., 16 vol. — Tome IV (1876) instr. col. 1-3 n° 2 (sans indication de source).

55) — Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse & Bugey, comprises jadis dans le *pagus major Lugdunensis*, recueillis et publiés par M.-C. GUIGUE, membre de l'Académie de Lyon. Lyon, Association typographique, F. Plan, 1885-93. In-4o, 2 vol. — Tome I p. 5-6 note 7 (d'après 28).

56) — Les Masures de l'Isle-Barbe, par Claude LE LABOUREUR, ancien prévôt de cette abbaye; nouvelle édition avec supplément et tables par M.-C. GUIGUE, archiviste de la ville de Lyon. Lyon, librairie & imprimerie Vitte & Perrussel, 1887-95. In-8o, 3 vol. — Tome I p. 16-8 (sans indication de source).

57) — DUEMLER (n° 13) t. II (1895) p. 542-4 n° 30 (d'après 25).

58) — Essai historique sur Leidrad, archevêque de Lyon (740?-816/817); thèse de doctorat présentée à la Faculté catholique de théologie de Lyon, par l'abbé H. FAVIER, du diocèse de Lyon. Lyon, J. Gallet, 1898. In-8o. — Page 58-64 (d'après 28-30 et 39).

59) — Félix DESVERNAV, dans : abbé J. POURRAT *L'Antique école de Leidrade, XI^e centenaire de sa fondation*. Lyon, Emmanuel Vitte, 1899. Append. p. 97-105 (d'après 29).

TRADUCTIONS : — 60) — LE COURMIER DE LYON, journal politique, industriel et littéraire, 13 décembre 1834. (Traduction par F.-Z. COLLOMBET.)

61) — Vies des saints du diocèse de Lyon, par F.-Z. COLLOMBET. A Lyon, chez M.-P. RUSAND, imprimeur-libraire; à Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire, 1835. In-8o. Page 424-30.

62) — Revue du Lyonnais; esquisses physiques, morales et historiques. Tome V. Lyon, imprimerie de L. Boitel, 1837. In-8o. — Page 277-81. (Même traduction de F.-Z. Collombet).

ANNOTATIONS : — 63) — de BALUZE, dans : AGOARD (n° 39) t. II (1665) append. p. 145-6.

64) — de LE COINTE, dans : LE COINTE (n° 42) t. VII (1678) p. 88-95.

D. — Lettre à sa sœur (798-816).

« Carissime ac suspicientissime in Christo sancte sorori, Leidradus, licet indignus, Lucdunensis ecclesie episcopus, in Domino Jesu Christo sempiternam salutem. Cognoscere dignetur prudentia almitatis tue... — ...male vivere. »

MANUSCRITS : — 65) — BIBL. NAT. latin 2449 (x^e s., parchemin, provient de la Bibl. de Le Tellier) f. 136^v-7.

66) — LE TELLIER. Voir : BIBL. NAT. latin 2449.

EDITIONS : — 67) — AGOBARD (n° 31) p. 425-30 (sans indication de source).

68) — LA BIGNE (n° 32) t. IX (1618) p. 626^v-7 (d'après 67).

69) — LA BIGNE (n° 33) t. IX col. 1361-4 (d'après 67).

70) — LA BIGNE (n° 35) t. IX col. 1361-4 (d'après 67).

71) — Decem patrum galorum hymni & carmina, scilicet Drepanii Flori psalmi & hymni; Theodulphi, episcopi Aurelianensis, carmina; Moduini Hedui rescriptum; Jonæ Aurelii de Ludovico & Lothario Cæsaris saphicum; Agobardi Lugdunensis carmina; LAIDRADI Lugdunensis consolatorium ad sororem in funere fratris; Fulberti Carnotensis carmina; carmina quædam Joannis Saresberiensis; Arnulphi Lexoviensis epigrammata; Paschasii Ratberti carmen de corpore et sanguine Domini; Petri Damiani hymnus de gloria Paradisi; & acrostichis Sybillæ Eri-thrææ; edita cum notis ab Andrea RVINO. Lipsiæ, 1652. In 8^o. (Je n'ai pas vu moi-même cet ouvrage).

72) — LA BIGNE (n° 36) t. IX col. 1361-4. (Je n'ai pas vu moi-même cet ouvrage).

73) — AGOBARD (n° 39) t. II (1665) p. 129-32 (sans indication de source).

74) — DESPONT (n° 41) t. XIV p. 234 (d'après 39).

75) — GALLAND (n° 10) t. XIII (1779) p. 396 (d'après 39).

76) — MIGNE (n° 11) t. XCIX (1851) col. 884-6 (d'après 39).

77) — DUEMLER (n° 13) t. II (1893) p. 544-6 n° 31 (d'après 65).

ANNOTATIONS : — 78) — de BALUZE, dans : AGOBARD (n° 39) t. II (1665) append. p. 146-7.

E. — Préface de l'antiphonaire (ouvrage douteux).

D'après Agobard, Leidrade a écrit une préface à l'antiphonaire de Lyon; cet ouvrage est perdu.

Agobard *Liber de divina psalmodia*, dans : AGOBARD (n° 39) t. II p. 80; MIGNE (n° 11) CIV, 325-6. (Certains auteurs estiment que le *Liber de divina psalmodia* est de Florus, diacre de Lyon; dans ce cas la Préface de l'antiphonaire serait l'œuvre d'Agobard).

Noms des Enfants de chœur et Clercs de Saint-Jean, en 1792, et pension qui leur est accordée.

Dans la séance du lundi 2 avril 1792, l'an IV de la Liberté, où étaient MM. Janson, président, Besson, Brunet, Lagrange, Pavy, Populle, Pariat, Lorange, administrateurs, Rouher, suppléant, Mayeuve, procureur général syndic et Gonon, secrétaire général;

Vu les mémoires présentés par les enfans de chœur du ci-devant Chapitre de Saint-Jean de Lyon, tendant à obtenir l'indemnité à laquelle ils ont droit, pour raison de la perte de leur état;

Vu pareillement les extraits des registres des Actes capitulaires dudit ci-devant Chapitre, qui constatent l'admission dans ledit Chapitre desdits enfans de chœur ci-après dénommés; ensemble les extraits de leur baptistère.

Vu enfin notre Arrêté du 13 octobre 1790 et celui par nous pris sur la liquidation définitive du traitement des enfans de chœur et clercs, ensuite de l'avis du directoire du district de Lyon, contenu dans le cahier des traitemens; ledit arrêté parlant qu'il serait accordé par forme d'indemnité une somme de 200 fr. une fois payée, à chacun des enfans de chœur ou clercs qui avaient atteint l'âge de 12 ans accomplis au 2 novembre 1789 et une somme de 100 fr. seulement à ceux desdits enfans de chœur qui, à la même époque, n'avaient pas atteint l'âge de 12 ans;

Où M. le procureur général syndic en ses conclusions;

Il a été délibéré que nos arrêtés ci-dessus énoncés seraient exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, il est ordonné au sieur Verret, receveur du district de Lyon, de payer [la somme de 200 fr.] à :

Pierre Laleau, Antoine Bajard, Joseph-Antoine Garin, Pierre Gaillard, Arthur-Claude Bertrand, Antoine Chuard, Annet Bajard, François Savy, Benoît Gaillard, François Combet, Antoine Vallengion, Clément Delhorme, Jean Roux, Pierre Ferroussat, Pierre-Jean-Victoire Catinon, Antoine-Marie Mermet, Jean-Antoine-Fleury Claire, Balthazard Conte, Etienne Savy, Henri Meunier, Michel Campagne, Jean-Baptiste Thevenin, Antoine Falconet, Jean-Claude Bournat, Pierre-François Levet, Jean-Marie Tous-saint, Thivel;

[La somme de 100 fr., à :] Antoine Vallengion, Jean-Claude Murat, Clément Jacod, Antoine Rolland, Antoine Gaillard, Mathieu Durnerin, Jean-Antoine Riche, François-Marie Burdin, Jacques Carrier et Joseph-Dominique Berget.

Registre n° 8 des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire, aux Archives départementales du Rhône.

J.-B. MARTIN

ERRATA

Page 13. *Au lieu de :*

Quant à l'Eglise Saint-Etienne, entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I^{er} (1084-1106), et Josserand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Elle a subsisté, à côté de la Cathédrale, jusqu'en 1796.

Il faut lire :

Entièrement rebâtie sous les archevêques Hugues I^{er} (1084-1106), et Josserand (1107-1117), elle fut terminée sous Philippe de Thurey (1389-1415). Quant à l'Eglise de Saint-Etienne, elle a subsisté, à côté de la Cathédrale, jusqu'en 1796.

Page 25. *Au lieu de :* XIII^e et XIV^e siècle.

Il faut lire : XIII^e et XIV^e siècles.

Page 82, ligne 16. *Au lieu de :* écrivit au ministère.

Il faut lire : écrivit au ministre.

Page 82, ligne 25. *Au lieu de :* « *Habeo scholas cantorum, ut ex quibus...*

Il faut lire : « *Habeo scholas cantorum, ex quibus...*

Page 87, ligne 32. *Au lieu de :* leur remit les titres...

Il faut lire : leur remit les titres...

Page 92, note (2). *Au lieu de :*

(2) André Theuriet, *Fraternité*, p. 5.

Il faut lire :

(2) André Theuriet, *Paternité*, p. 5.

Page 94, tableau synchrone (archevêques). *Au lieu de :*

Le cardinal Foulon 1881-1883.

Il faut lire :

Le cardinal Foulon 1887-1893.

TABLE DES GRAVURES

Gravures hors texte.

	Pages.
I. Son Eminence le Cardinal Coullé.....	2
II. Cathédrale et Manécanterie.....	6
III. Ancien autel et râtelier (tiré de la collection Marduel).....	42
IV. Jubé après les protestants et entrée solennelle des officiants... 43	43
V. Chœur de la Cathédrale avant 1789.....	48
VI. Procession des Rogations.....	49
VII. Réception des Clergeons.....	68
VIII. Autographe de Leidrade. Note avec essais de plume de clercs de Saint-Etienne (IX ^e siècle).....	117

Gravures dans le texte.

1. Sceau de Charlemagne.....	10
2. Restes de l'église Saint-Martin, à l'île Barbe.....	12
3. Saint-Jean, Saint-Etienne et Sainte-Croix.....	13
4. Ancienne Manécanterie restituée dans son état primitif.....	15
5. Détails de l'ancienne Manécanterie.....	16
6. Dédicace d'un volume offert par l'archevêque Leidrade à l'Eglise de Lyon.....	19
7. La porte Frau.....	27
8. Mur du cloître de Saint-Jean, rue Tramssac.....	28
9. Le cloître de Saint-Jean au XVI ^e siècle.....	29
10. Sceau du chapitre en 1307.....	31
11. La Cathédrale, l'ancienne Manécanterie et l'hôtel de Chevières.....	38
12. L'ancienne Manécanterie.....	41
13. Frontispice d'un bréviaire du XVII ^e siècle.....	44
14. Habit de chœur d'été et d'hiver des Anciens Chanoines-Comtes.....	46
15. Clergeons en habit de chœur d'hiver.....	47
16. Scène pittoresque de la fête des Merveilles.....	50
17. Ancienne vue de Fourvière.....	52
18. Bannière du Lion.....	53
19. Armes des de Talaru.....	54
20. Armes du cardinal Girard.....	55
21. Armes du cardinal de Rochetaillée.....	56
22. Portrait du cardinal de Rochetaillée.....	57
23. Les églises Saint-Jean et Saint-Etienne dévastées par les calvinistes.....	58
24. La peste à Lyon.....	59

	Pages.
25. Ancienne Manécanterie et clergeons de Saint-Jean.....	62
26. Façade de Saint-Jean et la fontaine.....	64
27. Armes des Chanoines-Comtes.....	66
28-29. Armes de M. Desgouttes et de M. Caillet.....	69
30. Ex bibliothecâ D. Jacobi Hugonis Dondain.....	70
31. Vue de la Primatiale et de la colline de Fourvière, par Leymarie.....	71
32. Vue moderne de l'Archevêché, la Cathédrale et Fourvière.....	74
33. Fontaine de la place Saint-Jean.....	76
34. Monsieur Courbon, vicaire général.....	77
35. Maison de campagne du Petit Séminaire.....	78
36. Institution des Minimes.....	80
37. Armes de Monseigneur de Pins.....	81
38-44. Armes du Chapitre et de NN. SS. Lyonnet, Dufère Callot, Pavy, Cœur, David.....	83
45-51. Armes de Pie VII et des EE. Cardinaux Fesch, de Bonald, Caverot, Foulon, Coullié et de Monseigneur Ginoulhiac.....	84
52. Son Eminence le Cardinal de Bonald.....	87
53. Armes des Mitre de Chevières.....	88
54. Armes de Monseigneur Geay.....	90
55. Portail en bois sculpté du Petit Séminaire.....	91
56. Statue de la Sainte Vierge à la maison de campagne.....	93
57. L'Ecole de Leidrade au xx ^e siècle.....	95

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Lettre de Son Eminence le Cardinal Coullié à l'auteur.....	5
Avertissement.....	7

I

IX ^e -XII ^e siècle. De la fondation de l'Ecole, en 799, à la cessa- tion de la vie commune des Chanoines, vers la fin du XII ^e siècle.		9
1. Fondation de l'Ecol.....		10
2. Etat intellectuel de l'Ecole.....		16
3. Les Maîtres.....		18
4. Les Elèves.....		20
Tableau synchrone des Archevêques de Lyon et des Sous- Maîtres de l'Ecole, de Leidrade, en 798, à Jean de Bellesme en 1181.....		23

II

XIII ^e et XIV ^e siècles. De la cessation de la vie commune des Chanoines, vers la fin du XII ^e siècle, à l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1391.....		25
1. Le local de l'Ecole.....		26
2. Les Elèves.....		32
3. Les Maîtres.....		33
Tableau synchrone des Archevêques de Lyon et des Sous- Maîtres de l'Ecole, de Raynaud de Forez, en 1193, à Jean de Talaru, en 1375.....		37

III

XV ^e et XVI ^e siècles. De l'installation de l'Ecole à la Manécanterie, en 1394, à l'union de cette Ecole au Séminaire des Clercs, en 1617.....		39
1. Le local.....		39
2. La vie de l'Ecole.....		42
3. Les Elèves.....		54
4. Les Maîtres.....		58
Tableau synchrone des Archevêques de Lyon et des Sous- Maîtres de l'Ecole, de Philippe de Thurey, en 1389, à Denis-Simon de Marquemont, en 1612.....		61

IV

	Pages.
XVII ^e et XVIII ^e siècles. De l'union de l'Ecole au Séminaire des Clercs, en 1617, à la Révolution de 1789.....	63
1. Le local.....	63
2. Les Elèves.....	67
3. Les Maîtres.....	69
Tableau synchrone des Archevêques de Lyon et des Sous-Maîtres de l'Ecole, de Charles de Miron, en 1626, au Cardinal Fesch, en 1802.....	73

V

XIX ^e siècle. De la résurrection de l'Ecole en 1803, jusqu'à nos jours.	75
1. Le Séminaire rue Tramassac (1802-1809).....	75
2. Le Séminaire à la Manécanterie (1809-1844).....	78
3. Le Séminaire dans l'Hôtel de Chevières.....	86
Tableau synchrone des Archevêques de Lyon, des Supérieurs, Maîtres des Cérémonies et Maîtres de Chapelle de l'Ecole, du cardinal Fesch, en 1802, au cardinal Coullié, en 1803.....	94
Lettre de Leidrade, évêque de Lyon, à Charlemagne, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque de Lyon, par M. Félix Desvernay.....	97
Lettre de Leidrade. Traduction, par M. l'abbé H. Favier....	107
Funérailles d'un clerc de l'Eglise de Lyon au XVIII ^e siècle.....	115
Ouvrages ayant appartenu à Leidrade (description par M. Félix Desvernay.....	117
Liste des Chanoines de l'Eglise de Saint-Etienne de Lyon vers l'an 830.....	118
Bibliographie de Leidrat, évêque de Lyon, par M. l'abbé J.-B. Martin.	119
Table des gravures.....	129
Table des matières.....	131